

I

( N° 183. )

**Chambre des Représentants.**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1844.

**Situation**

DE

**L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.



**BRUXELLES,**

**EM. DEVROYE ET C<sup>e</sup>, IMPRIMEUR DU ROI,**

RUE DE LOUVAIN, ALLÉE ST-ANTOINE.

1844.

III

# Situation

DE

**L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

III

( N<sup>o</sup> 183. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1844.

---

### SITUATION

DE

### L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER,

PENDANT L'ANNÉE 1843.

---

MESSIEURS ,

Depuis la présentation aux Chambres du budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1844, deux cahiers de développements nouveaux ont successivement paru, l'un à l'appui des allocations demandées aux chap. II et III, sect. 2, l'autre pour servir d'annexe au chapitre du chemin de fer.

Les renseignements contenus dans cette annexe étaient, en général, des renseignements qu'on pourrait nommer administratifs. Les nombreux détails dans lesquels on y est entré, concernant le personnel, le matériel, les fournitures, etc., ont permis aux membres des Chambres de bien se rendre compte des chiffres que renfermait chacune des subdivisions du budget, et ces détails suffisaient pour éclairer la discussion sur les allocations demandées.

Mais, à côté de ces renseignements administratifs, la législature pouvait désirer voir figurer les renseignements sur les résultats mêmes de l'exploitation, et que renferment les comptes-rendus annuels.

Il eût été difficile de faire paraître, avant la discussion du budget, le compte-rendu de l'exercice 1843, d'une manière aussi complète qu'on est en droit de l'exiger du Gouvernement, ce compte-rendu étant celui qui clot la construction des lignes décrétées. Le compte-rendu de 1842 n'avait d'ailleurs été distribué que peu de jours avant l'ouverture de la session législative actuelle.

Mais l'époque à laquelle la discussion du budget doit avoir lieu, m'a permis de présenter aux Chambres une situation des faits essentiels et des résultats généraux de l'exploitation pendant l'année qui vient de finir.

Cet empressement que le Gouvernement a mis à satisfaire au vœu exprimé l'année dernière dans la discussion du budget, démontrera aux Chambres qu'il continue à apprécier toute l'importance qui se rattache à l'administration de notre chemin de fer, et tout l'intérêt qu'il a de jeter la plus grande lumière sur cette administration.

Les Chambres trouveront dans les documents réunis dans ce rapport :

Sous le n° 1, le relevé général des dépenses de premier établissement du chemin de fer, jusqu'à la date du 31 décembre 1843. Ce relevé indique non-seulement la répartition des dépenses par section, par station et pour le matériel des transports, mais il donne, en outre, la subdivision relative aux diverses espèces de dépenses.

Les dépenses de toute espèce, effectuées pour la construction des chemins de fer, s'élevaient, au 31 décembre 1843, à fr. 137,573,077-28, savoir :

1° Établissement des lignes décrétées . . . . .	fr.	107,279,296	36
2° Construction des bâtiments et dépendances des stations . . . . .		9,569,870	72
3° Matériel des transports . . . . .		16,824,746	12
4° Dépenses générales. (Personnel, frais de conduite et de bureau, etc.) . . . . .		3,899,164	08
		<hr/>	
Total égal . . . . .	fr.	137,573,077	28

La vente des excédants des parcelles de terrain expropriées pour l'établissement du chemin de fer, a produit pour le trésor public, jusqu'à la date du 31 décembre 1843, fr. 574,421-15. La contenance totale vendue ou rétrocédée à cette date, était de 213 hectares 97 ares 13 centiares.

Sous le n° 2, se trouve la récapitulation et la situation générale des sommes mises à la disposition du Gouvernement pour l'établissement des chemins de fer.

Le tableau n° 3 fait connaître l'état des dépenses d'*exploitation* des chemins de fer, pendant l'année 1843.

Cet état indique, d'une part, les sommes liquidées au 31 décembre 1843, et, d'autre part, l'évaluation approximative des différentes dépenses qui restent encore à liquider pour payer tous les frais de l'exploitation pendant l'année écoulée. Si les prévisions de cet état se réalisent, ce qu'il est impossible d'assurer dès à présent, la somme totale de fr. 5,400,000, allouée par le budget pour l'exploitation du chemin de fer, sera suffisante pour couvrir toutes les dépenses, mais il sera probablement nécessaire d'apporter quelques modifications à la répartition en articles.

Voici comment se divisent approximativement les dépenses d'exploitation pendant l'année 1843.

ART. 1 <sup>er</sup> . Administration générale. . . . .	fr.	309,311 83
ART. 2. Service de l'entretien des routes et des stations. . . . .		1,371,042 74
ART. 3. Service de locomotion et entretien du matériel. . . . .		2,652,588 88
ART. 4. Service des transports et frais de perception. . . . .		1,067,056 55
	Total. . . . fr.	5,400,000 00

Le nombre de lieues de rail-way exploitées, terme moyen, pendant l'année entière de 1843, est de  $96 \frac{1}{2}$  ( $482 \frac{3}{4}$  kilomètres. Voir le rapport sur le budget des voies et moyens pour l'exercice 1844, n° 56, pag. 17).

Le parcours total des locomotives a été, en 1843, de 375,434 lieues de 5 kilomètres.

La dépense totale en 1843 se sera donc élevée, par lieue de rail-way exploitée, à fr. 55,958-54 et, par lieue parcourue, à fr. 14-39, savoir :

DÉPENSES.	
PAR LIEUE DE RAIL-WAY EXPLOITÉE.	PAR LIEUE PARCOURUE.
ART. 1 <sup>er</sup> . Administration générale. . . . .	3,205 31      „ 82
ART. 2. Service de l'entretien des routes et stations . . . . .	14,207 69      „ 66
ART. 3. Service de locomotion et entretien du matériel . . . . .	27,487 96      „ 7 07
ART. 4. Service des transports et frais de perception . . . . .	11,057 58      „ 2 84
Totaux égaux . . . . .	55,958 54      „ 14 39

Le tableau n° 4 contient une statistique de la consommation du coak par les locomotives, pendant l'année 1843.

La consommation par lieue de parcours de 5 kilomètres, s'est élevée en moyenne pour toute l'année, tant pour les convois de marchandises que pour les convois de voyageurs, à  $66 \frac{1}{3}$  kilogrammes.

La consommation moyenne de coak pendant les années 1840 et 1841 ayant été de  $98 \frac{15}{100}$  kilog. par lieue, celle de l'année 1843 est inférieure de  $31 \frac{82}{100}$  kilog. par lieue, ou de près de 33 p. % ou du tiers.

La quantité de coak économisée pendant l'année 1843, s'élève ainsi à près de 12,000,000 kilog., représentant une valeur de plus de fr. 312,000; de telle sorte qu'après déduction des primes payées aux machinistes, l'économie réalisée s'élève encore à plus de fr. 293,000.

Ce résultat si avantageux est dû aux perfectionnements apportés aux machines locomotives par nos ingénieurs, aux améliorations spéciales introduites par M. Cabry, et au règlement qui accorde aux machinistes des primes proportionnées aux économies qu'ils parviennent à effectuer dans la consommation du coak

Le tableau n° 5 est un état indiquant le résumé de la fabrication du coak aux divers fours de l'administration, ainsi que les quantités de coak livrées à Liège et dans plusieurs stations de la ligne du Midi.

Les prix de revient du coak fabriqué par l'administration sont les suivants :

Malines. . . . .	fr. 29 48	par 1,000 kilog.
Gand . . . . .	31 34	id.
Ostende . . . . .	33 94	id.
Ans. . . . .	19 31	id.
Hal. . . . .	23 63	id.

Le prix moyen sur l'ensemble est de fr. 26-54 par 1,000 kilog.

Ces prix comprennent la main-d'œuvre et la surveillance de la fabrication.

Le tableau n° 6 donne la répartition du nombre total de lieues parcourues pendant l'année 1843 pour les divers services.

Cette répartition est la suivante :

Transports de	}	voyageurs . . . . .	279,297	lieues de 5 kilom.
		marchandises . . . . .	95,539	»
		sable. . . . .	598	»
		<b>Total. . . . .</b>	<b>375,434</b>	<b>»</b>

Voici une répartition analogue pour chacune des lignes :

LIGNES.	TRANSPORTS DE			
	Voyageurs.	Marchandises.	Sable.	TOTAL.
Du Nord . . . . .	41,086	8,917	242	50,245
Du est. . . . .	114,653	11,892	»	126,545
Du Midi. . . . .	58,275	18,811	»	77,186
De l'Est . . . . .	57,325	44,300	275	101,900
De la Vesdre. . . . .	7,858	11,619	31	19,558
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>279,297</b>	<b>95,539</b>	<b>598</b>	<b>375,434</b>

Les tableaux n<sup>os</sup> 7 et 8 renferment des renseignements détaillés sur la comptabilité des recettes et des dépenses du chemin de fer. Ces renseignements prouveront que la plus grande régularité existe dans les différents services de l'administration du chemin de fer, en ce qui concerne les recettes et les dépenses, et les Chambres acquerront ainsi la conviction qu'aucune précaution n'est négligée pour prévenir tout abus, et pour assurer les intérêts du trésor public.

La comptabilité est l'un des points sur lesquels l'attention du Gouvernement continue à être portée avec le plus de soin.

Les renseignements contenus dans l'annexe n<sup>o</sup> 8, démontrent de quelle utilité est le service de la régie pour le paiement des salaires des ouvriers de toute nature attachés à l'exploitation. C'est un moyen de contrôle qu'il faut soigneusement conserver.

Les tableaux n<sup>o</sup> 9 sont des états statistiques donnant pour l'année entière 1843, le mouvement des voyageurs, des bagages et des marchandises par station de départ et par station d'arrivée.

Les tableaux n<sup>o</sup> 10 donnent les *recettes* correspondantes à ces transports.

Les tableaux sous le n<sup>o</sup> 11 indiquent, *par mois*, le mouvement et la recette des transports de toute espèce effectués en 1843.

Les tableaux n<sup>o</sup> 12 donnent des renseignements analogues *par station*.

La recette totale en 1843 a été de . . . . . fr.	9,041,268 76
de laquelle somme il faut déduire celle de . . . . .	46,829 43
due à l'administration française du chef des recettes effectuées sur les sections internationales ; de sorte que la recette réelle du chemin de fer a été de . . . . . fr.	<hr/> 8,994,439 33

Ce sont là les recettes du chemin de fer perçues directement du chef des transports en 1843.

Le chemin de fer a produit, en outre, pour le trésor public, pendant la même année, du chef de ventes d'objets trouvés, et hors d'usage, de location d'herbages et de terrains, etc., fr. 30,642-51, et de plus il a rendu *gratuitement* au trésor, des services que l'on peut évaluer au moins à fr. 160,000, pour le transport des dépêches et des voitures ambulantes de la poste, et pour le service de la construction et du parachèvement des diverses lignes du chemin de fer.

Les tableaux n<sup>o</sup> 13 indiquent la valeur des objets qui se trouvaient en approvisionnement au magasin central de Malines au 1<sup>er</sup> janvier 1843 et au 1<sup>er</sup> janvier 1844, c'est-à-dire au commencement et à la fin de l'année 1843.

Le tableau n<sup>o</sup> 14 est le relevé général des rails et accessoires qui ont été remplacés sur les diverses sections, pendant l'année 1843. La quantité totale de rails remplacés est de 2,005 rails, dont 537 par suite de rupture, et 1,468 par suite d'usure.

Enfin, le tableau n° 15 présente la situation du matériel des transports, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1844. L'administration possédait à cette époque :

143 locomotives (dont 25 *en réparation*).

138 tenders.

606 voitures diverses pour le transport des voyageurs.

1,585 waggons pour marchandises et bagages dont :

1,034 pour fers, bois, charbons, etc.

73 pour bétail.

21 pour chevaux.

53 pour voitures (équipages).

60 pour bagages.

344 fermés pour marchandises diverses.

Et enfin 327 waggons divers de service.

Bruxelles, le 6 février 1844.

*Le Ministre des Travaux Publics,*

**A. DECHAMPS.**

**RELEVÉ GÉNÉRAL des dépenses de premier établissement du chemin de fer, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1834 jusqu'au 31 décembre 1843.**

ROUTE PROPREMENT DITE.									STATIONS.		DÉPENSES GÉNÉRALES.	TOTAL POUR LA ROUTE ET LES STATIONS.	MATÉRIEL DES TRANSPORTS.	Observations.						
DÉSIGNATION DES SECTIONS.	EMPRISES DE TERRAINS, indemnités de récoltes, frais d'acquisition, etc.	FRAIS DE JUSTICE.	TERRASSEMENTS, OUVRAGES D'ART ET POSÉ DU RAIL-WAY, y compris les ouvrages et fournitures effectués en régie.	FOURNITURES SPÉCIALES.		PLANTATIONS.	DÉPENSES D'INAUGURATION.	MONTANT PAR SECTION.	BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS DIVERSES ET DÉPENDANCES DES STATIONS ET ATELIERS.											
				BILLES.	RAILS ET ACCESSOIRES.				BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS DIVERSES ET DÉPENDANCES DES STATIONS ET ATELIERS.	BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS DIVERSES ET DÉPENDANCES DES STATIONS ET ATELIERS.										
<b>LIGNE DU NORD.</b>																				
Bruxelles à Malines.....	809,726 79	13,828 88	915,824 94	229,646 51	1,321,073 12	11,140 16	39,175 82	3,340,416 22	Bruxelles (nouvelle station du Nord). Bruxelles (Allée-Verte). — Vilvorde.	374,327 65 419,502 96	Personnel.....	3,368,976 67	Locomotives et accessoires.....	6,489,283 09						
Malines à Anvers.....	915,083 53	29,723 57	1,893,766 64	249,394 50	1,438,244 61	18,074 48	35,728 41	4,580,015 74	Malines.....	1,233,693 01						Frais de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc.....	169,111 41	Pièces de rechange.....	162,509 16	
<b>LIGNE DE L'OUEST.</b>																				
Malines à Termonde.....	394,367 25	8,725 95	1,191,408 55	263,630 17	1,488,918 66	13,221 40	251 00	3,360,522 98	Anvers, Duffel, Vieux-Dieu.....	381,038 43	Études de projets, frais d'enquêtes, levés de plans.....	109,866 65	Métaux, fers divers, etc.....	1,311,743 52						
Termonde à Gand.....	1,544,162 87	33,845 88	1,173,335 90	288,815 22	1,645,014 01	14,857 98	23,528 79	4,723,560 65	Termonde, Capelle, Malderen.....	131,839 69						Mobilier, instruments, etc.	154,228 88	Brouettes, charrettes et canots.....	27,372 11	
Gand à Bruges.....	1,183,645 58	44,175 68	2,045,687 70	305,774 00	1,210,433 42	18,855 59	4,448 23	4,813,020 10	Gand, Wetteren, Audengehem.....	327,466 81	Secours.....	9,030 00	Bascules et poids.....	81,502 80						
Bruges à Ostende.....	563,908 27	7,186 94	1,241,583 13	95,000 00	700,003 38	11,528 45	3,958 47	2,623,168 64	Bruges, Aeltre, Bloemendael.....	310,614 14						Dépenses imprévues et extraordinaires.....	87,950 47	Paniers pour le transport des marchandises	29,900 00	
<b>EMBRANCHEMENT VERS LILLE ET TOURNAY.</b>																				
Gand à Deynze-Peteghem.....	323,802 23	13,010 49	443,612 63	73,975 00	1,534,370 02	.	5,391 55	4,168,672 07	Ostende, Plasschendael.....	284,682 92	Objets de ferblanterie.....	56,182 95	Grues, crics, cabestans, arbres, pompes, tours, etc.....	269,310 68						
Deynze-Peteghem à Courtray.....	707,843 52	6,592 08	933,883 00	120,800 00	1,645,014 01	.	5,391 55	4,168,672 07	Liège.....	234,390 76						Transport de matériel anglais.....	45,053 02	Main-d'œuvre de construction y compris le traitement des surveillants temporaires.	1,199,586 76	
Courtray à la frontière de France.....	616,682 72	35,390 47	1,159,966 41	101,984 00	475,385 06	.	500 00	2,389,908 66	Chaudfontaine.....	288,327 99										
Mouscron à Tournay.....	877,672 08	3,163 64	1,324,295 00	90,100 00	514,334 80	.	1,942 40	2,811,507 92	Pepinster.....	8,195 62										
<b>LIGNE DE L'EST.</b>																				
Malines à Louvain.....	832,137 67	13,485 06	1,696,018 05	276,484 58	1,466,387 93	8,039 75	13,160 27	4,305,713 31	Verviers.....	32,493 64										
Louvain à Tirlemont.....	605,997 16	5,689 53	3,024,470 84	172,284 54	1,059,248 60	15,965 69	2,259 75	4,885,916 11	St-Trond, Landen.....	116,432 67										
Tirlemont à Waremmé.....	541,409 26	2,871,456 52	257,905 82	1,298,663 56	13,615 50	.	.	4,983,050 66	Bruxelles (Midi).....	204,976 70										
Waremmé à Ans.....	479,862 26	25,416 87	1,701,305 36	234,455 00	954,391 43	3,656 60	.	3,399,087 52	Hal, Tubise.....	214,743 80										
Ans à Liège et à la Meuse.....	1,309,939 43	14,436 51	1,747,374 68	80,071 83	597,150 28	87 50	5,102 60	3,734,162 83	Braine-le-Comte.....	198,472 00										
Pont du Val-Denoit.....	.	.	1,431,616 86	.	.	.	.	1,431,616 86	Soignies.....	61,630 59										
De la Meuse à la frontière de Prusse.....	3,367,253 12	32,884 44	14,887,277 69	413,632 00	1,427,652 47	.	8,694 10	20,137,393 82	Jurbise.....	52,073 92										
<b>EMBRANCHEMENT DU LIMBOURG.</b>																				
Landen à St-Trond.....	256,221 81	9,321 88	574,946 79	55,385 00	309,720 67	7,594 05	3,046 75	1,216,236 95	Mons.....	348,963 88										
<b>LIGNE DU MIDI.</b>																				
Bruxelles à Tubise.....	2,063,386 89	24,097 36	1,524,619 95	209,834 98	641,728 36	7,746 18	11,450 05	4,482,863 77	Jemmappes, St-Ghislain, Bousou, Thuin, Quiévrain.....	179,505 37										
Tubise à Soignies.....	861,142 77	1,678 02	2,833,003 15	12,505 44	346,326 33	259 46	241 43	4,055,156 60	Manage.....	7,852 47										
Soignies à Mons.....	1,069,399 76	8,141 28	2,110,384 14	48,320 00	621,341 20	.	16,864 55	3,874,450 93	Charleroy.....	229,556 34										
Mons à Quiévrain.....	1,311,496 82	5,445 15	1,541,229 26	165,846 05	509,397 60	.	.	3,533,414 88	Furaille, Tamine, Châtelineau.....	8,282 00										
Branche de raccordement des stations du Nord et du Sud à Bruxelles et nouvelle station du Nord.....	526,775 92	4,110 29	211,603 22	26,180 80	216,490 79	.	7,676 78	992,837 80	Namur.....	34,020 00										
<b>EMBRANCHEMENT DE NAMUR.</b>																				
Braine-le-Comte à Charleroy.....	1,893,053 18	10,231 55	4,084,966 96	253,181 47	1,338,497 19	.	854 00	7,575,786 35	Ensemble pour bâtiments et constructions.....		6,520,462 08									
Charleroy à Namur.....	1,380,814 27	8,107 40	3,334,791 89	252,600 00	863,554 72	.	946 71	5,840,814 99	Excentriques, rails mobiles et évite-ments.....	182,966 98										
<b>TOTAL des dépenses de premier établissement.....</b>									<b>24,435,787 16</b>	<b>358,688 82</b>	<b>55,898,429 26</b>	<b>4,277,806 91</b>	<b>21,973,328 21</b>	<b>144,642 79</b>	<b>190,613 21</b>	<b>107,279,296 86</b>	<b>9,569,870 72</b>	<b>3,899,164 08</b>	<b>120,748,331 16</b>	<b>16,824,746 12</b>

**RÉCAPITULATION**

**DES DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT.**

Etablissement des sections décrétées.....	107,279,296 86
Construction des bâtiments et dépendances.....	9,569,870 72
Dépenses générales (personnel, frais de conduite et de bureau)....	3,899,164 08
	<b>120,748,331 16</b>
Matériel des transports.....	16,824,746 12
<b>TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de premier établissement.....</b>	<b>137,573,077 28</b>

**RÉCAPITULATION GÉNÉRALE**

**DES PAIEMENTS IMPUTÉS SUR LE FONDS SPÉCIAL DE CONSTRUCTION.**

Aux dépenses de premier établissement proprement dit, détaillées dans le tableau ci-contre.....	137,573,077 28
Il faut ajouter, comme imputées sur le fonds spécial de construction, les sommes suivantes :	
A. Sommes imputées sur le fonds spécial, restant encore à dépenser :	
1 <sup>o</sup> Restant à la disposition de la régie au 31 décembre 1843.....	979,596 94
2 <sup>o</sup> Restant des avances faites à l'établissement de Seraing, et encore à rembourser en fournitures.....	89,649 59
3 <sup>o</sup> Avances faites à des avoués, pour frais de procédure, et dont ils auront à justifier ultérieurement.....	30,000 00
	<b>1,099,246 53</b>
B. Sommes imputées sur le fonds spécial et employées à couvrir des dépenses autres que celles de premier établissement :	
1 <sup>o</sup> Pour frais d'entretien et d'exploitation du chemin de fer, pendant les années 1835 et 1836 antérieurement aux allocations du budget.....	599,908 40
2 <sup>o</sup> Avances remboursées par les héritiers Cockeril, au moyen de retenues opérées sur des paiements imputés sur le budget.....	45,605 69
3 <sup>o</sup> Sommes versées à la caisse du caissier général de l'État, au montant de fr. 12,124-41, provenant des bénéfices sur les houillères de Wandre, cédés au Gouvernement par le sieur Cockerill, à titre de remboursement des avances faites à l'établissement de Seraing.....	12,124 41
	<b>657,638 50</b>
<b>TOTAL des paiements imputés sur le fonds spécial de construction.....</b>	<b>139,329,962 31</b>

1

N<sup>o</sup> 2.

**RÉCAPITULATION GÉNÉRALE**, au 1<sup>er</sup> janvier 1844, des sommes mises à la disposition du Gouvernement pour l'établissement des chemins de fer, décrétés par les lois des 1<sup>er</sup> mai 1834 et 26 mai 1837.

LOIS PAR LESQUELLES LES CRÉDITS ont été accordés.	FONDS VOTÉS.	CAPITAUX EFFECTIFS.	EMPI		
			REMBOURSEMENTS	ROUTES.	CHEMIN DE FER.
1 <sup>er</sup> mai 1834. ( <i>Bons du trésor</i> ).	10,000,000	.	.	.	10,000,000 00
18 juin 1836. ( <i>Emprunt 4 p. %</i> .)	30,000,000	27,364,163 74	10,000,000 00	350,000 00	14,524,163 74
12 novembre 1837. ( <i>Bons du trésor</i> ).	10,000,000	.	.	933,551 43	9,066,448 57
25 mai 1838. ( <i>Emprunt 3 p. %</i> .)	37,000,000	35,778,033 70	10,000,000 00	2,577,225 88	23,200,807 82
28 décembre 1839. ( <i>Bons du trésor</i> ).	12,000,000	.	.	968,737 15	11,031,262 85
21 juin 1840. ( <i>Bons du trésor</i> ).	5,000,000	.	.	510,122 61	4,489,877 39
26 juin 1840. ( <i>Emprunt 5 p. %</i> .)	82,000,000	82,000,000 00	12,000,000 00 5,038,533 69 5,000,000 00	2,383,293 17	53,951,503 38
29 septembre 1842. ( <i>Emprunt 5 p. %</i> .)	29,250,000	<sup>(a)</sup> 29,250,000 00	.	.	<sup>(b)</sup> 13,065,750 06
		174,392,197 44	42,038,533 69	7,722,930 24	139,329,813 81

(a) Dans cette somme, fr. 24,000,000 sont destinés à l'achèvement du chemin de fer, et sont répartis par la loi de la manière suivante :

Pour les lignes décrétées.....	17,000,000
Pour les bâtiments et clôtures des stations.....	3,500,000
Pour le matériel de locomotion.....	3,500,000

Total..... fr. 24,000,000

<b>LOI.</b>			<b>RESTANT DISPONIBLE</b>		<b>ROUTES DANS LE LUXEMBOURG.</b>	<b>PARACHÈVEMENT DE L'ENTREPÔT D'AVERS.</b>	<b>CANALISATION DE LA CAMPINE.</b>
<b>REPRISE DE LA SAMBRE.</b>	<b>CHEMIN DE FER RIÉNAN.</b>	<b>TOTAL DE L'EMPLOI.</b>	<b>POUR LES ROUTES.</b>	<b>POUR LES CHEMINS DE FER.</b>			
2,490,000		27,364,163 74	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	35,778,033 70	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	3,349,600	81,722,930 24	277,069 76	»	»	»	»
»	»	13,065,750 06	»	10,934,249 94	2,000,000	1,500,000	1,750,000
2,490,000	3,349,600	157,930,877 74	277,069 76	10,934,249 94	2,000,000	1,500,000	1,750,000
174,392,197 44							

(b) Cette somme se subdivise de la manière suivante :

fr. 8,714,060 74 ont été dépensés pour les lignes décrétées.

• 1,030,892 30 id. bâtiments et clôtures des stations.

• 1,563,797 02 id. matériel.

• 1,757,000 00 encore à régulariser par la cour des comptes.

Somme égale • 13,065,750 06

4

**Dépenses d'exploitation du chemin de fer pendant l'année 1843.**

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1844, du chap. III, titre I<sup>er</sup> du budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1843.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	SOMMES		TOTAL.
	LIQUIDÉES.	A LIQUIDER (approximativement).	
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
<b>Administration générale.</b>			
Traitements des fonctionnaires employés.....	158,567 54	483 33	159,050 87
Id. variables.....	13,448 33	900 00	14,348 33
Indemnités pour frais de route et de bureau.....	455 00	2,000 00	2,455 00
Salaires d'ouvriers.....	6,418 10	399 56	6,817 66
Indemnités, récompenses, secours.....	3,837 40	2,200 00	6,037 40
Loyer des bureaux de la direction, contributions.....	6,300 00	"	6,300 00
Fournitures de bureaux.....	14,471 38	300 00	14,771 38
Impressions.....	72,914 51	6,350 10	79,264 61
Mobilier.....	3,233 40	1,075 21	4,308 61
Menues dépenses.....	11,857 97	4,100 00	15,957 97
Totaux.....	291,503 63	17,808 20	309,311 83
<b>ART. 2.</b>			
<b>Service de l'entretien des routes et des stations.</b>			
Traitements des fonctionnaires et employés.....	91,408 39	100 00	91,508 39
Id. variables.....	14,260 00	2,500 00	16,760 00
Indemnités de frais de route et de bureau.....	625 00	1,800 00	2,425 00
Id. pour travail extraordinaire, récompenses, secours.....	275 30	"	275 30
Fournitures de billes.....	62,776 58	115,803 20	178,579 78
Id. de rails, chevilles, clavettes, etc.....	16,683 49	105,000 00	121,683 49
Id. de matériaux divers.....	"	"	"
Travaux et main-d'œuvre d'entretien des routes, etc...	875,296 58	76,600 78	951,897 36
Fournitures et réparations d'outils et ustensiles.....	317 82	"	317 82
Dépenses diverses et extraordinaires.....	7,595 60	"	7,595 60
Totaux.....	1,069,238 76	301,803 98	1,371,042 74

NATURE DE LA DÉPENSE.	SOMMES		TOTAL.	
	LIQUIDÉES.	A LIQUIDER (approximativement).		
<b>ART. 3.</b>				
<b>Service de locomotion et entretien du matériel.</b>				
Traitements des fonctionnaires et employés.....	129,069 98	.	129,069 98	
Id. variables.....	21,426 67	2,175 00	23,601 67	
Indemnités pour frais de route et de bureaux.....	622 50	.	622 50	
Salaires des {	Chefs d'ateliers, machinistes, etc.....	722,463 72	38,000 00	760,463 72
	Id., ouvriers, etc., de l'arsenal...	173,817 47	6,100 00	179,917 47
	Ouvriers des fours à coak.....	40,528 38	2,100 00	42,628 38
Indemnités, primes, récompenses, secours, etc.....	25,123 23	1,800 00	26,923 23	
Fournitures de coak et de houille.....	510,549 16	130,049 00	640,598 16	
Id. de bois de chauffage.....	15,346 51	659 07	16,005 58	
Graissage : fournitures d'huile de Gallipoli, etc.....	120,094 58	.	120,094 58	
Nettoyage : id. d'étoupes, savon, etc.....	32,248 51	5,792 28	38,040 79	
Éclairage : id. d'huile épurée, etc.....	67,601 64	4,000 00	71,601 64	
Fournitures de cordes, ficelles, etc.....	25,732 62	3,867 41	29,600 03	
Id. pièces de réchange pour locomotives....	99,950 67	30,980 00	130,930 67	
Id. id. voitures.....	1,674 40	1,460 55	3,134 95	
Id. tubes en laiton.....	60,072 75	.	60,072 75	
Id. d'essieux pour locomotives.....	9,125 99	28,400 00	37,525 99	
Id. id. voitures.....	11,243 85	3,000 00	14,243 85	
Id. bandages de roues pour locomotives....	12,526 81	.	12,526 81	
Id. id. voitures.....	24,630 64	.	24,630 64	
Id. rottings et cerceaux.....	997 50	.	997 50	
Id. métaux. cuivre, plomb, etc.....	58,148 25	10,000 00	68,148 25	
Id. bois divers.....	39,742 67	.	39,742 67	
Id. garnitures de voitures.....	13,516 96	6,239 82	19,756 78	
Id. couleurs, vernis, etc.....	12,321 62	784 99	13,106 61	
Id. outils et ustensiles.....	30,226 06	18,785 51	49,011 57	
Id. lanternes, réverbères, etc.....	5,415 75	.	5,415 75	
Id. vis-à-bois, fil de fer, etc.....	3,403 09	16,601 94	20,005 03	
Travaux divers, dépenses extraordinaires.....	53,493 13	20,678 20	74,171 33	
Totaux.....	2,321,115 11	331,473 77	2,652,588 88	

NATURE DE LA DÉPENSE.	SOMMES		TOTAL.	
	LIQUIDÉES.	A LIQUIDER (approximativement).		
ART. 4.				
<b>Service des transports.</b>				
Inspection et contrôle.	Traitements des fonctionnaires, etc. ....	32,279 98	"	32,279 98
	Indemnités de frais de route, etc. ....	9,858 33	"	9,858 33
Service général des stations.	Chefs de station, employés, etc. ....	142,013 60	80 00	142,093 60
	Traitements supplémentaires. ....	5,646 67	"	5,646 67
	Salaires d'ouvriers. ....	62,175 59	4,100 00	66,275 59
	Traitements des gardes-convois .....	175,360 03	92 50	175,452 53
Service des recettes.	Voyageurs : traitements des employés...	47,433 98	"	47,433 98
	Bagages : id. ....	32,272 45	"	32,272 45
	Petites marchandises : id. ....	72,965 82	183 33	73,149 15
	Grosses id. id. ....	53,361 66	"	53,361 66
Salaires des ouvriers.	Aux bagages. ....	70,129 97	3,300 00	73,429 97
	Aux petites marchandises. ....	39,084 02	2,100 00	41,184 02
	Aux grosses id. ....	147,674 07	7,900 00	155,574 07
	Indemnités, récompenses et secours. ....	7,976 56	190 00	8,166 56
	Frais de camionage. ....	116,979 35	13,000 00	129,979 35
	Indemnités pour pertes et avaries. ....	6,277 11	1,500 00	7,777 11
	Loyers des locaux et contributions. ....	4,769 84	500 00	5,269 84
	Dépenses diverses. ....	5,834 40	2,017 29	7,851 69
	<b>Totaux. ....</b>	<b>1,032,093 43</b>	<b>34,963 12</b>	<b>1,067,056 55</b>

**RÉCAPITULATION.**

DÉSIGNATION DES ARTICLES.	TOTAL DES DÉPENSES	SOMMES ALLOUÉES.	RESTE	
			DISPONIBLE.	DÉFICIT.
ARTICLE PREMIER.				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	309,311 83	291,500 00	.	17,811 83
ART. 2.				
SERVICE DES ROUTES.....	1,371,042 74	1,443,000 00	71,957 26	.
ART. 3.				
SERVICE DE LOCOMOTION.....	2,652,588 88	2,570,700 00	.	81,888 88
ART. 4.				
SERVICE DES TRANSPORTS.....	1,067,056 55	1,094,800 00	27,743 45	.
Totaux.....	5,400,000 00	5,400,000 00	99,700 71	99,700 71

(9)

N° 4.

**TABLEAU STATISTIQUE**  
**DE LA CONSOMMATION DU COAK,**  
**PENDANT L'ANNÉE 1843.**

MOIS.	NOMBRE TOTAL DES LIEUX PARCOURUS.	NOMBRE D'HEURES DE STATIONNEMENT.	NOMBRE DE LOCOMOTIVES ALLUMÉES	CONSUMMATION TOTALE DU COAK.	RÉPARTITION DU COAK CONSOMMÉ					CONSUMMATION TOTALE PAR LIEUX PARCOURUS	CONSUMMATION MOYENNE par lieue de 5 kilom., en 1840 et 1841.		
					POUR LE PARCOURS.	POUR le stationnement à raison de 3/4 hect. 26 1/2 Kil. par lieue	POUR L'ALLUMAGE des MACHINES.	POUR LES MACHINES de RÉSERVE.	(a) Kil.		EN 1840.	EN 1841.	MOYENNE des années 1840 et 1841.
				Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.		Kil.	Kil.	Kil.	
JANVIER..	28,262	6,695	1,568	2,318,645	1,595,957	175,743	422,730	124,215	82.04	108.15	104.97	106.56	
FÉVRIER..	25,284	5,746	1,399	1,941,975	1,313,393	150,832	374,675	103,075	76.80	108.75	110.88	109.82	
MARS....	26,892	5,970	1,515	1,984,290	1,317,838	156,712	404,930	104,790	73.79	102.87	101.96	102.42	
AVRIL....	26,105	5,639½	1,443	1,770,630	1,159,213	148,037	387,590	75,810	67.83	93.97	96.64	96.31	
MAI.....	26,887	5,952	1,398	1,696,730	1,092,210	156,240	371,210	77,070	63.11	90.06	93.73	91.89	
JUIN.....	25,825	5,703	1,249	1,551,830	1,000,222	149,703	327,670	74,235	60.09	90.97	89.29	90.13	
JUILLET..	29,456	5,972	1,480	1,734,670	1,056,685	156,765	393,120	128,100	53.89	87.71	92.61	90.16	
AOUT....	32,391	7,466	1,671	1,927,100	1,188,618	195,982	439,075	103,425	59.49	85.96	97.02	91.49	
SEPTEMBRE	36,156	9,024	1,820	2,169,160	1,354,920	236,880	488,565	88,795	59.99	88.17	96.36	92.26	
OCTOBRE..	37,535	9,042	1,856	2,467,640	1,579,498	237,352	505,890	144,900	65.71	93.66	104.30	98.98	
NOVEMBRE	39,742	8,526	1,873	2,674,945	1,807,418	223,807	514,605	129,115	67.31	97.20	104.90	101.05	
DÉCEMBRE	40,879	9,668	1,916	2,663,990	1,789,515	253,785	518,700	101,990	65.17	106.75	105.42	106.08	
	375,434	85,403½	19,188	24,901,625	16,255,487	2,241,838	5,148,780	1,255,520	66.33	96.46	99.84	98.15	

ÉCONOMIE MOYENNE PAR LIEUE EN 1843	QUANTITÉ TOTALE DU COAK ÉCONOMISÉ.	VALEUR DU COAK ÉCONOMISÉ à raison de fr. 26-09 p. <sup>cc</sup> /100 KIL.	A DÉDUIRE LES PRIMES PAYÉES aux soudeurs EN EXÉCUTION DU RÉGLEM. <sup>1</sup>	RESTE ÉCONOMIE pour l'ADMINISTRATION.	COAK CONSOMMÉ EN MOYENNE PAR LIEUE DE 5 KILOM. PARCOURUE EN 1843.					Rapport de la consommation pour le stationnement, l'allumage et la réserve avec la consommation totale.	Observations.
					POUR LE PARCOURS.	POUR LE STATIONNEM. <sup>1</sup>	POUR L'ALUMAGE des MACHINES.	POUR LES MACHIN <sup>s</sup> de RÉSERVE.	Ensemble pour le stationnement, l'allumage, et les machines de réserve.		
KIL.	KIL.				KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.		
24.52	692,984.24	18,079 95	905 25	17,174 70	56.47	6.22	14.96	4.39	25.57	31 p. %	(a) Le coak employé pour le parcours des machines de réserve a été compris dans la consommation de ces machines.
33.02	834,877.68	21,781 95	1,419 80	20,362 15	51.95	5.97	14.80	4.08	24.85	32 $\frac{1}{5}$ .	
28.63	769,917.96	20,087 15	2,116 50	17,970 65	49.00	5.83	15.06	3.90	24.79	33 $\frac{1}{2}$ .	
28.48	743,470.40	19,397 14	2,676 95	16,720 19	44.41	5.67	14.85	2.90	23.42	34 $\frac{1}{2}$ .	
28.78	773,807.86	20,188 64	3,330 85	16,857 79	40.62	5.81	13.81	2.87	22.49	35 $\frac{1}{5}$ .	
30.04	775,783.00	20,240 17	3,391 60	16,848 57	38.73	5.80	12.68	2.88	21.36	35 $\frac{1}{2}$ .	
31.27	921,089.12	24,031 21	1,332 50	22,698 71	35.87	5.32	13.35	4.35	23.02	39 .	
32.00	1,036,512 00	27,042 59	1,271 00	25,771 59	36.69	6.05	13.55	3.20	22.80	38 $\frac{1}{5}$ .	
32.27	1,166,754.12	30,440 61	998 25	29,442 36	37.47	6.55	13.51	2.46	22.52	37 $\frac{1}{2}$ .	
33.27	1,249,454.85	32,598 27	711 25	31,887 02	42.06	6.32	13.47	3.86	23.65	36 .	
33.74	1,340,895.08	34,983 95	444 25	34,539 70	45.48	5.63	12.95	3.25	21.83	32 .	
40.91	1,672,359.89	43,631 86	678 00	42,953 86	43.78	6.21	12.69	2.49	21.39	33 .	
31.82	11,977,906.20	312,503 49	19,276 20	293,227 29	43.30	5.97	13.72	3.34	23.03	35 %	

19

. 13

N° 5.

ÉTAT

**DE LA FABRICATION DU COAK,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

EMPLACEMENT DES FOURS.	MONTANT DES SALAIRES			NOMBRE DE MÈT. CUBES de CHARBONS employés.	PRIX DES CHARBONS employés.	NOMBRE D'HECTOL. DE CHARBONS		
	D'EMPLOYÉS.	D'OUVRIERS.	TOTAL.			DÉLIVRÉS AUX ATELIERS.	EMPLOYÉS à la fabrication DU COAK.	TOTAL.
MALINES.....	1,860 00	14,607 00	16,467 00	12,245,371	202,874,80	11,268	123,668	134,936
GAND.....	2,220 00	9,177 20	11,397 20	7,281,924	137,284,17	2,658	78,065	80,723
OSTENDE.....	"	3,354 41	3,354 41	2,011,369	40,139,97	694	22,525	23,219
ANS.....	1,200 00	10,650 67	11,850 00	10,380,874	113,678,84	3,796	108,566	112,362
HAL.....	1,200 00	4,732 70	5,932 70	4,303,870	60,253,11	2,846	47,037	49,883
	(a)6,760 00	"	6,760 00	"	"	"	"	"
Totaux.....	13,240 00	42,521 98	55,761 98	36,223,408	554,230,89	21,262	379,861	401,123

(a) Traitement du sous-ingénieur, du conducteur et du commis, chargés spécialement du service du coak.

(b) Le poids d'un hectolitre de coak est de 35 kilogrammes. — Un hectolitre de charbon pèse environ 87 kilogrammes.

(c) Pour établir le prix de revient du coak, l'on n'a point tenu compte de la valeur du petit coak, laquelle est d'environ 50 centimes par hectolitre.

PRIX DE REVIENT d'un HECTOLITRE de CHARBONS.	VALEUR DU CHARBON		PRODUITS OBTENUS		PRODUITS MOYENS PAR HECTOLITRE.		PRIX DE REVIENT D'UN HECTOLITRE DE COAK (c).			PRIX DE REVIENT du COAK PAR MILLE KILOGRAMM. (c)
	DÉLIVRÉ AUX ATRIERS.	EMPLOYÉ à la fabrication DU COAK.	COAK. Hectolitres (b).	PETIT COAK. Hectolitres.	COAK. Hectolitres.	PETIT COAK. Hectolitres.	CHARBON.	Main-d'œuvre, surveillance et frais généraux à fr. 0,011 par hectolitre.	TOTAL.	
1,5035	16,941 44	185,933 36	198,091 $\frac{1}{2}$	4,979 $\frac{1}{2}$	1,602	0,040	0,938	0,094	1,032	29,48
1,7007	4,520 46	132,763 71	132,650 $\frac{1}{2}$	5,652 $\frac{1}{2}$	1,699	0,072	1,001	0,097	1,098	31,34
1,7287	1,199 72	38,940 25	35,940	1,101 $\frac{1}{2}$	1,595	0,049	1,084	0,104	1,188	33,94
1,0117	3,840 41	109,838 43	181,241	6,339	1,669	0,058	0,600	0,076	0,676	19,31
1,2078	3,437 40	56,815 71	76,869 $\frac{1}{2}$	4,088 $\frac{1}{2}$	1,634	0,086	0,739	0,088	0,827	23,63
"	"	"	"	"	"	"	"	0,011	0,011	"
1,3817	29,377 71	524,853 18	624,793	22,161 $\frac{1}{2}$	1,644	0,058	0,840	0,089	0,929	26,54

DESIGNATION DES STATIONS.	QUANTITÉS	PRIX	MONTANT.
	DE COAK fournies en 1843.	par 1,000 KIL.	
	Kilog.	Fr. c.	Fr. c.
Quiévrain.....	1,793,435	25 00	44,835 91
Jemmappes.....	347,585	24 50	8,515 84
Manage.....	183,890	17 80	3,273 24
Charleroy.....	420,070	17 80	7,477 24
Guillemins (Liège)..	381,500	20 00	7,630 00
	3,126,480		71,732 23

Coak fourni à l'administration du chemin de fer pendant l'année 1843.

## N° 6.

*Répartition du nombre total de lieues parcourues, pendant l'année 1843, entre les divers services.*

DESIGNATION DES MOIS.	SERVICE DES				Observations.
	VOYAGEURS.	MARCHAN- DISES.	TRANSPORTS DE SABLE.	TOTAL.	
Janvier . . . . .	21,375	6,809	78	28,262	
Février . . . . .	19,440	5,772	72	25,284	
Mars . . . . .	20,771	6,041	80	26,892	
Avril . . . . .	19,933	6,160	12	26,105	
Mai . . . . .	20,748	5,864	275	26,887	
Juin . . . . .	20,297	5,528	»	25,825	
Juillet . . . . .	23,131	6,325	»	29,456	
Août . . . . .	26,328	6,063	»	32,391	
Septembre . . . . .	28,907	7,249	»	36,156	
Octobre . . . . .	28,230	9,325	»	37,555	
Novembre . . . . .	25,260	14,482	»	39,742	
Décembre . . . . .	24,877	15,921	81	40,879	
Total . . . . .	279,297	95,539	598	375,434	

*Renseignements sur la comptabilité des recettes.*

Bruxelles, le 18 novembre 1843.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Conformément au désir que vous m'avez exprimé, j'ai l'honneur de vous adresser une note qui résume la marche suivie actuellement pour la comptabilité des recettes de toute nature, effectuées par l'administration du chemin de fer.

Le système établi aujourd'hui est le résultat de huit années d'expérience et je crois pouvoir dire qu'il serait impossible d'obtenir par d'autres moyens ni plus d'ordre, ni des garanties plus grandes.

Veillez remarquer, Monsieur le Ministre, que la vérification des recettes se fait, non-seulement au moyen des pièces fournies par chaque chef de station à la direction, mais encore et surtout, au moyen des coupons, bulletins de bagages et feuilles à souche délivrés aux voyageurs ou remis aux gardes-convois, et que ces diverses pièces arrivent à la direction de quarante bureaux différents dans un délai très court et sans repasser par les mains des employés des stations d'où elles émanent.

C'est là, je pense, Monsieur le Ministre, la meilleure garantie qu'il soit possible d'obtenir contre la fraude, car la moindre infidélité commise supposerait nécessairement la connivence de plusieurs agents.

Une fraude de cette nature ne pourrait se commettre sans être presque immédiatement découverte. Quelques exemples le démontreront à l'évidence.

Je suppose qu'un employé aux recettes des voyageurs, veuille faire servir des coupons qui lui auraient été remis en trop.

Le jour où il aura distribué ces coupons, le bordereau du chef de station renseignera moins de coupons que le nombre recueilli par les gardes. Cet employé serait immédiatement forcé en recette pour la différence.

S'il voulait faire usage de coupons falsifiés, il faudrait au préalable qu'il s'entendît avec un garde qui lui rapporterait un certain nombre de coupons. Mais cette fraude se renouvelant à des époques rapprochées, appellerait de suite l'attention des agents chargés de la vérification du nombre de coupons. Ce cas est précisément celui qui a eu lieu l'an dernier et à la suite duquel un garde et un employé ont été condamnés pour infidélité dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour ce qui concerne les bagages, la fraude serait plus difficile encore. Chaque voyageur reçoit un bulletin, portant l'indication du prix payé. Ce bulletin est détaché d'une souche qui doit contenir les mêmes renseignements, lesquels sont répétés sur la feuille de route.

A l'arrivée à destination, la feuille de route est remise au chef de station, ainsi que les bulletins qui doivent y être rattachés. Supposons que, sur l'un des bulletins, on ait indiqué une taxe plus élevée que sur la souche et la feuille de route; le garde voudra supprimer ce bulletin; mais il ne le peut pas, car il doit dans ce cas représenter les bagages qu'il est supposé n'avoir pas délivrés et dont il est personnellement responsable.

La marche pour les marchandises est à peu de chose près la même que pour les

bagages, sauf le bulletin ; mais elle offre en quelque sorte une sécurité plus grande encore, en ce sens, que tous les négociants connaissent exactement les prix des tarifs, et que, du moment où ils sont lésés, les réclamations ne nous font pas faute. D'autre part, il est assez difficile de frauder de commun accord avec les expéditeurs sur la quantité des marchandises transportées, parce que chaque jour un certain nombre de waggons est pesé à destination et qu'une fraude de cette nature serait promptement déjouée.

J'ai cru devoir entrer dans les développements qui précèdent, parce que j'ai cru, Monsieur le Ministre, qu'au moment de la discussion du budget de 1844, les observations faites sur le *manque absolu* d'une comptabilité au chemin de fer ne manqueraient pas d'être représentées.

Je joins à la présente divers ordres de service, tous relatifs au système actuel de comptabilité des recettes qui n'a été établi que par modifications successives.

*Le directeur,*

MASUI.

---

Comptabilité des recettes  
des chemins de fer.

On a semblé élever des doutes sur l'existence d'une comptabilité régulière des recettes au chemin de fer. Au dire de certaines personnes, cette branche de l'administration serait entièrement sans contrôle et il en résulterait une source féconde d'abus.

Il est loin d'en être ainsi. Je crois pouvoir affirmer que, malgré les complications nombreuses que présente nécessairement le système du transport des marchandises en détail, introduit en 1840, l'administration est parvenue, à force d'efforts, à obtenir un système de comptabilité fortement organisé, et qui présente tant pour le public que pour le trésor, toutes les garanties désirables.

J'exposerai ci-après la marche actuellement suivie pour chacune de catégories de recettes.

#### **Service des voyageurs.**

Comptabilité des coupons.  
Contrôle du timbre.

Chaque mois le chef de station adresse au contrôleur de la ligne un état en double des coupons de voyageurs qu'il juge nécessaires pour les besoins du mois suivant.

Le contrôleur, après examen et visa, envoie cet état au directeur pour approbation.

L'état dûment approuvé est transmis au magasin des imprimés. Le double est déposé au bureau de vérification.

Le garde du magasin des imprimés remet au contrôleur du timbre, avec les coupons demandés, une facture en double expédition, indiquant le nombre, la nature et la valeur des coupons. Après vérification, le double de la facture lui est restitué, dûment déchargé par le contrôleur du timbre.

Celui-ci, après les avoir fait timbrer en sa présence, transmet les coupons au contrôleur de la ligne et reçoit de lui une décharge constatant le nombre, la nature et la valeur des coupons.

Le contrôleur de la ligne remet, enfin, contre reçu, les coupons à chacun des chefs de station sous ses ordres.

Ainsi, les coupons, qui, du moment où ils ont reçu l'application du timbre ont acquis une valeur, sont devenus un véritable papier-monnaie, subissent, avant d'arriver entre les mains des agents chargés de les distribuer, une triple vérification :

- 1° Celle du contrôleur du timbre ;
- 2° Celle du contrôleur de la ligne ;
- 3° Celle du chef de station.

Chacun de ces agents tient, pour cet objet, des comptes détaillés d'entrée et de sortie, de façon qu'il est toujours possible de constater le *débet* de chaque station :

- 1° Au bureau de vérification à la direction ;
- 2° Au magasin des imprimés ;
- 3° Au bureau du timbre ;

- 4° A celui du contrôleur de la ligne ;
- 5° Au bureau de la station.

Distribution des coupons.  
Recette. — Inscription.  
— Versement.

Chaque soir après le départ du dernier convoi, les préposés à la distribution des coupons établissent le compte des coupons délivrés dans la journée et des recettes effectuées. Ce compte est remis avec les sommes perçues à l'employé chargé de la tenue du journal des recettes et du grand-livre, qui, après vérification et après en avoir passé écriture, remet les fonds au chef de station.

La recette du jour est versée, le lendemain, dans les caisses de l'État.

Vérification.

Aussitôt le versement effectué, le chef de station adresse au directeur :

- 1° La quittance du versement ;
- 2° Un bordereau indiquant, par catégorie de transports, le montant des recettes et le montant du versement qui y a rapport <sup>(1)</sup> ;
- 3° Un état indiquant, par destination et par classe de voitures, le nombre de coupons délivrés.

Les coupons recueillis par les gardes sont, à chaque station de passage ou d'arrivée, remis au chef de la station. Celui-ci, à la fin de la journée, les divise par bureau de départ et par classe de voiture et les renvoie à la direction avec un état récapitulatif.

Là, ces coupons sont soigneusement vérifiés. Cet état et celui transmis par le chef de la station de départ, sont confrontés, et toute différence trouvée en plus dans le nombre de coupons délivrés est mise à charge du bureau de départ.

Ainsi le bureau de vérification connaît chaque jour exactement le mouvement des voyageurs dans chaque station, le montant des recettes, ainsi que celui des versements effectués de ce chef.

A l'expiration de chaque mois, le chef de station adresse à la direction un état indiquant le mouvement des voyageurs par classes de voitures et par destination, ainsi que la recette et les versements effectués pendant le mois.

Il est formé à la direction un état récapitulatif, qui est adressé au Ministre des Travaux Publics à la fin de chaque mois. Les quittances de versement lui sont adressées tous les 10 jours.

Ces pièces sont transmises ensuite au Département des Finances.

### **Service des bagages.**

La recette des bagages se fait au moyen d'inscriptions sur un registre-journal formé de feuilles à souches.

---

(1) La quittance de versement comprend les recettes de toute nature (voyageurs, bagages et marchandises). C'est pour ce motif qu'il a été nécessaire d'indiquer dans le bordereau la partie afférente dans la recette et dans le versement, à chaque nature de transport.

Le bulletin détaché de la souche est remis au propriétaire des objets ; il contient, ainsi que la souche, l'indication du nombre de colis, leur poids et le prix perçu.

Une feuille de route pour chaque destination, contenant les mêmes renseignements, est remise avec les bagages au garde-convoi, qui, après vérification, donne décharge, au bureau, des objets reçus. A l'arrivée, les gardes-convois font remise des bagages aux voyageurs, contre restitution des bulletins.

Ces bulletins sont remis au bureau de destination, qui les renvoie à la direction, accompagnés de la feuille de route et d'un relevé journalier.

Ces pièces servent à établir l'exactitude des taxes, la régularité de la perception et à contrôler les écritures de chaque bureau de départ.

Ces relevés, après vérification, sont transcrits par le bureau de vérification sur des registres présentant, *par bureau, par jour et par destination*, le mouvement et la recette.

Le préposé aux bagages fait chaque soir sa situation de caisse et la remet avec la recette au commis chargé du grand-livre. Ce dernier, après vérification, en passe écriture et verse les fonds entre les mains du chef de station.

De même que pour la recette des voyageurs, les résultats, pour les bagages, sont détaillés par le chef de station, dans le bordereau qu'il adresse chaque jour au directeur avec la quittance de versement.

### **Service des marchandises.**

L'inscription des marchandises se fait dans des registres indiquant, *par départ, par jour et par destination*, les objets admis au transport, le nombre de colis, leur poids, le numéro du tarif et la recette.

Indépendamment du bordereau ou de la lettre de voiture à fournir par l'expéditeur, chaque convoi est accompagné d'une feuille de route dressée par destination et contenant les mêmes indications que le registre d'inscription.

La recette s'effectue ou *en ports payés d'avance* ou *en ports à payer à destination*.

Les feuilles de route ont une souche, que le commis aux marchandises détache au moment de l'expédition ; toutes les souches sont envoyées à la direction à la fin de chaque journée, accompagnées d'un relevé dressé par le chef de station.

Les feuilles de route remises au bureau de destination sont renvoyées par ce bureau à la direction, après avoir été transcrites dans un registre de factage, sur lequel le destinataire donne décharge lors de la remise des marchandises.

Toutes ces pièces servent, à la direction, à vérifier l'exactitude des taxes et la régularité des écritures des stations.

Après vérification les résultats sont inscrits sur des registres indiquant, *par bureau, par jour, par destination et par catégorie des tarifs*, le mouvement et la recette.

Une grande partie des recettes de marchandises étant transportée en ports à percevoir, il est impossible aux préposés à cette branche de service, de verser chaque jour intégralement le montant total du prix des transports effectués.

Ils établissent néanmoins, à la fin de chaque journée, leur situation, qui est remise à l'employé chargé de la tenue du grand-livre et qui en passe écriture.

Le montant des prix de transport des marchandises expédiées *en ports à recevoir*, a nécessité, dans chaque bureau, l'ouverture d'un compte en *doit* et *avoir*, avec chaque bureau de destination.

Ce compte se règle toutes les fois que la somme due par un bureau de marchandises à un autre s'élève à fr. 500. Il doit, en outre, être arrêté à l'expiration de chaque mois, de manière que chaque chef de station puisse verser mensuellement le montant total de ses recettes.

### **Bureau de vérification.**

Il résulte de ce qui précède que toutes les opérations qui se font dans les bureaux des stations sont rigoureusement vérifiées par la direction à laquelle sont transmises toutes les pièces comptables émanées de chaque bureau.

Ces pièces revenant à la direction par l'intermédiaire des bureaux de *destination*, et devant concorder de tout point avec les documents transmis par les bureaux *d'expédition*, les fraudes deviennent en quelque sorte impossibles et les erreurs sont immédiatement découvertes.

Indépendamment de la vérification faite à la direction, les bureaux sont visités et examinés en détail :

1° Tous les mois, par l'un des vérificateurs attachés au bureau de vérification et qui reçoivent à cet effet un ordre spécial du directeur.

Ils adressent immédiatement au directeur un procès-verbal de chaque opération, signé par eux et par le chef de station.

2° Tous les huit jours au moins, par le contrôleur de la ligne qui s'assure spécialement de la régularité des écritures, et de tout ce qui a rapport au transport des hommes et des choses.

3° Tous les ans une fois, par l'inspecteur des transports.

A l'expiration de chaque mois, le chef du bureau de vérification dresse un procès-verbal, pour chaque chef de station, des erreurs reconnues dans sa gestion du mois.

Les rectifications se font au journal et au livre de caisse, à l'encre rouge, d'après les indications de ce procès-verbal, qui reste annexé au livré de caisse.

En même temps la direction transmet aux chefs de station l'état récapitulatif mensuel, dûment vérifié et rectifié, pour être confronté avec leurs livres.

Après cette confrontation, ces fonctionnaires apposent sur ces états leur visa et les renvoient à la direction; ce renvoi constitue l'apurement définitif des comptes mensuels.

*Mode de comptabilité des produits de l'exploitation des chemins de fer.*

<p style="text-align: center;"><b>DÉSIGNATION</b></p> <p style="text-align: center;">des écritures à tenir</p> <p style="text-align: center;">pour chaque bureau de recette.</p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉSIGNATION</b></p> <p style="text-align: center;">des pièces de comptabilité</p> <p style="text-align: center;">à envoyer à la direction par chaque bureau de recette pour la reddition de ses comptes.</p>	<p style="text-align: center;"><b>VÉRIFICATION ET ENREGISTREMENT</b></p> <p style="text-align: center;">des pièces justificatives</p> <p style="text-align: center;">DE LA GESTION DES CHEFS DE STATION.</p>
<p><b>A. — Comptabilité du service des voyageurs.</b></p> <p>Livre-journal des voyageurs présentant, par jour, par destination et par classe de voitures, le compte des coupons reçus et des coupons délivrés.</p> <p><b>B. — Comptabilité du service des bagages.</b></p> <p>Livre-journal des bagages formé des souches des bulletins délivrés aux propriétaires des bagages et présentant par <i>départ</i>, par <i>jour</i> et par <i>destination</i>, le poids transporté ainsi que la recette effectuée de ce chef.</p> <p><b>C. — Comptabilité du service des marchandises.</b></p> <p>1° Livres-journaux des marchandises indiquant par <i>départ</i>, par <i>jour</i> et par <i>destination</i>, les marchandises admises au transport, ainsi que les sommes dues de ce chef à l'administration.</p> <p>2° Livre de factage renseignant tous les transports de marchandises arrivées à destination et présentant en outre les récépissés des destinataires pour décharge de l'administration.</p> <p>3° Registre présentant, par DOIT et AVOIR, le compte courant des bureaux entr'eux pour les marchandises en ports à recevoir ou contre déboursés.</p> <p><b>D. — Comptabilité générale.</b></p> <p>Livre de caisse présentant par <i>jour</i> le montant des recettes effectuées pour chaque nature de produits de l'exploitation, ainsi que le montant des versements opérés journalièrement.</p>	<p><b>A. — Comptabilité du service des voyageurs.</b></p> <p>1° Relevé <i>journalier</i> par <i>classe de voitures</i> et par <i>destination</i>, des coupons délivrés aux voyageurs.</p> <p>2° Relevé <i>journalier</i> par <i>classe de voitures</i> et par <i>destination</i>, des coupons de voyageurs repris par les gardes-convois, et remis à destination.</p> <p>(Les coupons repris sont annexés au relevé).</p> <p>3° Extrait <i>mensuel</i> du livre-journal des voyageurs, présentant par <i>destination</i> le compte des coupons reçus et des coupons délivrés.</p> <p><b>B. — Comptabilité du service des bagages.</b></p> <p>Relevé <i>journalier</i> des feuilles de route employées pour le transport des bagages. Les bulletins et les feuilles de route remis le même jour au bureau de destination sont annexés à ce relevé.</p> <p><b>C. — Comptabilité du service des marchandises.</b></p> <p>Relevé <i>journalier</i>, accompagné des souches de feuilles de route employées pour le transport des marchandises.</p> <p>(Les feuilles de route remises le même jour au bureau de destination, sont annexées à ce relevé.)</p> <p><b>D. — Comptabilité générale.</b></p> <p>1° Quittance constatant le versement <i>journalier</i> au trésor de la recette de la veille. Cette quittance est accompagnée d'un bordereau indiquant, par nature de produits, la <i>recette</i>, le <i>versement</i> et le <i>solde en caisse</i>.</p> <p>2° Etat récapitulatif <i>mensuel</i> présentant, par <i>destination</i> et par nature de produits, le <i>mouvement</i> et la <i>recette générale</i>, ainsi que la balance de la recette avec les versements.</p>	<p><b>A. — Comptabilité du service des voyageurs.</b></p> <p>1° Vérification des relevés <i>journaliers</i> des coupons distribués aux voyageurs d'après les bulletins recueillis par les gardes-convois.</p> <p>2° Vérification des extraits <i>mensuels</i> du livre-journal des voyageurs, par une application des prix du tarif sur le nombre de coupons indiqué, et par une confrontation avec les écritures du bureau des imprimés.</p> <p><b>B. — Comptabilité du service des bagages.</b></p> <p>1° Vérification des relevés <i>journaliers</i> des bagages d'après les feuilles de route, sur lesquelles on vérifie si l'application des prix du tarif s'est faite exactement.</p> <p>2° Transcription de ces relevés <i>vérifiés</i> sur des registres présentant, par <i>bureau</i>, par <i>jour</i> et par <i>destination</i>, le mouvement et la recette des transports.</p> <p><b>C. — Comptabilité du service des marchandises.</b></p> <p>1° Vérification des relevés <i>journaliers</i> des marchandises d'après les feuilles de route sur lesquelles on vérifie si l'application des prix des tarifs s'est faite exactement.</p> <p>2° Transcription desdits relevés <i>vérifiés</i> sur des registres présentant par <i>bureau</i>, par <i>jour</i>, par <i>destination</i> et selon les catégories des tarifs, le mouvement et la recette des transports.</p> <p><b>D. — Comptabilité générale.</b></p> <p>1° Inscription générale, par <i>bureau de recette</i> et par <i>jour</i>, des quittances de versement et de leurs bordereaux, après avoir été confrontés avec les relevés des voyageurs, bagages et marchandises, transmis par les chefs de station.</p> <p>2° Inscription au livre de caisse général du montant des recettes et des versements, par <i>mois</i>, par <i>bureau</i> et par <i>nature de produits</i>.</p> <p>3° Vérification des états récapitulatifs <i>mensuels</i> d'après les registres tenus au bureau de la vérification pour les voyageurs, bagages, marchandises et versements.</p> <p><i>Observations.</i> Les erreurs reconnues dans les différents produits de l'exploitation sont constatées dans un procès-verbal que le bureau de vérification transmet mensuellement au chef de station que la chose concerne, lequel l'annexe à son <i>livre de caisse</i>, après avoir majoré ou déduit le montant des recettes, selon que les différences sont en <i>plus</i> ou en <i>moins</i>.</p> <p>Les états récapitulatifs, <i>mensuels</i>, dûment vérifiés et rectifiés, sont transmis aux contrôleurs, chefs de service, pour être confrontés avec les registres déposés dans les bureaux de recette.</p> <p>Après cette confrontation, ces fonctionnaires renvoient à la direction lesdits états dûment certifiés par eux, ce qui constitue <i>l'appurement définitif</i> des comptes mensuels.</p> <p>La vérification de la caisse des bureaux de recette s'opère à des époques indéterminées, mais au moins une fois par mois, sur l'ordre de M. le directeur et par les vérificateurs désignés par lui.</p>

<p style="text-align: center;"><b>REDDITION</b></p> <p style="text-align: center;">des comptes généraux</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p>M. le Ministre des Travaux Publics.</p>	<p style="text-align: center;"><b>COMPTABILITÉ</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du contrôle du timbre et du magasin des imprimés</b></p> <p style="text-align: center;">EN CE QUI CONCERNE LE SERVICE DES VOYAGEURS ET DES BULLETINS DES MARCHANDISES.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Observations.</i></p>
<p><b>A l'expiration de chaque dizaine.</b></p> <p>1° Envoi des quittances des versements opérés par chaque chef de station.</p> <p>2° Envoi de l'état présentant, par station et par nature de produits, le montant des recettes et des versements.</p> <p>3° Envoi du bordereau indiquant, par agence, le nombre et l'import des quittances transmises.</p> <p><i>N. B.</i> Outre ces pièces de comptabilité, on transmet mensuellement, à titre de documents statistiques, des états détaillés du mouvement et de la recette du chemin de fer.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Contrôle du timbre.</b></p> <p>1° Les demandes de coupons par les chefs de station se font par <i>bons</i> dressés en double expédition. Elles comprennent les besoins du mois suivant et sont transmises au directeur par les contrôleurs chefs de service.</p> <p>Ces demandes sont envoyées au garde magasin immédiatement après avoir reçu le <i>vu bon à timbrer</i> du directeur.</p> <p>2° Les quantités renseignées sur les bons sont envoyées par le garde-magasin au contrôleur du timbre et sont accompagnées d'un état et des bons en vertu desquels l'envoi s'est effectué.</p> <p>Les bons des chefs de station, visés par le directeur, restent déposés au contrôle du timbre.</p> <p>3° Les envois du garde-magasin au contrôleur du timbre sont renseignés dans un livre-journal d'entrée.</p> <p>4° Les envois effectués par le contrôleur du timbre sont renseignés dans un livre-journal de sortie.</p> <p>Les écritures passées dans ce journal sont justifiées par les récépissés des chefs de station.</p> <p>Le contrôleur du timbre tient, en outre, les livres suivants, savoir :</p> <p>1° Un registre grand-livre présentant, pour chaque station, le compte d'entrée et de sortie des coupons de voyageurs par envoi, par destination et par classe de voitures;</p> <p>2° Un registre grand-livre par station, présentant le compte d'entrée et de sortie des bulletins de marchandises.</p> <p>Le 5 de chaque mois, le contrôleur du timbre adresse au directeur un état indiquant, par station, le nombre de coupons de voyageurs et de bulletins de marchandises transmis aux chefs de service, pendant le mois précédent.</p> <p>Les récépissés des chefs de service qui sont envoyés au bureau du timbre, après vérification, sont annexés à cet état.</p> <p>La vérification des opérations du contrôle du timbre s'opère à des époques indéterminées; mais au moins deux fois l'an, sur l'ordre du directeur et par des fonctionnaires à désigner par lui.</p> <p style="text-align: center;"><b>Magasin des imprimés.</b></p> <p>Le garde-magasin est chargé, en ce qui concerne les coupons de voyageurs et bulletins de marchandises :</p> <p>1° Des commandes à l'imprimeur;</p> <p>2° De l'impression des <i>prix</i> et des <i>destinations</i> sur les coupons de voyageurs;</p> <p>3° De l'envoi des coupons au contrôleur du timbre.</p> <p>Il tient, en outre, les registres suivants, savoir :</p> <p>1° Un registre grand-livre présentant, pour chaque station, le compte d'entrée et de sortie des coupons de voyageurs, par envoi, par destination et par classe de voitures;</p> <p>2° Un registre grand-livre présentant le compte d'entrée et de sortie des bulletins de marchandises.</p>	

## ORDRE DE SERVICE.

A dater du 1<sup>er</sup> juin 1841 les modifications suivantes seront introduites dans la comptabilité des bureaux de recettes, savoir :

### *Systeme actuel.*

### *Systeme adopté.*

#### ARTICLE PREMIER.

#### Tenue des écritures.

##### a. *Voyageurs.*

1<sup>o</sup> Registres à souches.

2<sup>o</sup> Cahiers particuliers servant aux opérations préparatoires, à l'inscription au grand-livre et à la formation des états de l'importance des convois.

##### b. *Bagages.*

1<sup>o</sup> Registres à souches ;

2<sup>o</sup> Feuilles de route.

##### c. *Marchandises.*

1<sup>o</sup> Registres-journaux par destination ;  
2<sup>o</sup> Registres pour le compte courant des ports à recevoir à destination et le recouvrement des déboursés ;

3<sup>o</sup> Feuilles de route ;

4<sup>o</sup> Bordereaux de feuilles de route remises aux gardes ;

5<sup>o</sup> Feuilles de factage pour la transcription des feuilles de route.

##### d. *Service général.*

1<sup>o</sup> Registre grand-livre ;

2<sup>o</sup> Livre de caisse.

##### a. *Voyageurs.*

1<sup>o</sup> Supprimés et remplacés par des coupons d'un nouveau modèle ;

2<sup>o</sup> Supprimés et remplacés par un registre-journal indiquant par destination, par jour et par classe de voitures, le mouvement et la recette des voyageurs ;

3<sup>o</sup> Compte des coupons envoyés par les inspecteurs.

##### b. *Bagages.*

1<sup>o</sup> Mêmes registres avec feuilles complémentaires contenant des numéros à apposer sur les bagages ;

2<sup>o</sup> Feuille de route.

##### c. *Marchandises.*

1<sup>o</sup> Mêmes registres nouveau modèle ;

2<sup>o</sup> Registres nouveaux modèles ;

3<sup>o</sup> Feuilles de route à souches nouveau modèle ;

4<sup>o</sup> Mêmes bordereaux ;

5<sup>o</sup> Registre de factage nouveau modèle ;

6<sup>o</sup> Compte des feuilles à souches pour bulletins à délivrer aux expéditeurs de marchandises.

##### d. *Service général.*

Supprimé.

1<sup>o</sup> Livre de caisse nouveau modèle.

**Systeme actuel.****Systeme adopte.**

## ART. 2.

**Reditlon des comptes.**

1° Envoi journalier des quittances de versement accompagnées d'un bordereau;

2° Idem d'un état du mouvement des voyageurs et du montant des recettes;

3° Envoi d'un état journalier du mouvement et des recettes des marchandises;

4° Idem d'un état récapitulatif de dizaine indiquant le mouvement des voyageurs, des bagages et des marchandises, ainsi que le montant des recettes en général;

5° Idem d'un état mensuel du montant des suppléments;

6° Idem d'un état mensuel indiquant le mouvement des voyageurs et le montant des recettes par convoi et par classe de voitures;

7° Envoi d'un état mensuel des articles restés en magasin (marchandises);

8° Idem d'un état trimestriel des transports effectués pour compte de l'administration;

9° Idem d'un relevé journalier du nombre de feuilles de route dressées pour bagages et marchandises pendant chaque journée;

10° Renvoi journalier par le bureau de destination des feuilles de route des bagages;

11° Idem des feuilles de route des marchandises;

12° Renvoi aux inspecteurs par les bureaux placés aux points extrêmes des coupons repris aux voyageurs;

13° Renvoi par les bureaux de départ des bordereaux des feuilles de route remises aux gardes.

1° Même envoi avec bordereau nouveau modèle.

Supprimé.

Supprimé.

2° Remplacé par un état récapitulatif de dizaine, nouveau modèle.

Supprimé (compris dans l'état de dizaine).

Supprimé.

3° Même envoi ;

4° Même envoi ;

5° Supprimé pour les marchandises et remplacé pour les bagages par un relevé nouveau modèle;

6° Même renvoi, en y ajoutant les coupons ;

7° Même renvoi.

8° Même renvoi par les bureaux de destination avec un état conforme au modèle adopté.

Supprimé. — Ce renvoi s'effectuera par les soins des chefs-gardes qui annexeront ces bordereaux à leurs rapports journaliers.

9° Envoi journalier des souches des feuilles de route des marchandises.

En conséquence les chefs de station auront à se conformer aux instructions suivantes pour l'application de ce nouveau mode de comptabilité, savoir :

Coupons des voyageurs.

Les coupons sont rangés par destination et par classe de voitures dans des casiers disposés à cet effet. Au moment de leur

distribution on y appose un timbre indiquant le n° du convoi pour lequel ils sont valables. Ce n° est *impair* pour tous les convois du matin, il est *pair* pour tous ceux de l'après-midi. Les convois partant à douze heures précises font partie des convois de l'après-midi. C'est au point de départ que le convoi prend son numéro d'ordre. La série des n°s finit avec l'année.

A la fin de chaque journée on s'assure du nombre de coupons délivrés, et l'on en fait l'inscription au journal.

Lors de leur vérification les gardes déchirent la petite souche des coupons, qui dès lors ne peuvent plus servir pour un autre voyage.

Registre-journal des voyageurs.

Le journal est arrêté par dizaine et par mois. Les totaux mensuels de chaque destination sont reportés jusqu'à la dernière page de cette destination. Le journal contient une récapitulation générale qui fait connaître les résultats obtenus pendant l'année, pour toutes les destinations réunies.

Compte des coupons de voyageurs.

Le compte est établi par destination et par classe de voitures, dans un registre conforme au modèle *A* ci-annexé. Il est arrêté et balancé mensuellement; à chaque inspection, les contrôleurs doivent reconnaître si le nombre de coupons restant en magasin, joint aux quantités distribuées, forme le montant des envois effectués par les inspecteurs.

Registres à souches des bagages.

L'inscription dans ces registres s'effectue comme par le passé. Ils continuent également à être arrêtés par jour, par dizaine et par mois, en reportant les totaux mensuels jusqu'à la fin de l'année.

Le n° d'inscription est porté sur chaque objet, au moyen de petits bulletins imprimés à cet effet sur des feuilles spéciales. La série des n°s d'inscription recommence dès qu'elle a atteint le chiffre 1,000.

Les bagages à transporter à domicile sont toujours expédiés par le bureau des petites marchandises, qui en passe écritures dans ses registres, en opérant toutefois la perception d'après le tarif des bagages.

Feuilles de route des bagages.

Les feuilles donnent les mêmes indications que celles qui sont portées sur les bulletins délivrés aux voyageurs propriétaires des bagages. Elles indiquent en outre le nom du garde qui a signé pour décharge au registre. Elles sont dressées par destination et reçoivent de *rigueur* un numéro d'ordre, dont la série commence et se termine avec chaque dizaine. Chaque feuille doit être totalisée.

Par rapport à leur couleur, les feuilles sont employées comme suit :

1° *Blanches*, pour les destinations de Bruxelles, Vilvorde et de la ligne du Midi ;

2° *Jaunes*, pour les destinations de Duffel, Contich, Vieux-Dien et Anvers ;

3° *Grises*, pour la destination de Malines ;

4° *Roses sans cadre*, pour les destinations de la ligne de l'Est, excepté Velm et St-Trond ;

5° *Roses avec cadre*, pour les destinations de Velm et de St-Trond ;

6° *Bleues sans cadre*, pour les destinations placées entre Malines et Gand, cette dernière comprise ;

7° *Bleues avec cadre*, pour les destinations placées entre Gand et Ostende ;

8° *Bleues avec double cadre*, pour les destinations entre Gand et Courtray.

Registres - journaux des marchandises.

L'inscription dans ces registres continuera à se faire comme par le passé, avec cette différence, que les remboursements seront inscrits au même registre dans la colonne à ce destinée. Le numéro d'inscription commence et finit avec chaque dizaine. Les registres sont arrêtés par jour, par dizaine et par mois, en reportant les totaux mensuels jusqu'à la fin de l'année.

Feuilles de route des marchandises.

Les feuilles sont formées d'après les inscriptions du registre-journal, dont elles ne sont que la copie. Elles sont dressées par destination. Un même imprimé ne peut servir que pour des expéditions concernant, soit les tarifs n° 1 et 4, soit les tarifs n° 2, 5 et 6. Chaque feuille porte son numéro d'ordre ; ce numéro doit être renseigné au registre d'inscription dans la colonne à ce destinée. Il commence et se termine avec chaque dizaine. Aussitôt que la feuille de route est formée, on remplit la souche qui doit en être séparée. Chaque feuille doit être totalisée. La couleur des feuilles de route est pour chaque destination la même que celle des feuilles de bagages.

Registres de factage.

Ainsi que les journaux servant à l'inscription des marchandises, les registres de factage sont divisés par petites et grosses marchandises. Il y a un registre par facteur. Les marchandises *bureau restant* sont inscrites dans un registre spécial (même modèle). On continuera à faire usage des imprimés actuels jusqu'à ce qu'il n'en existe plus. On aura soin, toutefois, de ne jamais porter le nom de l'expéditeur.

Compte-courant des ports à recevoir et des déboursés.

Le compte est établi dans deux registres, savoir :

1° Un journal brouillon (modèle *B* ci-annexé) tracé à la main et indiquant, par départ et par destination, le montant de toutes les expéditions faites en ports à recevoir ou contre déboursés ;

2° Un registre imprimé indiquant, par jour, le doit et l'avoir de chaque bureau.

Les comptes de l'espèce sont réglés à la fin de chaque mois, à moins que le solde du compte n'atteigne le chiffre de fr. 1,000; dans ce cas le renvoi des fonds s'effectue immédiatement.

Compte des bulletins pour marchandises.

Ce compte est tenu dans un registre tracé à la main et conforme au modèle *C* ci-annexé. Il est arrêté et balancé mensuellement et à chaque inspection des contrôleurs.

Livre de caisse.

Ce livre renseigne, par jour, le détail des recettes produites par chaque branche de l'exploitation. Il présente en outre le montant de chaque versement. Il est arrêté par dizaine et par mois, avec report des totaux mensuels jusqu'à la fin de l'année.

La colonne intitulée *Produits extraordinaires*, reçoit l'inscription des recettes provenant de cas fortuits, comme, par exemple : les surtaxes non remboursées, les amendes, les bris de glaces de voitures, etc., etc.

Quittances de versement.

La plus stricte régularité est exigée pour l'envoi des quittances de versement. Le bordereau qui les accompagne indique le montant net de la recette et le montant du versement pour chaque branche des produits. Ces deux pièces sont transmises ensemble sous une même enveloppe et, au plus tard, le lendemain du jour où les recettes ont été effectuées. Les bureaux établis dans des localités où il n'y a pas d'agent du trésor, sont seuls autorisés à ne transmettre ces espèces que le surlendemain. Les bordereaux doivent mentionner d'une manière distincte les recettes effectuées pour compte des stations intermédiaires sans bureau.

État récapitulatif de dizaine.

Cet état est un extrait des registres-journaux des voyageurs, bagages et marchandises. Il contient une balance générale des recettes et des versements. Il est transmis en double expédition, au plus tard, deux jours après l'expiration de la dizaine. A cet état sont jointes les feuilles de route des gardes pour places payées en route.

Renvoi des feuilles de route des bagages et des marchandises.

Le renvoi des feuilles de route en général doit s'effectuer avec la plus ponctuelle exactitude, au plus tard, le lendemain de leur date. Elles sont transmises sous une enveloppe spéciale. Pour ce qui concerne les feuilles de route des bagages, aucun retard n'est toléré, ces feuilles arrivant toujours à destination le jour même de leur expédition. Les coupons y sont rattachés avec soin.

Quant aux feuilles de marchandises qui, par suite d'une circonstance quelconque, ne peuvent être remises à destination le jour même de l'expédition, elles doivent être renvoyées, au plus tard, en deans les trois jours et indiquer dans la colonne d'observations les motifs du retard.

Renvoi des coupons repris aux voyageurs.

Ce renvoi a lieu par le premier convoi du lendemain. Les coupons sont accompagnés d'un état conforme au modèle adopté, et doivent être convenablement classés par bureau de départ et par classe de voitures. Ils sont transmis aux inspecteurs sous une enveloppe spéciale, portant les mots : *Coupons de voyageurs*.

Transmission des souches des feuilles de route des marchandises.

Les souches doivent être transmises par le premier convoi du lendemain de leur date. Elles sont classées dans une chemise conforme au modèle adopté.

Comptes des stations intermédiaires sans bureau.

Ces comptes sont tenus par les bureaux désignés au tableau *D* ci-annexé. Ces bureaux ont, à cet effet, des registres spéciaux en tout point conformes à ceux qu'ils doivent tenir pour eux-mêmes. Ils rendent compte des résultats donnés par lesdites stations intermédiaires, au moyen d'états particuliers également conformes aux modèles prescrits.

Ainsi, par exemple, c'est au bureau de Malines que les gardes doivent rendre compte des sommes qu'ils perçoivent sur les voyageurs montés à la station de Haecht, quelle que soit la destination pour laquelle ils ont pris place.

Et pour ce qui concerne les bagages et les marchandises prises à la dite station de Haecht ; c'est encore au bureau de Malines que l'on renvoie, pour en passer écritures, les feuilles de route dressées à destination pour les transports de l'espèce.

Les chefs-gardes sont tenus de mentionner sur leurs rapports journaliers les marchandises qu'ils reçoivent aux stations intermédiaires sans bureau.

Le report du livre de caisse et des états de dizaine de la station intermédiaire à ceux de la station principale, se fait globalement à la fin de chaque dizaine.

Toute négligence ou retard non justifié dans l'envoi des pièces de comptabilité entraîne une punition sévère, surtout quand la faute s'applique aux feuilles de route des bagages ou des marchandises, ces pièces formant la base de la vérification.

La vérification des écritures s'opère dans les bureaux de recettes mêmes, par les contrôleurs qui en justifient par l'envoi de procès-verbaux d'inspection conformes au modèle adopté.

Le bureau de vérification dresse tous les mois un procès-verbal des erreurs reconnues pendant le mois. Ce procès-verbal, dont un double est transmis aux inspecteurs, est adressé au bureau que la chose concerne, lequel l'annexe à son livre de caisse, après avoir majoré ou réduit le montant des recettes selon que les différences sont en plus ou en moins.

MM. les inspecteurs sont chargés de l'exécution du présent ordre de service, qu'ils communiqueront à MM. les contrôleurs, en les invitant à en assurer la bonne interprétation, et à donner aux chefs de station, gardes et facteurs, toutes les explications nécessaires.

Les dispositions relatives au nouveau mode de distribution des coupons de voyageurs, ne seront applicables qu'à une époque qui sera ultérieurement fixée.

Bruxelles, le 26 mai 1841.

Pour le directeur :

*Le contrôleur en chef, secrétaire,*

Ad. EYCKHOLT.

**HALTE DE**

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE DIZAINE *du* *au* 184

*Compte-rendu au chef de la station de*

DESTINATIONS.	NOMBRE DE COUPONS DÉLIVRÉS.			TOTAL.	VALEUR.		RECETTE.		Observations.
	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.		Fr.	C.	Fr.	C.	
Totaux.....									
Restant en magasin.....									
Total reçu.....									

*Certifié exact,*

LE CHEF DE SECTION,

**HALTE DE***Compte de la journée du*

184

DESTINATIONS.	NOMBRE DE COUPONS DÉLIVRÉS.			TOTAL GÉNÉRAL.	RECETTE.		Observations.
	1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.		Fr.	C.	

*Certifié exact,*  
LE SURVEILLANT,

**ORDRE DE SERVICE.**

A partir du 21 août courant les prix des places pour le transport des voyageurs, et ceux pour le transport des bagages seront perçus d'après les tarifs ci-annexés.

Voyageurs. MM. les chefs de station voudront bien, en conséquence, faire immédiatement la distribution de ces tarifs, afin qu'ils puissent recevoir la plus grande publicité. Ils auront, en outre, à faire changer pour l'époque précitée les tableaux indiquant le prix des places et qui doivent être suspendus à côté des guichets.

Afin d'éviter à l'avenir qu'aux stations intermédiaires sans bureaux, appelées haltes, la perception des places se fasse par les gardes-convois, il sera remis aux gardes de ces haltes des coupons valables pour une ou plusieurs haltes intermédiaires. La délivrance de ces coupons s'effectuera de manière à pouvoir assurer le parcours jusqu'à la station suivante, où le voyageur pour au delà sera tenu de se munir d'un nouveau coupon assurant sa place jusqu'à destination.

Pour que l'exécution de cette mesure puisse avoir lieu avec toute la régularité désirable, les formalités ci-après devront être strictement observées.

Chaque chef de station délivrera contre quittance au chef de section de la route, qui en fera la distribution d'après les besoins du service, les coupons destinés aux haltes désignées au tableau ci-annexé. Il tiendra, à cet effet, pour chaque section un compte de caisse indiquant : 1° le nombre de coupons remis ; 2° la date de leur remise ; 3° leur valeur ; 4° la somme reçue.

A l'expiration de chaque dizaine, le chef de section enverra au chef de station, avec les fonds à l'appui, un état de situation conforme au modèle *A* ; à cet effet, le chef de section fera remplir chaque jour par les gardes de haltes l'état *B*, qui lui sera remis par le surveillant.

Le mouvement et le produit de ces haltes seront reportés globalement à la fin du mois dans les registres et dans les états mensuels auxquels seront annexés les états modèle *A*.

La délivrance des coupons par les gardes des haltes s'effectuera conformément à l'extrait du tarif ci-annexé, indiquant : 1° les destinations ; 2° les prix ; 3° le nombre des coupons à délivrer. Les gardes des haltes seront munis d'un timbre mobile au moyen duquel ils dateront les coupons au moment de leur distribution.

Afin de faciliter au voyageur venant d'un point intermédiaire, la reprise d'un nouveau bulletin, MM. les chefs de station feront pratiquer immédiatement un guichet intérieur où les voyageurs puissent prendre leur coupon sans sortir de la station.

Bagages. Les prix du tarif ci-joint, calculés par 100 kilog., seront appliqués de 10 en 10 kilog. Cette application se fera exactement, sans forcer aucun chiffre.

Les autres dispositions en vertu desquelles doit s'opérer le transport des bagages, étant imprimées en regard du tarif, MM. les employés auront soin de s'y conformer rigoureusement.

La mise à exécution du nouveau tarif au 21 du mois étant de nature à occasionner des difficultés dans la vérification des comptes, MM. les chefs de station auront à transmettre le 22 l'état récapitulatif pour les deux premières dizaines, et, à la fin du mois, un état séparé pour la dernière dizaine.

MM. les inspecteurs, contrôleurs et contrôleurs-adjoints sont chargés de l'exécution du présent ordre, pour la bonne interprétation duquel, en ce qui concerne ~~les~~ gardes des haltes, MM. les ingénieurs des lignes sont invités à prendre telles mesures qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt du service.

Bruxelles, le 14 août 1841.

*Le directeur,*

MASUI.

*Instruction pour les gardes-convois.*

A dater du 21 août courant, des coupons pourront être délivrés dans toutes les stations sans bureau ou halte aux personnes qui voudront prendre place dans les convois.

Au moyen de ces coupons les places pourront être prises dans chaque halte jusqu'à destination. A cet effet, la distribution s'en fera par les gardes des haltes, conformément aux tableaux ci-annexés, indiquant le nombre et le prix des coupons à délivrer par destination.

En conséquence, à dater du jour sus-indiqué, la recette du chef de places prises en route cessera de s'effectuer par l'intermédiaire des gardes-convois.

MM. les chefs de convoi veilleront autant que possible à ce que personne ne prenne place au convoi sans coupon; néanmoins, afin d'éviter toute difficulté, les chefs-gardes seront toujours porteurs d'un certain nombre de coupons de haltes, qu'ils seront tenus de délivrer contre le paiement du prix de la place, à tout voyageur qui serait trouvé sans bulletin dans un convoi.

Ils agiront de la même manière envers les voyageurs qui, désirant changer de voiture en route, auraient un coupon supplémentaire à prendre.

Lors de la première vérification des coupons délivrés aux haltes intermédiaires, les gardes-convois auront soin de déchirer la petite souche annexée aux dits coupons.

Les coupons de l'espèce recueillis par les gardes seront comme les autres remis aux stations de destination, pour être transmis à MM. les inspecteurs.

Les chefs de convoi et gardes sous leurs ordres auront soin de donner avec la plus grande politesse à MM. les voyageurs les explications nécessaires pour qu'ils puissent se conformer sans difficulté à cette nouvelle mesure.

MM. les inspecteurs, contrôleurs et contrôleurs-adjoints sont chargés de surveiller l'exécution des dispositions qui précèdent et d'en assurer la bonne interprétation,

Bruxelles, le 14 août 1841.

*Le directeur,*

MASUI.

SERVICE DES RECETTES  
DÉLIVRANCE DE COUPONS.

---

*Instruction pour les gardes des haltes intermédiaires sans bureau.*

A dater du 21 août courant, les gardes seront chargés de délivrer des coupons aux voyageurs qui se présenteraient pour prendre place au convoi.

Ces coupons seront délivrés de la manière indiquée à l'extrait du tarif ci-annexé. Chaque coupon délivré sera daté par le garde, au moyen d'un timbre mobile.

A la fin de chaque journée, le garde dressera, conformément au modèle ci-joint, un état indiquant le nombre de coupons délivrés et le montant de la recette. Cet état, avec les fonds à l'appui, sera remis, chaque jour, par le garde au surveillant de la route, qui le fera parvenir au chef de section.

Au passage des convois, les gardes des haltes devront, autant que possible, défendre l'accès du chemin de fer, à toute personne qui ne se serait pas préalablement munie d'un coupon.

Bruxelles, le 14 août 1841.

*Le directeur,*

MASUI.

## ORDRE DE SERVICE.

(19 août.)

### Comptabilité. — Coupons de voyageurs.

Les dispositions de l'ordre de service du 26 mai 1841, n° 91/4585, relatives au nouveau mode de distribution des coupons de voyageurs, seront applicables à mesure de l'apurement définitif des comptes des dits coupons par M. l'inspecteur Strens et l'un des contrôleurs intéressés, lesquels y procéderont, par procès-verbal, dès la réception du présent ordre de service.

En conséquence, les fonctionnaires et employés que la chose concerne auront à se conformer aux instructions suivantes :

*Demandes d'imprimés.* — Les imprimés pour coupons de voyageurs ne pourront être obtenus que sur des bons spéciaux dressés par les chefs de station, visés par le contrôleur chef de service.

Ces bons devront être adressés au contrôleur, le 15 de chaque mois, et comprendre l'indication de tous les imprimés présumés nécessaires pour le mois suivant.

Le contrôleur les transmettra immédiatement à la direction. L'adresse portera pour suscription : *Demande de coupons.*

Il ne pourra être fait exception à cette règle que dans les cas d'urgence dûment constatée.

*Envoi des imprimés demandés.* — L'envoi des imprimés demandés par les chefs de station s'effectuera par les soins du contrôleur chef de service qui, par son récépissé à la direction, en deviendra responsable.

Les coupons de voyageurs seront envoyés, autant que possible, par paquets de 10 feuilles.

Ces paquets seront ficelés et cachetés au timbre spécial de l'administration et de manière à rendre possible la vérification de leur contenu sans briser le cachet.

Chaque envoi sera accompagné d'un état ou facture indiquant le nombre de coupons transmis, ainsi que les sommes représentant leur valeur et portées au compte du chef de service.

Après vérification, le chef de station destinataire signera la facture pour reçu et la renverra au contrôleur.

Dans le cas où la vérification ferait reconnaître des erreurs dans les indications de la facture, elles devraient être signalées sans délai, et, s'il y a lieu, le destinataire renverra les imprimés au chef de service en y joignant ses observations.

Après le bris du cachet, toute réclamation serait de nul effet.

Afin de donner toutes les garanties possibles aux chefs de service et aux chefs de station destinataires, tous les envois de l'espèce seront inscrits *pour service* dans les registres de marchandises et portés en feuille de route.

*Compte des coupons des voyageurs.* — Le compte des coupons de voyageurs sera tenu dans un registre présentant à la fois le compte des coupons reçus et celui des coupons distribués pour chaque destination.

Le modèle *A* ci-annexé indique la forme de ce registre, qui remplacera les journaux actuels, ainsi que le compte d'entrée prescrit par l'ordre de service du 26 mai.

Il sera arrêté et balancé à la fin de chaque mois, époque à laquelle les chefs de station en transmettront un extrait conforme au modèle *B* ci-annexé au contrôleur chef de service et à la direction.

Les totaux mensuels seront reportés de manière à ce que l'on puisse toujours obtenir, pour chaque destination, le total général des coupons reçus et distribués depuis le commencement de l'année jusqu'à la date à laquelle on voudrait arrêter le compte.

A la fin du registre il sera établi une récapitulation générale par destination et pour l'année entière.

A chaque vérification, les contrôleurs chefs de service auront à constater si la valeur et le nombre de coupons restant en caisse, joints aux quantités distribuées, forment le montant des envois effectués.

Les transports militaires et extraordinaires ne devront plus être inscrits que dans le livre de caisse.

*Distribution des coupons. — Casiers. — Timbres.* — La distribution des coupons se fera au moyen de casiers dans lesquels les coupons seront rangés par destination et par classe des voitures.

Le décompte des coupons distribués, ainsi que leur inscription au registre, devra s'effectuer de rigueur à la fin de chaque journée.

Au moment de la distribution, l'employé distributeur apposera sur chaque coupon un timbre indiquant le jour, l'heure et l'année pour lesquels il sera valable.

Les coupons surtimbrés qui n'auraient pas été signés valables par le chef de station, seront annexés au rapport que le chef-garde adresse à la direction, et le chef de station sera forcé en recette pour le double de la valeur du coupon surtimbré.

*Reprise des coupons par les gardes-convois.* — Au moment du départ du convoi et avant l'entrée des voyageurs en voiture, les gardes demanderont aux voyageurs l'exhibition de leur coupon, afin d'en détacher la petite souche et d'empêcher ainsi que le coupon puisse servir pour un autre voyage.

La reprise définitive du coupon ne pourra avoir lieu que pendant le parcours de la distance qui sépare le point d'arrivée de la station qui le précède immédiatement.

Les coupons repris aux voyageurs continueront à être remis aux bureaux de destination pour être renvoyés à l'inspecteur avec un état conforme au modèle adopté.

MM. l'inspecteur Strens et les contrôleurs et contrôleurs-adjoints sont chargés de veiller à la bonne exécution du présent ordre de service.

Bruxelles, le 19 août 1842.

*Le directeur,*

MASUI.





## ORDRE DE SERVICE.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1843, les modifications suivantes seront introduites dans le mode de comptabilité actuellement en usage dans les bureaux de recette; savoir :

### COMPTABILITÉ DES VOYAGEURS.

Le relevé mensuel à transmettre à la direction et aux contrôleurs chefs de service, en vertu de l'ordre de service du 19 août 1842, n<sup>o</sup>  $\frac{97}{566}$ , renseignera au compte d'entrée, par destination et par classe de voitures, le restant en magasin, à la date à laquelle ce relevé doit être dressé, au lieu du nombre de coupons reçus pendant le mois, renseignement que l'on se borne à donner aujourd'hui.

Ainsi, le relevé du mois de janvier devra présenter : à l'entrée la *situation* du magasin à la date du 1<sup>er</sup> février ; à la sortie, le nombre de coupons distribués pendant le mois de janvier.

De sorte qu'en ajoutant le compte de sortie au compte d'entrée, on trouvera le restant en magasin à la date du 1<sup>er</sup> janvier.

### COMPTABILITÉ DES BAGAGES.

Les souches des feuilles d'inscription des bagages seront renvoyées de mois en mois au lieu de l'être d'année en année.

Elles seront remplacées par un registre-journal conforme au modèle A ci-annexé, qui présentera, par jour et par destination, le poids et la valeur des bagages transportés ainsi que les sommes perçues de ce chef.

Ce registre sera arrêté journallement et les totaux seront reportés de page en page jusqu'à l'expiration de l'année, époque à laquelle une récapitulation générale par destination sera établie à la fin du registre.

Un semblable registre devant également être tenu pour l'inscription des bagages expédiés des haltes intermédiaires dépourvues de bureaux, on cessera d'employer des feuilles à souches pour les transports de l'espèce, les bulletins n'étant jamais d'ailleurs délivrés aux voyageurs propriétaires desdits bagages.

### COMPTABILITÉ DES MARCHANDISES.

Journal d'inscription.

Le journal d'inscription des marchandises cessera d'être divisé par destinations.

Dans aucun cas il ne pourra être composé de plus de trois registres, savoir :

Le 1<sup>er</sup> pour l'inscription des petites marchandises (tar. 3 et 4).  
Le 2<sup>e</sup> id. des grosses march. (tar. 5, 6, 7 et 8).  
Le 3<sup>e</sup> id. des transports en transit, exportation  
et importation.

Pour les haltes intermédiaires dépourvues de bureau, un seul registre devra suffire.

Ces journaux seront arrêtés mensuellement et les totaux reportés de page en page jusqu'à la fin de chaque mois.

Sous aucun prétexte, la première inscription des marchandises ne pourra être faite sur les feuilles de route.

Autant que possible, l'inscription au journal et sur les feuilles se fera simultanément.

Compte-courant des déboursés, ports à recevoir, etc.

Le compte-courant des déboursés et ports à recevoir se composera des registres suivants :

1<sup>o</sup> Registre-journal, indiquant par feuille de route le DOIT et l'AVIOR de chaque destination (annexe *B*);

2<sup>o</sup> Registre grand-livre (annexe *C*), résumant par jour toutes les inscriptions du journal.

À la fin de chaque journée, ces registres présenteront la balance du DÉBIT et du CRÉDIT.

Autant que possible, les dates d'inscription correspondront aux dates des feuilles de route.

Articles contre remboursement.

Outre l'inscription ordinaire, au journal et aux livres de factage, les articles expédiés contre remboursement seront, au départ et à l'arrivée, renseignés dans les registres spéciaux conformes aux modèles *D* et *E* ci-annexés.

Articles contre déboursés.

Dorénavant toute avance faite pour déboursés à l'expédition des marchandises, devra être justifiée par une quittance signée par l'expéditeur (modèle *F*).

Cette quittance sera renvoyée à la direction, annexée à la feuille de route qu'elle concernera.

Compte des bulletins de réception des marchandises.

Les bulletins de réception des marchandises n'auront de valeur que pour autant qu'ils seront revêtus du timbre de l'administration.

Le compte en sera tenu dans un registre tracé à la main, conforme au modèle *G* ci-annexé, présentant par jour l'entrée et la sortie.

Un extrait mensuel de ce compte sera transmis à la direction et au contrôleur chef de service, en même temps que l'extrait du journal des voyageurs.

Les chefs de station renverront à la direction les anciens bulletins de l'espèce, qu'ils auraient encore au magasin au 1<sup>er</sup> janvier 1842, date à laquelle ils auront à faire exclusivement usage des bulletins nouveau modèle.

Livre général de factage.

Outre les livres de factage ordinaires, il sera tenu, dans toutes les stations desservies par un entrepreneur du camionnage, un livre de factage général qui renseignera toutes les marchandises reçues des autres bureaux pour être remises à domicile et sur lequel les agents dudit entrepreneur donneront décharge à l'administration.

Ce livre général sera, du reste, en tout point conforme au modèle adopté.

MM. les chefs de station recevront en temps utile les imprimés et registres dont ils auront à faire usage dès la mise à exécution du présent ordre de service.

Au 25 janvier prochain ils renverront à la direction, accompagnés d'un inventaire détaillé, les registres et imprimés qui se trouveront être hors d'usage au 1<sup>er</sup> dudit mois de janvier et dont la désignation suit :

SAVOIR :

- 1° Les registres-journaux des voyageurs.
- 2° Les souches des feuilles d'inscription des bagages.  
NOTA. Un inventaire spécial indiquera le compte d'emploi de ces imprimés.
- 3° Les registres-journaux des marchandises.
- 4° Le livre de caisse.
- 5° Les bulletins des marchandises ainsi que leurs souches (ancien modèle).
- 6° Les feuilles de route des marchandises (ancien modèle).
- 7° Tous les autres imprimés devenus inutiles.

Ces pièces de comptabilité devront, de toute nécessité, être convenablement classées et emballées.

MM. les inspecteurs, contrôleurs et contrôleurs-adjoints, chefs de service des transports, sont chargés d'assurer l'exécution du présent ordre de service.

Bruxelles, le 29 décembre 1842.

*Le directeur,*

MASUI.











## ANNEXE D.

NUMÉRO DE L'INSCRIPTION.	DATE de L'EXPÉDITION.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	DOMICILE du DESTINATAIRE.	MONTANT du REBOURSEM <sup>t</sup> .	DATE de la remise A L'EXPÉDITEUR.	<i>Observations.</i>

NUMÉRO DE L'INSCRIPTION.	DATE de L'EXPÉDITION.	NOM du DESTINATAIRE.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	DOMICILE de L'EXPÉDITEUR.	MONTANT du REMBOURSEM <sup>t</sup> .	DATE du renvoi du REMBOURSEM <sup>t</sup> .	<i>Observations.</i>

ANNEXE F.

ADMINISTRATION  
**DES CHEMINS DE FER**  
EN EXPLOITATION.

Départ d'                      pour                      le                      184                      à                      heure  
N° de la feuille de route                      tarif n°                      n° d'inscription :

*Le soussigné reconnaît avoir reçu de M*  
*Chef de station à                      la somme de*  
*pour*  
*de l'article dont l'expédition est indiquée ci-dessus, m'engageant dans le cas*  
*où l'article serait refusé par le destinataire, à le reprendre contre paiement*  
*immédiat de la somme avancée, plus le port d'aller et retour.*

le

184



*Règlement pour le contrôle du timbre et le magasin des imprimés.*

**Contrôle du timbre.**

ART. 1<sup>er</sup>. Le contrôle du timbre est confié à un fonctionnaire supérieur responsable envers le directeur, avec lequel il correspond directement.

ART. 2. Les attributions du contrôleur du timbre comprennent :

1<sup>o</sup> La vérification des prix indiqués sur les coupons de voyageurs ;

2<sup>o</sup> L'apposition du timbre sur les imprimés ;

3<sup>o</sup> L'envoi aux chefs de service des imprimés timbrés ;

4<sup>o</sup> La conservation du timbre ;

5<sup>o</sup> La comptabilité des coupons délivrés aux contrôleurs chefs de service ;

6<sup>o</sup> La vérification éventuelle de cette comptabilité dans les bureaux des contrôleurs et des chefs de station.

ART. 3. Les demandes de coupons par les chefs de station se font par bons (modèle *A*) dressés en double expédition. Elles comprennent les besoins du mois suivant et sont transmises au directeur par les contrôleurs chefs de service, au plus tard le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Ces demandes sont envoyées au garde-magasin immédiatement après avoir reçu le *Vu bon à timbrer* du directeur.

ART. 4. Les quantités envoyées par le garde-magasin au contrôleur du timbre, sont accompagnées d'un état (modèle *B*) et des bons en vertu desquels l'envoi s'est effectué.

Après vérification, le contrôleur du timbre appose son visa de réception sur l'un de ces états et le renvoie au garde-magasin pour sa décharge.

Les bons des chefs de station, visés par le directeur, restent déposés au contrôle du timbre, à l'appui du journal d'entrée.

ART. 5. Tous les envois du garde-magasin au contrôleur du timbre, sont renseignés dans un registre-journal d'entrée (modèle *C*).

ART. 6. Aussitôt après leur inscription, les imprimés reçus sont timbrés en présence du contrôleur, qui prend soin de faire mettre le timbre en lieu sûr lorsqu'il n'en fait pas usage.

ART. 7. Dès l'apposition du timbre et au plus tard le 25 du mois, sauf les cas d'urgence, les imprimés sont envoyés aux chefs de service qui en ont fait la demande.

Les coupons de voyageurs sont envoyés, autant que possible, par paquets de dix feuilles.

Ces paquets sont ficelés et cachetés au moyen d'un timbre spécial et de manière à rendre possible la vérification de leur contenu sans briser le cachet.

Chaque envoi est accompagné d'un état ou facture (modèle *B*) indiquant le nombre de coupons transmis ainsi que les sommes représentant leur valeur et portées au compte du chef de service destinataire.

Ces états sont dressés en double expédition, dont l'une, signée par le chef de service destinataire, est renvoyée au contrôleur du timbre pour être jointe à l'appui de ses écritures.

ART. 8. Tous les envois effectués par le contrôleur du timbre sont renseignés dans un registre-journal de sortie (modèle *D*).

Les écritures passées dans ce journal sont justifiées par les récépissés des destinataires.

ART. 9. Outre les écritures mentionnées aux articles précédents, le contrôleur du timbre tient encore les registres suivants, savoir :

1° Un registre grand-livre présentant pour chaque station le compte d'entrée et de sortie des coupons de voyageurs par envoi, par destination et par classe de voitures (modèle E) ;

2° Un registre grand-livre par station, présentant le compte d'entrée et de sortie des bulletins de marchandises (modèle F).

ART. 10. Le 5 de chaque mois le contrôleur du timbre adresse au directeur un état (modèle G) indiquant par station, le nombre de coupons de voyageurs et de bulletins de marchandises transmis aux chefs de service pendant le mois précédent. A cet état seront annexés les récépissés des chefs de service qui seront renvoyés au bureau du timbre après vérification.

ART. 11. La salle réservée au timbre n'aura de communication qu'avec le bureau du contrôleur, bureau qu'il faudra traverser pour y pénétrer.

ART. 12. A l'exception du directeur, des inspecteurs et des personnes munies d'une autorisation spéciale du directeur, nul ne pourra avoir accès dans la salle du timbre.

ART. 13. Le contrôleur du timbre procédera à la vérification des comptes des coupons tenus par les contrôleurs, chefs de service et les chefs de station, aussi souvent qu'il en recevra l'ordre du directeur.

Cette vérification sera constatée par un procès-verbal signé par les parties intéressées et dont une expédition sera immédiatement adressée au directeur.

ART. 14. La porte de la salle du timbre fermera par une clef qui restera déposée entre les mains du contrôleur, lequel est tenu de se trouver présent à l'entrée et à la sortie des timbreurs et de veiller à ce que ceux-ci n'introduisent dans la salle du timbre ou n'en emportent jamais aucun papier.

ART. 15. Le contrôleur du timbre reçoit communication des ordres de service ou instructions concernant la comptabilité.

ART. 16. La vérification des opérations du contrôle du timbre s'opère à des époques indéterminées; mais au moins deux fois l'an sur un ordre du directeur et par des fonctionnaires à désigner par lui.

### **Magasin des imprimés.**

ART. 1<sup>er</sup>. La direction du magasin des imprimés est confiée à un garde-magasin personnellement responsable.

ART. 2. Les attributions du garde-magasin comprennent :

#### *A. En ce qui concerne les coupons de voyageurs et bulletins de marchandises.*

1° Les commandes à l'imprimeur ;

2° L'impression des prix et destinations sur les coupons de voyageurs ;

3° L'envoi des coupons au contrôleur du timbre.

#### *B. En ce qui concerne les imprimés en général.*

1° Les commandes à l'imprimeur ;

2° L'expédition des imprimés de l'espèce aux fonctionnaires ou employés qui en ont fait la demande.

**ART. 3.** Les commandes à l'imprimeur se font par bons détachés d'un registre à souches (modèle *H*) et signés par le directeur de l'administration.

**ART. 4.** Les quantités livrées par l'imprimeur sont accompagnées d'une facture (modèle *I*) en double expédition, indiquant la date et le n° du bon en vertu duquel la livraison s'est effectuée.

Après vérification, le garde-magasin appose son visa de réception sur l'une de ces factures pour servir de pièce justificative aux compte du fournisseur.

La seconde expédition reste déposée au magasin, comme pièce à l'appui du journal d'entrée.

**ART. 5.** Toutes les fournitures d'imprimés sont renseignées dans un registre-journal d'entrée (modèle *J*).

**ART. 6.** Aussitôt après leur inscription, les imprimés sont classés dans des cases portant une étiquette indiquant leur espèce.

**ART. 7.** Les délivrances de coupons de voyageurs et bulletins de marchandises ne peuvent avoir lieu que sur bons visés par le directeur.

Les envois de l'espèce sont toujours accompagnés d'un état ou facture (modèle *B*) et des bons des chefs de station visés par le directeur.

La facture est signée pour reçu par le contrôleur du timbre et renvoyée au garde-magasin pour sa décharge.

**ART. 8.** Les autres imprimés sont délivrés sur bons en simple expédition visés par les chefs de service que la chose concerne et transmis à la direction à la même époque que les demandes de coupons.

Ces imprimés sont envoyés directement aux destinataires par le garde-magasin, qui y joindra également un état ou facture (modèle *K*) que le destinataire lui renverra après l'avoir signée pour reçu.

**ART. 9.** Le garde-magasin est tenu d'envoyer les imprimés demandés endéans les quinze jours qui suivent la réception de la demande.

Dans les cas d'urgence dûment constatée, ces envois doivent avoir lieu immédiatement.

**ART. 10.** Le magasin devant toujours être pourvu d'imprimés en nombre suffisant pour faire face aux besoins du service, le garde-magasin est personnellement responsable de toute imprévoyance à cet égard.

**ART. 11.** Toutes les délivrances d'imprimés sont renseignées dans un registre-journal de sortie (modèle *L*).

Les écritures passées dans ce journal sont justifiées par les récépissés des destinataires.

**ART. 12.** Outre les écritures mentionnées aux articles précédents, le garde-magasin tient encore les registres suivants :

1° Un registre grand-livre présentant pour chaque station le compte d'entrée et de sortie des coupons de voyageurs par envoi, par destination et par classe de voitures (modèle *E*);

2° Un registre grand-livre présentant le compte d'entrée et de sortie des bulletins de marchandises (modèle *F*);

3° Un registre présentant par destinataire, le compte des autres imprimés sortis du magasin (modèle *M*).

**ART. 13.** A l'expiration de chaque mois, le garde-magasin transmet à la direction un état (modèle *N*) présentant la situation du magasin.

A la fin de l'année ces états sont résumés dans un inventaire général (modèle *O*) qui est également transmis à la direction en double expédition.

ART. 14. Toute mise au rebut ou destruction d'imprimés sera constatée par procès-verbal dressé par le garde-magasin de concert avec le contrôleur du timbre.

Ce procès-verbal sera transmis au directeur et la destruction des imprimés ne pourra avoir lieu qu'après que cette pièce aura été revêtue de son approbation.

ART. 15. Le garde-magasin reçoit communication de tous les ordres de service ou instructions concernant la comptabilité.

ART. 16. La vérification du magasin s'opère à des époques indéterminées, mais au moins deux fois l'an, sur un ordre du directeur et par des fonctionnaires à désigner par lui.

Présenté à l'approbation de M. le Ministre des Travaux Publics, par le directeur de l'administration des chemins de fer en exploitation.

Bruxelles, le     janvier 1843.

*Le directeur,*

MASUI.

Bruxelles, le 8 février 1843.

Vu et approuvé :

*Le Ministre des Travaux Publics,*

L. DESMAISIÈRES.















ADMINISTRATION  
DES CHEMINS DE FER  
EN EXPLOITATION.

MODÈLE G.

—  
*Contrôle du timbre.*

ÉTAT *des coupons de voyageurs et bulletins de marchandises  
transmis aux contrôleurs chef de service, pendant le  
mois d*

STATIONS DE DÉPART.	DESTINATIONS.	CLASSES.	QUANTITÉS ENVOYÉS.	PRIX.	VALEUR.	<i>Observations.</i>

MODÈLE H.

ADMINISTRATION  
DES CHEMINS DE FER  
EN EXPLOITATION.

ADMINISTRATION  
DES CHEMINS DE FER  
EN EXPLOITATION.

FOURNITURES DE FEUILLES D'IMPRESSION.

FOURNITURES DE FEUILLES D'IMPRESSION.

BON N<sup>o</sup>      *délivré à M.*  
*pour les objets suivants :*

N<sup>o</sup>      *M.*  
*est invité à fournir les objets suivants :*

QUANTITÉS.	DÉTAIL.	PRIX.		QUANTITÉS.	DÉTAIL.	PRIX.

*Bruelles, le*

184 .

Le directeur,

*Bruelles, le*

184

Le directeur,

**FACTURE N°**

*Livré à l'administration des chemins de fer en exploitation, en vertu du bon en date  
du n°*

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	SÉRIE.	NUMÉROS.	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX.	<i>Observations.</i>

Reçu les quantités ci-dessus mentionnées.

Bruxelles, le

184

*Le garde-magasin,*

Bruxelles, le

184

*Le fournisseur,*

MODÈLE J.

NUMÉRO des FACTURES.	DATES des ENTRÉES.	DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	QUANTITÉS REÇUES.	<i>Observations.</i>

ADMINISTRATION  
DES CHEMINS DE FER  
EN EXPLOITATION.

MODÈLE K.

*Magasin des imprimés.*

ETAT des imprimés envoyés à M.  
en vertu du bon, en date du

N<sup>o</sup>

FACTURE N<sup>o</sup>

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	SÉRIE.	NUMÉROS.	QUANTITÉS ENVOYÉES.	Observations.

Reçu les quantités ci-dessus mentionnées.  
Bruxelles, le

*Le destinataire,*

Bruxelles, le

*Le garde-magasin,*

MODÈLE L.

N° DES FACTURES OU RÉCÉPISSÉS.	DATES DES SORTIES.	DESTINATAIRES.	DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	QUANTITÉS ENVOYÉES.	<i>Observations.</i>



ANNÉE 184 .

ÉTAT de situation du magasin des imprimés à la date  
du

Mois d

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	QUANTITÉS	REÇU	TOTAL.	DÉLIVRÉ	RESTE	Observations.
	restant	pendant		pendant	en	
	EN MAGASIN	LE MOIS		LE MOIS	MAGASIN	
	le	de		de	au 1 <sup>er</sup>	
<b>TOTAUX . . . . .</b>						

Certifié exact.

Bruxelles, le

Le Garde-Magasin,

73

ADMINISTRATION  
DES CHEMINS DE FER  
EN EXPLOITATION.  
—  
MAGASIN DES IMPRIMÉS.  
—

MODÈLE O.

## INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

## IMPRIMÉS ENTRÉS ET SORTIS

PENDANT CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE 184 .

---





N° 8.

**Renseignements sur la comptabilité des dépenses du chemin de fer.**

---

*Marche suivie au Département des Travaux Publics, pour la liquidation des dépenses d'exploitation du chemin de fer.*

Ces dépenses se divisent en deux catégories, savoir :

1° Dépenses faites en vertu de contrats;

2° Dépenses urgentes effectuées sans contrats préalables. Dans ces dernières sont compris les salaires d'ouvriers et les menues dépenses d'exploitation pour fournitures diverses et réparations.

Les dépenses de la 1<sup>re</sup> catégorie font toutes l'objet de demandes de paiement soumises au visa préalable de la cour des comptes.

Les dépenses de la 2<sup>e</sup> catégorie, à l'exception des salaires d'ouvriers, sont également soumises au visa préalable de la cour des comptes, lorsqu'elles dépassent la somme de fr. 300 ; jusqu'à ce taux, elles sont liquidées sur crédits spéciaux, par les soins de la régie des chemins de fer.

Les dépenses ont, en général, pour objet le paiement de travaux et de fournitures, effectués pour le service de l'exploitation ; elles sont imputées sur les différents articles du budget, suivant leur nature et la branche de service à laquelle elles appartiennent.

En ce qui concerne les dépenses de la 1<sup>re</sup> catégorie, voici le mode qui est suivi pour leur liquidation.

Après que les travaux ou les fournitures qui font l'objet des marchés approuvés par le Département, ont été effectués, les agents de l'administration du rail-way en font la réception et dressent des procès-verbaux détaillés des quantités exécutées par nature, et où il est constaté en outre que les travaux ou fournitures effectués ont les qualités prescrites par le cahier des charges.

Ces procès-verbaux mentionnent également, s'il s'agit d'à-comptes, les sommes qui peuvent être payées à l'entrepreneur.

En ce qui concerne les ouvrages d'art exécutés à la route ou à ses dépendances, les réceptions se font par les ingénieurs chefs de service, et par la commission de réception à Malines, pour tout ce qui concerne les fournitures. Ces réceptions sont approuvées par le directeur de l'administration, qui transmet ensuite au Département des Travaux Publics des demandes de paiement au profit des entrepreneurs.

Ces demandes sont accompagnées du procès-verbal de réception, d'un certificat de paiement du montant des sommes dues, délivré également par le directeur susnommé, et d'une déclaration des entrepreneurs.

Le certificat de paiement comprend le détail des à-comptes, s'il en a été payé, sur le même entreprise ; de sorte que les certificats pour solde, comprennent le détail des à-comptes successifs délivrés précédemment, et ce jusqu'à concurrence du montant total de l'entreprise.

Ces différentes pièces sont soumises, au Département des Travaux Publics, à une vérification minutieuse.

Cette vérification consiste particulièrement à s'assurer si, aux quantités de travaux exécutés ou fournitures faites, on a appliqué d'une manière exacte les prix des marchés, par nature d'ouvrage ou par espèce d'objets fournis; si les quantités déterminées ont été atteintes ou n'ont pas été dépassées; si enfin on a exécuté scrupuleusement les conditions du cahier des charges, en ce qui concerne les époques d'achèvement des travaux ou de livraison des fournitures.

Après vérification, on passe écritures et le Département des Travaux Publics transmet ensuite les pièces de dépense susmentionnées à la cour des comptes, avec une demande de paiement au profit de l'entrepreneur.

En ce qui concerne les dépenses urgentes, s'élevant à plus de fr. 300, autres que les salaires d'ouvriers, et qui appartiennent à la 2<sup>e</sup> catégorie, elles se liquident sur états dressés par les chefs de service ou visés par eux, et également approuvés par le directeur de l'administration, par l'intermédiaire duquel ils sont transmis au Département des Travaux Publics.

Ces états qui ne comprennent ordinairement que des ouvrages ou fournitures de peu d'importance, effectués d'urgence et sans contrats préalables, sont, après vérification, approuvés par le Ministre, qui en fait ensuite l'objet de demandes de paiement à la cour des comptes.

Toutes ces demandes de paiement, en général, sont ordonnancées par le Ministre des Finances, auquel la cour des comptes les transmet directement, après les avoir revêtues de son visa. Elles reviennent, ordonnancées, au Département des Travaux Publics, qui charge, en dernier lieu, le directeur de la régie d'en faire la remise aux parties intéressées.

Quant aux états de salaires d'ouvriers et préposés de l'administration, et aux états dont le montant ne dépasse pas fr. 300, ils sont, comme il est dit plus haut, liquidés par les soins du directeur de la régie. Voici le mode de liquidation suivi en cette circonstance.

Les états de salaire sont dressés par les surveillants, conducteurs, chefs de station, chefs d'ateliers ou autres agents de l'administration, chargés spécialement de ce soin: ils sont visés par les chefs de service que la chose concerne, approuvés par le directeur de l'administration de l'exploitation et transmis par lui au directeur de la régie, pour en opérer le paiement.

Après vérification dans les bureaux de ce dernier, ces états sont payés directement sur les lieux, à pied d'œuvre, et contre émargement, par les délégués de la régie, en présence de deux employés de l'administration.

Les états de fr. 300 et au-dessous sont également dressés par les chefs de service, ou visés par eux; approuvés par le directeur de l'administration, qui les transmet ensuite pour liquidation au Département des Travaux Publics.

Après vérification, ces états sont approuvés par le Ministre, qui en ordonne la liquidation par la régie.

Il y a encore d'autres dépenses que l'on doit considérer comme dépenses urgentes et placer dans la 2<sup>e</sup> catégorie; ce sont:

1<sup>o</sup> Les dépenses de camionage, que l'on a cru devoir également faire liquider par la régie, eu égard aux lenteurs que nécessitent la formation et la vérification des états et qui ne permettent guère de les présenter en liquidation qu'un mois après la fourniture.

Le paiement par la régie résulte du reste des termes mêmes des contrats passés pour cette branche du service.

2<sup>o</sup> Les dépenses pour pertes et avaries de marchandises transportées par le chemin de fer. Jusqu'à concurrence de fr. 200, ces dépenses sont liquidées, par la régie, à la demande du directeur de l'administration, sans passer par l'intermédiaire du Département; au-delà de cette somme elles doivent être ordonnancées par le Ministre.

Cette marche en ce qui concerne le paiement des dépenses pour pertes et avaries a été tracée par l'arrêté ministériel du 20 juillet 1840.

Toutes les pièces de dépenses acquittées par les soins de la régie, sur crédits ouverts à cet effet, par la cour des comptes, telles qu'états de salaires, états d'indemnités pour pertes et avaries, etc., qui lui sont transmises directement par l'administration des chemins de fer, de même que celles dont la liquidation a été ordonnée par le Département, font l'objet de demandes en régularisation de la part du directeur, qui justifie ainsi de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour faire face aux dépenses urgentes appartenant aux diverses branches du service de l'exploitation.

Ces demandes en régularisation sont soumises à une nouvelle vérification dans les bureaux du Département, qui les adresse ensuite à la cour des comptes.

Ce collègue après avoir constaté la régularité des pièces justificatives qui lui sont soumises, donne décharge au directeur de la régie des sommes acquittées par ses soins et de l'emploi desquelles il a présenté la justification.

Le directeur de la régie dresse en outre, à la fin de chaque mois, un état présentant la situation générale de ses opérations, document qui permet de comparer cette situation avec les écritures tenues au trésor, et de reconnaître si elle est exacte.

Telle est la marche suivie par le Département des Travaux Publics, pour la liquidation de toutes les dépenses qui concernent l'exploitation du chemin de fer. Cette marche offre, sans aucun doute, toutes les garanties possibles au point de vue des intérêts du trésor : ordre, régularité dans les écritures, exécution rigoureuse des contrats, et moyens faciles de réprimer la fraude, qui ne saurait que très difficilement échapper aux investigations auxquelles sont soumises toutes les pièces de dépenses qui concernent le chemin de fer.

---

*Comptabilité de la régie des chemins de fer. — Mode suivi pour la liquidation des dépenses urgentes d'exploitation et de construction.*

Sur la demande qui en est faite par le Ministre des Travaux Publics, le Département des Finances, après visa de la cour des comptes, ouvre au directeur de la régie, auprès des directeurs du trésor dans les provinces, des crédits spéciaux destinés à faire face aux dépenses urgentes d'exploitation et de construction du chemin de fer.

Ces crédits, qu'on limite aux besoins présumés du service, sont imputés sur le budget des Travaux Publics ou sur le fonds spécial destiné à l'établissement des lignes décrétées.

Au moyen de ces crédits la régie liquide toutes les dépenses qui, par leur urgence, ne peuvent être soumises au visa préalable de la cour des comptes; telles sont entr'autres :

Les salaires d'ouvriers et d'employés à l'essai; les états de menues fournitures ne dépassant pas fr. 300; les ouvrages à la tâche et en régie; les indemnités accordées pour emprises de terrain; les indemnités pour perte de récoltes, engrais, etc.; les

indemnités pour pertes et avaries d'objets transportés par le chemin de fer; les dépenses de camionage, etc.

Toutes ces dépenses, sans exception, ne sont liquidées par la régie qu'en vertu de l'autorisation du Ministre des Travaux Publics.

Pour toutes celles, autres que les salaires d'ouvriers, le directeur de la régie mandate au profit des parties intéressées, sur les crédits qui lui sont ouverts chez le directeur du trésor.

Pour le paiement des salaires d'ouvriers, il fait, à la fin de chaque quinzaine, les fonds nécessaires, au moyen de mandats délivrés à son profit, jusqu'à concurrence du montant des états qui lui sont transmis pour liquidation par le directeur de l'administration des chemins de fer.

Ces mandats dont il justifie l'import au moyen de la demande de liquidation du directeur susnommé, sont préalablement visés par le Département des Travaux Publics; en l'absence de cette formalité, le directeur du trésor n'ordonnerait pas au profit de la régie.

Le paiement de tous les ouvriers quelconques, employés à la journée, soit pour le service de l'entretien et de la police de la route, soit pour le service des transports, tels que gardes-ponts, gardes-tunnels, gardes-excentriques, gardes-barrières, machinistes, chauffeurs, etc., a lieu directement par les délégués de la régie, à pied-d'œuvre, en mains des parties prenantes, sur états de quinzaine, dressés par les agents de l'administration, sous les ordres desquels les ouvriers sont placés, et visés par les agents supérieurs de l'administration au nom du directeur.

Ces états de salaires sont dûment quittancés par chacune des parties prenantes. Les ouvriers ou préposés ne sachant pas écrire, sont tenus d'apposer leur croix ou marque en présence de témoins.

Préalablement au paiement des ouvriers, les états de salaires sont vérifiés dans les bureaux du directeur de la régie, qui veille à ce que le taux des salaires des diverses catégories d'ouvriers ne dépasse pas le *maximum* fixé par arrêté ministériel. On vérifie les comptes de chaque ouvrier, on s'assure que les états sont revêtus de toutes les formalités prescrites par les instructions, en un mot, de leur parfaite régularité.

Les jours et heures de paiement d'ouvriers sont fixés de commun accord entre le directeur de l'exploitation et celui de la régie.

Les employés qui ont dressé les états de journées, sont tenus d'assister au paiement, et de faciliter de tous leurs moyens les opérations des agents de la régie.

Les états de menues fournitures et de camionage, dont la liquidation s'opère par les soins de la régie, sont préalablement approuvés par le Ministre.

Les états de salaires d'ouvriers, d'ouvrages à la tâche ou exécutés en régie, de même que les indemnités pour pertes et avaries, de moins de fr. 200, sont les seules dépenses qui soient liquidées directement, à la demande du directeur de l'administration des chemins de fer.

La liquidation de ces états n'a lieu qu'entre les mains des parties intéressées ou d'un fondé de pouvoir dûment autorisé.

Les indications qui précèdent sont plus spécialement relatives à l'exploitation des chemins de fer.

Quant à la construction, voici en quelles circonstances et de quelle manière les dépenses qui la concernent, sont liquidées par la régie : les principales sont celles qui résultent des acquisitions de terrains pour l'établissement du railway et de ses dépendances.

Voici comme on procède à ces acquisitions : des experts sont nommés par l'État, pour l'évaluation des parcelles à entreprendre pour les travaux dont l'utilité publique

a été décrétée. Ces experts règlent les prix et conditions de la vente, de commun accord avec les propriétaires auxquels ils font signer des compromis ou actes de vente provisoire.

Ces compromis sont adressés aux directeurs des travaux, qui les approuvent s'ils jugent les prix et conditions acceptables, et dressent des tableaux d'acquisition pour être soumis à l'approbation du Ministre.

Ces tableaux, où sont indiqués les noms des propriétaires, la situation et le numéro des parcelles à entreprendre, la contenance de l'emprise à faire et les prix et conditions de la vente, sont, après l'approbation ministérielle, remis aux notaires délégués par les soins des directeurs chefs de service.

Les notaires passent les actes de vente définitive, en prenant pour base les conditions spécifiées dans les tableaux susmentionnés, et délivrent aux vendeurs le prix de l'immeuble cédé à l'État, en un certificat de paiement échangeable chez le directeur de la régie; celui-ci, sur le vu et en échange de ce certificat, délivre une ordonnance de paiement de pareille somme sur le directeur du trésor, après s'être assuré toutefois, au moyen des tableaux d'emprises qui lui sont transmis par le Département, que les certificats de paiement délivrés par les notaires délégués, sont conformes aux conditions approuvées par le Ministre.

Les tableaux d'indemnités pour perte de récoltes, engrais, etc., sont dressés de la même manière que les tableaux d'emprises. Ils sont également liquidés par la régie, mais seulement lorsque les indemnités dépassent fr. 300. Jusqu'à concurrence de cette somme, elles sont payées directement par les notaires délégués sur des fonds mis à cet effet à leur disposition et dont ils rendent compte.

Le même directeur acquitte encore directement, sans l'intervention du Département des Travaux Publics, et sur états dressés ou visés par les directeurs chefs de service, des dépenses pour ouvrages exécutés à la tâche ou en régie, après, bien entendu, que ces travaux ont été autorisés par le Ministre.

Toutes pièces de dépenses quelconques, salaires d'ouvriers, états de fournitures, paiement d'emprises, etc., font ensuite l'objet de demandes en régularisation à la cour des comptes. La cour, après due vérification, accorde décharge au directeur de la régie, des sommes dont il a justifié l'emploi. Jusque-là aucune opération n'est censée consommée.

---





N° 9<sup>2</sup>.

**STATISTIQUE**  
**DU MOUVEMENT DES BAGAGES,**  
**PENDANT L'ANNÉE 1843.**

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSERON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	16,842	"	1,225	4,570	527	282	1,767	424	1,116	657	75	259	508	813	421	18
Malines .....	4,572	2,099	"	589	201	147	501	58	175	60	14	28	137	568	85	6
Anvers.....	9,583	4,827	626	"	151	87	963	112	277	197	55	46	130	561	93	4
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.	577	268	61	75	9	10	40	4	5	10	"	3	26	52	6	1
Termonde.....	1,051	262	99	75	12	"	239	28	40	26	5	15	180	54	10	"
Gand.....	8,747	1,749	225	1,087	54	501	"	916	814	1,884	84	254	892	128	28	0
Bruges.....	2,853	446	42	147	6	33	779	"	983	68	41	50	134	56	7	"
Ostende.....	5,619	964	59	238	5	15	564	921	"	146	44	57	45	51	17	1
Courtray.....	6,244	834	45	267	10	46	1,378	75	156	"	124	441	2,620	45	20	5
Moucron.....	1,216	144	6	44	1	5	87	16	17	557	"	78	458	8	1	"
Tournay.....	1,288	255	52	45	5	15	244	55	54	416	95	"	29	20	5	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	2,139	202	55	87	11	164	485	45	27	688	78	28	255	51	5	"
Louvain.....	2,837	775	250	533	40	47	159	24	28	53	14	17	58	"	412	22
Tirlemont.....	1,605	555	92	78	10	10	22	4	2	8	5	7	5	297	"	163
Landen.....	158	11	5	5	1	"	1	"	1	"	"	"	"	6	20	"
Waremmes.....	259	55	1	4	"	0	2	1	"	1	"	"	"	11	25	17
Ans.....	275	19	2	20	1	1	6	57	1	8	"	1	1	6	15	19
Liège.....	8,519	5,007	204	867	25	51	591	62	259	110	1	27	21	534	221	45
Verviers.....	2,935	891	141	283	2	0	50	8	106	25	1	4	1	57	12	1
Herbesthal.....	961	232	52	95	"	"	12	0	20	4	"	"	"	8	5	"
St-Trond.....	1,144	541	42	86	4	6	28	5	5	2	0	5	1	122	226	78
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est..	1,215	272	56	68	2	2	22	7	7	14	"	2	1	22	44	18
Bruxelles (Midi).....	5,502	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	781	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	545	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	501	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	2,679	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	5,514	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	627	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	1,048	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi..	2,204	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	98,456	18,024	3,272	8,857	855	1,200	7,490	2,782	4,021	4,672	612	1,500	5,278	2,790	1,672	596

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	VERVIERS.	HERBESTRAI.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	BRUXELLES (Hidi)	H&L.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
54	16	5,024	450	176	595	141	"	"	"	"	"	"	"	"	"	<p>Le quintal métrique (100 k.) a été pris pour unité dans l'indication des quantités transportées. A cet effet on a négligé le nombre de 50 k., et l'on a compté comme un le nombre au-dessus.</p> <p>De là résultent les différences que l'on rencontre dans les additions.</p> <p>Le 0 indique une quantité au-dessous de 50 kil.</p>
1	2	185	57	4	44	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
4	12	1,284	151	46	122	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	21	1	"	6	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
0	"	21	1	"	14	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	5	273	55	6	21	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
0	0	65	7	"	8	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	420	105	"	4	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1	5	135	17	"	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	0	50	4	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
0	"	25	7	"	8	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	0	16	1	"	5	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
10	1	582	54	12	160	66	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
53	7	205	24	4	244	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
10	14	19	1	1	58	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	55	65	1	"	14	51	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
105	"	2	"	"	9	25	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
145	2	"	1,669	239	210	452	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	"	921	"	545	41	115	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	225	508	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
24	1	145	5	0	"	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
77	4	509	162	6	54	105	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	880	199	285	1,409	727	247	655	1,105	
"	"	"	"	"	"	"	"	605	"	56	27	45	15	4	6	45
"	"	"	"	"	"	"	"	117	21	"	59	55	7	7	25	95
"	"	"	"	"	"	"	"	204	50	45	"	108	17	11	7	79
"	"	"	"	"	"	"	"	1,579	58	46	158	"	659	55	78	507
"	"	"	"	"	"	"	"	920	17	19	11	926	"	24	19	1,376
"	"	"	"	"	"	"	"	244	5	15	7	52	45	"	155	111
"	"	"	"	"	"	"	"	486	10	9	7	86	58	188	"	225
"	"	"	"	"	"	"	"	811	25	57	71	178	450	119	187	526
470	102	8,568	5,000	859	1,549	1,069	4,764	1,024	404	585	2,859	1,958	655	1,426	5,665	

84

85

N° 93.

**STATISTIQUE**

**DU MOUVEMENT DES FONDS ET VALEURS,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	90	"	20	7	"	"	"	16	"	"	"	"	11	2	5	"
Malines.....	3,351	1,109	"	22	"	310	97	"	"	937	166	78	552	"	7	"
Anvers.....	822	298	32	"	"	5	32	5	"	402	14	"	16	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	234	173	"	6	"	"	"	7	"	21	7	15	7	"	"	"
Gand.....	474	65	"	6	"	82	"	51	15	166	18	64	29	"	"	"
Bruges.....	340	40	1	"	"	238	"	"	34	1	"	"	6	"	"	"
Ostende.....	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	868	28	"	1	"	"	4	1	"	"	86	267	481	"	"	"
Mouscron.....	68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11	57	"	"	"
Tournay.....	19	6	"	"	"	"	"	"	"	13	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	82	10	"	"	"	"	8	8	"	32	5	15	4	"	"	"
Louvain.....	242	12	"	"	"	7	19	"	"	"	"	"	"	"	2	"
Tirlemont.....	870	187	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17	"	"
Landen.....	60	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wareme.....	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ans.....	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	547	18	89	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	392	"	"
Chénée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	60	"	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	"	"
St-Tond.....	281	156	77	45	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	164	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	5	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	11	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	8,609	2,169	237	94	"	660	160	72	47	1,620	296	448	1,143	417	14	"

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CHÉNÉE.	VERVIERS.	HERBESTHAL.	ST-FROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
19	3	525	5	45	5	65	14	»	»	»	»	»	»	»	»	Les quantités sont exprimées en groups d'espèces.
2	»	62	»	5	»	46	»	»	4	7	1	»	2	2	2	
3	2	175	»	6	5	19	»	1	2	»	31	24	1	5	6	
»	»	18	15	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	
1	»	54	»	1	»	19	»	1	2	2	4	1	»	1	1	
1	»	174	»	11	»	15	4	3	4	7	25	5	»	9	5	
1	»	54	»	2	»	5	»	»	»	»	6	»	1	»	»	
»	»	21	»	5	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	
»	»	58	»	1	»	2	»	1	»	1	5	»	4	2	1	
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	24	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	
19	2	77	»	1	»	55	»	1	1	1	9	»	1	»	4	
5	9	110	»	»	»	11	1	»	1	2	5	»	1	»	5	
10	2	50	1	1	»	8	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
»	1	102	»	»	»	9	»	»	»	»	8	»	»	»	»	
10	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
22	»	»	»	31	10	24	15	1	1	»	22	30	1	»	5	
»	»	»	»	»	»	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	51	»	»	1	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	»	54	»	»	1	»	2	»	»	»	2	2	»	1	1	
1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	79	55	54	275	84	12	22	149	
»	»	18	»	»	»	»	»	»	9	7	37	7	1	7	6	
»	»	6	»	»	»	»	»	4	»	»	24	4	»	»	4	
»	»	11	»	»	»	1	»	1	1	»	10	15	1	»	7	
1	»	20	»	1	»	4	»	24	12	17	»	25	1	5	45	
»	»	12	»	»	»	»	»	1	»	5	44	»	1	1	18	
»	»	»	»	1	»	»	»	5	»	»	5	5	»	11	2	
»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	8	4	2	»	22	
»	»	21	»	2	»	»	»	11	9	11	42	52	4	39	28	
105	19	1,632	17	117	20	269	41	152	97	89	572	253	51	106	509	

87/A

N° 9<sup>e</sup>.

**STATISTIQUE**

**DU MOUVEMENT DES VOITURES** (ÉQUIPAGES),

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord.)	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	645	»	11	140	1	2	26	18	66	51	»	9	1	3	10	»
Malines .....	82	15	»	5	»	»	9	1	28	3	»	»	»	2	»	»
Anvers.....	510	137	5	»	»	»	18	1	7	7	5	»	»	2	2	»
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Termonde.....	4	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Gand.....	150	24	2	10	»	»	»	7	27	53	»	2	1	1	»	»
Bruges.....	49	14	1	3	»	»	13	»	8	»	»	»	»	»	»	»
Ostende.....	201	36	10	5	»	»	21	15	»	2	»	»	»	2	»	»
Courtray.....	212	50	2	21	»	»	19	1	»	»	»	1	87	1	2	»
Mouscron.....	12	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	6	»	»	»
Tournay.....	11	6	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2	»	»	»
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	9	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	2	»	»	»	»
Louvain.....	57	5	1	1	»	1	1	2	3	2	»	»	»	»	»	»
Tirlemont.....	15	5	»	1	»	»	1	»	1	1	»	»	1	»	»	»
Landen.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Waremmé.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ans.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Liège.....	435	187	23	40	»	»	23	5	52	15	»	1	»	6	3	1
Chênée.....	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»
Verviers.....	186	75	22	12	»	»	3	»	7	12	»	»	»	4	1	»
Herbesthal.....	65	31	5	3	»	»	1	»	4	1	»	»	»	3	»	»
St-Trond.....	11	6	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	15	11	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Bruxelles (Midi).....	515	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hal.....	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Braine-le-Comte.....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soignies.....	15	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mons.....	49	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Quiévrain.....	150	128	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charleroy.....	5	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Namur.....	18	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	6	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.....	3,000	827	82	245	1	5	140	48	207	151	8	16	98	26	18	1

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CHÈNEE.	VERVIERS.	HERBESTHAL.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARDROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
2	2	257	»	37	11	14	2	»	»	»	»	»	»	»	»	Par voiture.
»	»	10	»	7	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	90	»	10	»	5	1	»	»	»	1	1	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	15	»	5	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	72	»	19	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	21	»	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	15	»	5	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	87	9	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	44	»	»	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	9	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	23	45	217	4	11	12	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	10	»	5	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	7	»	2	»	12	
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	6	1	»	»	1	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	
3	3	550	»	180	28	27	6	5	1	24	56	237	6	17	28	

N° 9<sup>bis</sup>.

STATISTIQUE

**DU TRANSPORT DES CHEVAUX,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	191	"	"	52	"	"	28	"	14	7	"	7	"	"	5	"
Malines.....	7	"	"	"	"	1	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Anvers.....	816	125	"	"	"	"	20	"	"	46	68	68	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gand.....	90	51	1	"	"	"	"	5	9	56	"	5	"	"	"	"
Bruges.....	15	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	5	"
Ostende.....	9	4	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	69	1	"	2	"	"	10	"	"	"	"	"	52	"	3	"
Mouscron.....	68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	68	"	"	"
Tournay.....	6	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Louvain.....	52	"	"	"	"	"	11	2	"	1	"	"	1	"	"	"
Tirlemont.....	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"
Landen.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Waremmes.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ans.....	5	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	120	61	"	2	"	"	52	2	4	10	"	"	2	1	"	"
Chênée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	15	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	50	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
St-Trond.....	7	4	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est..	9	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	154	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	12	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	16	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	11	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi..	7	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	1,700	285	1	40	"	1	108	12	27	101	72	80	123	2	11	"

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CHÈNÉE.	VERVIERS.	HEBESTHAL.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAIL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEVOY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du NORD.	Observations.
»	»	65	»	11	9	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	Par tête.
1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	4	»	2	»	»	»	»	»	485	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	3	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	»	»	
»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	1	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	20	123	»	4	5	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	8	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	
5	»	115	»	19	15	6	16	»	»	2	31	609	2	6	17	

N° 96.

STATISTIQUE

**DU TRANSPORT DU GROS BÉTAIL,**

PENDANT L'ANNÉE 1848.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCHON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	90	"	20	7	"	"	"	16	"	"	"	"	11	2	5	"
Malines.....	3,531	1,109	"	22	"	510	97	"	"	937	166	78	532	"	7	"
Anvers.....	822	298	52	"	"	5	52	5	"	402	14	"	16	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	254	175	"	6	"	"	"	7	"	21	7	15	7	"	"	"
Gand.....	474	63	"	6	"	82	"	51	15	166	18	64	29	"	"	"
Bruges.....	340	40	1	"	"	258	"	"	54	1	"	"	6	"	"	"
Ostende.....	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	868	28	"	1	"	"	4	4	"	"	86	267	481	"	"	"
Mouscron.....	68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11	37	"	"	"
Tournay.....	19	6	"	"	"	"	"	"	"	15	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	82	10	"	"	"	"	8	8	"	52	5	15	4	"	"	"
Louvain.....	242	12	"	"	"	7	19	"	"	"	"	"	"	"	2	"
Tirlemont.....	870	187	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17	"	"
Landen.....	60	38	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Waremmes.....	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Aus.....	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	547	18	89	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	392	"	"
Chênée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	60	"	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	"	"
St-Tond.....	281	156	77	45	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	164	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	3	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	11	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	8,609	2,169	257	94	"	660	160	72	47	1,620	296	448	1,143	417	14	"



N° 97.

**STATISTIQUE**

**DU TRANSPORT DU PETIT BÉTAIL,**

**PENDANT L'ANNÉE 1843.**

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord.)	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Malines.....	581	58	"	236	"	50	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Anvers.....	153	37	"	"	"	"	"	"	"	55	83	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	297	137	56	"	"	"	"	"	"	"	"	90	"	"	"	"
Gand.....	764	7	"	"	"	"	"	20	"	509	"	410	9	"	"	"
Bruges.....	6,517	"	350	"	"	3,463	3	"	208	"	65	1	494	"	29	"
Ostende.....	4	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	808	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	303	303	"	"	"
Mouscron.....	140	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	51	89	"	"	"
Tournay.....	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	2,105	36	481	4	"	67	397	30	"	424	"	392	48	408	"	"
Louvain.....	516	77	58	"	"	238	"	"	"	"	"	"	126	"	"	"
Tirlemont.....	15,201	703	4,463	1,563	"	271	"	"	"	"	"	"	238	63	"	"
Landen.....	80	"	"	78	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Wareme.....	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ans.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chênée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
St-Trond.....	3,624	447	1,064	3,030	"	"	"	"	"	"	"	"	"	77	383	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	230	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	223	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	62	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	626	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	53,362	1,513	6,432	4,931	"	3,811	420	70	208	770	154	1,249	1,327	248	413	"

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CHÉNÉE.	VEVRIERS.	HERBESTHAL.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAIL.	BRAINÉ.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Par tête.
"	"	19	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	"	
"	17	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4	326	614	117	543	8,787	"	"	"	517	
"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	161	"	68	"	"	"	"	138	"	214	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	17	"	"	177	"	6	"	50	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	155	42	"	"	"	19	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	62	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152	1	"	"	475	
"	56	180	"	68	"	5	326	651	275	698	6,800	1	15	"	1,039	











STATISTIQUE du mouvement des petites marchandises, pendant l'année 1845.

Table with columns for 'POINTS DE DÉPART' and various stations (e.g., Bruxelles, Gand, Bruges, etc.), and rows for 'TOTAL GÉNÉRAL' and specific stations. The table contains numerical data representing the movement of goods.

N<sup>o</sup> 10<sup>2</sup>.

STATISTIQUE

**DES RECETTES DES BAGAGES,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	70,364	"	1,972	11,411	664	697	3,953	2,403	7,695	3,402	453	1,622	1,408	1,826	1,249	71
Malines.....	10,523	2,978	"	1,053	244	281	977	496	1,115	510	77	172	448	634	200	25
Anvers.....	34,881	12,590	1,087	"	287	233	5,404	650	1,872	1,117	211	318	608	938	515	18
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	1,409	304	98	149	19	25	140	21	36	34	"	22	66	81	21	2
Termonde.....	2,571	622	188	207	28	"	477	104	50	100	25	68	286	152	55	"
Gand.....	28,409	3,836	699	4,009	121	602	"	2,379	2,943	4,970	238	1,020	1,919	331	152	1
Bruges.....	9,439	2,484	213	823	54	127	2,010	"	1,631	234	176	232	311	228	32	"
Ostende.....	20,335	6,372	373	1,392	28	73	2,032	1,326	"	720	243	229	149	257	141	9
Courtray.....	18,302	4,612	218	1,494	91	179	3,600	292	786	"	157	832	4,078	272	132	25
Mouscron.....	3,084	680	55	473	3	21	279	72	93	230	"	128	337	38	8	"
Tournay.....	3,297	1,606	201	277	38	65	931	295	206	774	141	"	93	148	44	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	4,424	732	150	296	38	217	773	141	116	1,129	133	92	306	117	14	"
Louvain.....	7,881	1,727	457	880	100	133	323	133	203	212	94	124	150	"	609	30
Tirlemont.....	3,333	1,008	214	236	30	36	106	23	17	36	23	37	16	458	"	137
Landen.....	502	39	12	25	3	"	3	"	11	"	"	"	"	14	28	"
Waremmé.....	615	133	3	21	"	2	16	12	"	6	"	"	"	29	46	25
Aus.....	1,098	103	11	120	3	3	46	399	11	71	"	11	2	20	43	42
Liège.....	42,868	18,624	1,470	3,892	143	214	3,314	633	3,333	1,132	10	309	137	1,433	760	133
Verviers.....	13,136	6,723	1,021	2,303	16	2	287	103	1,441	284	11	49	3	333	62	3
Herbesthal.....	3,039	2,313	344	843	"	"	133	6	496	47	"	"	"	43	8	"
St-Toud.....	3,620	1,376	134	333	14	28	130	46	48	13	3	31	8	294	337	90
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	4,409	1,666	201	438	12	10	139	82	90	132	"	19	14	88	143	30
Bruxelles (Midi).....	18,263	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	1,220	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	634	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	1,004	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	7,237	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	7,644	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	1,809	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	4,161	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	4,902	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	340,833	72,972	8,781	33,001	1,918	2,930	23,377	9,338	22,387	13,103	1,997	3,373	10,333	7,938	4,421	703

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	VERVIERS.	HERBESTHAL.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	BUXELLES (Mich).	HAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Mitt.	PRODUITS D'ASSURANCES.	Observations.
180	82	22,634	5,165	1,259	1,658	646	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11	Le franc a été pris pour unité dans la recette des bagages. A cet effet on a négligé les fractions au-dessous de 50 centimes, et l'on a compté comme un franc le chiffre au-dessus. De là résultent les différences que l'on rencontre dans les additions.
5	10	1,066	255	27	161	94	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
19	76	8,854	1,207	557	559	175	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	
"	"	151	40	"	26	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
2	"	145	4	"	71	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	
22	52	2,517	555	54	126	68	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	
2	5	677	75	"	66	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	
"	"	5,005	1,562	"	52	29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
12	51	1,452	201	"	47	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	
"	2	540	45	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1	"	289	98	"	84	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	1	155	15	"	15	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	
28	4	1,669	184	68	590	157	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
96	19	702	118	20	584	42	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
12	27	53	4	5	49	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	55	165	4	"	51	49	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
140	"	5	"	"	22	44	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
516	4	"	2,964	700	651	748	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	
24	"	1,751	"	568	47	150	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	459	540	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
47	5	452	22	1	"	39	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	
172	7	554	205	9	109	161	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	
"	"	"	"	"	"	"	"	1,192	420	728	5,296	5,276	879	5,225	5,249	"	
"	"	"	"	"	"	"	816	"	45	45	121	57	12	29	96	0	
"	"	"	"	"	"	"	257	25	"	40	69	19	20	90	155	"	
"	"	"	"	"	"	"	485	48	41	"	192	45	51	28	156	"	
"	"	"	"	"	"	"	4,745	99	91	245	"	976	189	406	503	5	
"	"	"	"	"	"	"	4,250	63	55	29	1,284	"	107	116	1,760	"	
"	"	"	"	"	"	"	846	10	55	20	179	211	"	542	164	0	
"	"	"	"	"	"	"	2,512	46	57	51	455	248	412	"	620	"	
"	"	"	"	"	"	"	2,420	57	60	126	554	728	195	470	505	"	
1,048	558	48,852	10,605	5,026	4,491	2,459	16,089	1,542	791	1,264	7,950	5,558	1,845	4,706	7,190	71	

Le zéro indique une recette au-dessous de 50 centimes.

N° 10<sup>5</sup>.

**STATISTIQUE**

**DES RECETTES DES FONDS ET VALEURS,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	5,616	"	156	1,569	19	155	780	579	402	209	10	65	144	185	115	12
Malines .....	597	151	"	75	2	10	66	8	67	27	"	20	6	52	10	5
Anvers.....	1,897	589	42	"	24	40	205	82	126	117	1	28	57	42	20	5
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.	155	25	5	55	"	6	9	5	7	5	"	1	2	5	4	1
Termonde .....	500	78	12	50	11	"	85	19	127	22	2	6	9	11	5	"
Gand.....	2,946	858	61	507	12	40	"	154	215	458	27	95	55	157	26	"
Bruges.....	1,599	618	12	441	1	47	171	"	156	95	"	15	16	44	11	"
Ostende.....	711	267	44	77	5	17	92	21	"	21	7	5	8	10	95	"
Courtray.....	1,788	617	40	251	1	28	501	45	58	"	1	18	266	12	4	"
Moucron.....	106	19	11	28	1	"	22	"	"	4	"	6	12	"	"	"
Tournay.....	1,066	498	58	155	2	6	552	8	150	45	15	"	15	18	57	25
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	707	289	10	110	4	11	71	25	40	65	5	15	6	15	5	"
Louvain.....	1,252	152	40	454	20	41	86	65	86	59	"	5	8	"	22	57
Tirlemont.....	665	205	11	154	2	2	40	5	17	6	"	16	5	28	"	2
Landen.....	179	49	5	55	1	"	5	4	1	"	"	"	1	50	4	"
Waremmé.....	407	108	5	62	1	15	18	"	"	"	"	8	1	58	51	4
Aus.....	105	5	1	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	6	12
Liège.....	5,660	1,562	221	738	8	62	260	40	48	94	2	95	18	221	61	15
Chênée.....	18	4	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Verviers.....	257	56	1	85	1	"	5	"	2	5	"	7	"	"	5	6
Herbesthal.....	234	55	"	76	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
St-Trond.....	651	166	52	186	1	5	27	15	28	"	"	5	"	86	59	2
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est..	51	15	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	954	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	281	82	2	55	2	1	9	"	"	1	"	"	"	24	6	"
Braine-le-Comte.....	250	177	"	15	"	"	5	4	"	"	"	"	"	15	1	"
Soignies.....	264	104	"	40	"	1	28	2	"	15	"	1	"	10	1	"
Mons.....	1,291	568	49	122	2	65	104	19	68	10	2	"	49	52	16	"
Quiévrain.....	228	90	2	50	"	1	4	"	2	"	"	"	2	5	2	"
Charleroy.....	124	86	1	9	1	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	191	56	16	51	2	2	5	7	"	5	"	5	6	1	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi..	986	457	4	174	2	5	75	8	5	5	"	7	14	25	7	"
Totaux.....	29,455	7,484	797	5,251	125	554	2,825	889	1,561	1,242	68	411	658	1,101	527	120

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CHÈNÉE.	VERVIERS.	HERBESTHAL.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
56	8	1,151	4	120	14	77	30	»	»	»	»	»	»	»	»	Le franc a été pris pour unité.
1	»	55	»	7	»	40	»	»	»	3	10	1	»	5	5	
4	2	572	»	11	15	18	»	1	2	»	61	39	1	6	10	
»	»	29	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	1	
1	»	42	»	1	»	19	»	1	5	5	5	1	»	2	2	
2	»	259	»	13	»	21	7	4	7	20	42	4	»	13	5	
1	»	59	»	4	»	11	»	»	»	»	18	»	2	»	»	
»	»	55	»	8	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	
»	»	105	»	1	»	9	»	1	»	2	6	»	12	5	2	
»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	45	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	57	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	
23	1	91	»	1	»	41	»	2	1	1	12	»	1	»	7	
5	6	146	»	»	»	9	1	»	9	5	7	»	2	»	8	
8	4	26	1	1	»	5	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
»	1	79	»	»	»	7	»	»	»	»	15	»	»	»	»	
9	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	5	»	»	»	»	
29	»	»	»	44	14	26	7	1	4	»	45	217	2	»	12	
»	»	»	»	»	»	4	5	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	55	»	»	1	11	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	124	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
6	»	21	»	»	1	»	2	»	»	»	4	5	»	2	1	
1	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	58	70	56	559	101	15	52	284	
»	»	56	»	»	»	»	»	»	6	6	28	12	1	5	5	
»	»	10	»	»	»	»	»	2	»	»	15	8	»	»	5	
»	»	24	»	»	»	1	»	1	1	»	9	17	1	»	8	
2	»	51	»	1	»	8	»	16	12	51	»	19	4	5	58	
»	»	25	»	»	»	»	»	1	»	4	47	»	1	2	13	
»	»	»	»	2	»	»	»	5	»	»	5	2	»	8	2	
»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	9	22	2	»	20	
»	»	45	»	3	»	»	»	10	7	9	45	21	4	52	51	
129	19	2,901	5	226	45	310	71	104	122	118	752	467	48	117	467	

96

97

N° 10<sup>6</sup>.

STATISTIQUE

**DES RECETTES DES VOITURES,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord.)	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDES.
Bruxelles (Nord).....	36,286	"	124	3,681	18	48	912	1,015	4,930	3,060	"	600	51	63	280	"
Malines.....	4,137	152	"	73	"	"	297	57	1,952	171	"	"	"	30	"	"
Anvers.....	14,579	4,203	73	"	"	"	702	63	525	441	343	"	"	54	72	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	141	18	"	27	"	"	"	"	"	42	"	"	"	"	"	"
Gand.....	5,733	864	66	590	"	"	"	198	1,033	882	"	70	59	43	"	"
Bruges.....	2,748	882	57	189	"	"	331	"	120	"	"	"	"	"	"	"
Ostende.....	18,981	4,423	667	373	"	"	806	193	"	108	"	"	"	168	"	"
Courtray.....	9,641	3,000	114	1,523	"	"	513	42	"	"	"	12	1,040	69	136	"
Mouscron.....	444	66	"	"	"	"	66	"	"	"	"	12	54	"	"	"
Tournay.....	770	504	"	"	"	"	42	"	"	"	8	"	108	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	219	"	"	"	"	"	"	"	"	60	51	108	"	"	"	"
Louvain.....	1,934	63	13	27	"	"	43	444	232	138	"	"	"	"	"	"
Tirlemont.....	594	90	"	56	"	"	34	"	93	78	"	"	"	12	"	"
Landen.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wareme.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Aus.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	30,762	12,903	1,449	3,000	"	"	2,232	335	6,708	1,432	"	132	"	272	104	20
Chênée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	15,798	6,496	1,782	1,416	"	"	333	"	1,029	1,620	"	"	"	264	17	"
Herbesthal.....	3,322	2,790	403	279	"	"	117	"	1,092	144	"	"	"	216	"	"
St-Trond.....	529	270	"	34	"	34	"	"	103	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	1,209	937	"	186	"	"	"	"	"	"	"	"	"	66	"	"
Bruxelles (Midi).....	15,656	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	45	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	45	43	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	323	263	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	1,386	1,281	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	6,390	6,223	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	150	108	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	956	337	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	171	90	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	171,371	46,062	4,754	10,738	18	102	6,692	2,588	17,839	8,226	404	954	1,292	1,239	669	20

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CRÉNÉE.	VERVIERS.	MERESTHAL.	ST-FROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROI.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
96	118	16,192	»	5,219	990	600	174	»	»	»	»	»	»	»	»	Le franc a été pris pour unité.
»	»	756	»	567	81	59	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	6,825	»	950	»	119	81	»	»	»	66	78	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	54	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	1,395	»	535	»	207	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	1,014	»	155	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	9,288	»	2,793	156	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
96	»	2,457	»	675	144	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	246	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	108	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	48	704	»	350	144	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	117	»	114	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	1,566	243	»	66	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	792	»	56	51	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	243	»	56	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	66	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	481	1,652	10,480	144	551	526	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	55	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	50	»	»	14	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	116	»	171	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	59	»	»	80	»	»	158	108	
»	»	»	»	»	»	»	»	45	»	»	»	»	»	»	9	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	43	114	414	14	»	12	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	37	»	»	24	
192	165	40,095	»	10,920	1,794	1,202	521	94	18	526	1,900	11,175	191	870	495	

100

101

N° 10<sup>e</sup>.

STATISTIQUE

**DES RECETTES DES CHEVAUX**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEX.
Bruxelles (Nord).....	4,455	"	"	414	"	"	542	"	481	210	"	210	"	"	60	"
Malines.....	159	"	"	"	"	12	47	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Anvers.....	14,544	1,082	"	"	"	"	227	"	"	703	1,190	1,546	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	18	"	"	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gand.....	1,145	411	22	"	"	"	"	38	136	331	"	63	"	"	"	"
Bruges.....	441	"	"	"	"	"	18	"	"	"	"	"	"	48	222	"
Ostende.....	563	136	"	"	"	"	26	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	698	40	"	47	"	"	99	"	"	"	"	"	211	"	111	"
Mouscron.....	176	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	176	"	"	"
Tournay.....	191	34	"	"	"	"	116	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Louvain.....	525	"	"	"	"	"	155	54	"	46	"	"	56	"	"	"
Tirlemont.....	153	"	"	"	"	"	"	"	"	"	126	"	"	"	"	"
Landen.....	58	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	"	"	"	"
Wareme.....	44	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ans.....	176	"	"	"	"	"	"	176	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	5,345	1,581	"	56	"	"	891	88	133	366	"	"	84	32	"	"
Chénée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	598	577	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	263	202	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
St-Tond.....	102	64	"	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	254	234	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	2,156	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	168	160	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	432	268	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	24	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	206	34	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	92	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux.....</b>	<b>50,484</b>	<b>4,759</b>	<b>22</b>	<b>575</b>	"	<b>12</b>	<b>1,841</b>	<b>536</b>	<b>800</b>	<b>1,954</b>	<b>1,516</b>	<b>1,619</b>	<b>507</b>	<b>80</b>	<b>295</b>	"

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CHÉNÉZ.	VERVIERS.	HERBESTHAL.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUIÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
28	»	1,788	»	428	203	»	319	»	»	»	»	»	»	»	»	Le franc a été pris pour unité.
»	»	52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	140	»	68	»	»	»	»	»	9,588	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	70	»	»	»	52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	283	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	183	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	81	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	72	»	»	»	»	»	»	»	»	180	»	»	»	»	
»	»	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
28	»	»	»	»	20	»	14	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	12	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	61	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	223	1,757	»	77	85	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	80	»	104	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	156	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	52	
56	»	2,614	»	762	232	201	333	»	»	16	403	11,333	16	117	271	

104

205

N<sup>o</sup> 10<sup>e</sup>.

**STATISTIQUE**

**DES RECETTES DU GROS BÉTAIL,**

**PENDANT L'ANNÉE 1843.**

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	672	"	60	34	"	"	"	158	"	"	"	"	42	21	53	"
Malines.....	14,116	1,964	"	60	"	792	595	"	"	6,252	1,213	655	2,197	"	24	"
Anvers.....	4,427	1,064	106	"	"	18	146	74	"	2,830	104	"	86	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	920	596	"	20	"	"	"	51	"	119	56	86	52	"	"	"
Gand.....	1,909	339	"	29	"	188	"	135	59	614	83	343	125	"	"	"
Bruges.....	1,667	284	28	"	"	1,228	"	"	74	21	"	"	52	"	"	"
Ostende.....	8	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	1,696	255	"	32	"	"	18	21	"	"	95	591	684	"	"	"
Mouscron.....	94	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	63	"	"	"
Tournay.....	81	54	"	"	"	"	"	"	"	27	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	343	78	"	"	"	"	"	22	"	117	31	76	18	"	"	"
Louvain.....	1,364	61	"	"	"	23	90	"	"	"	"	"	"	"	6	"
Tirlemont.....	3,724	733	"	27	"	"	"	"	"	"	"	"	"	47	"	"
Landen.....	309	289	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Waremmes.....	57	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ans.....	47	"	"	"	"	"	47	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	3,301	158	609	"	"	"	"	"	"	614	"	"	"	1,940	"	"
Chénée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	538	"	182	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	34	"	"
St-Tond.....	1,224	769	351	59	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	14	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	661	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	27	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	18	18	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	34	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux.....</b>	<b>37,137</b>	<b>6,682</b>	<b>1,356</b>	<b>261</b>	"	<b>2,249</b>	<b>694</b>	<b>447</b>	<b>133</b>	<b>10,374</b>	<b>1,362</b>	<b>1,781</b>	<b>3,279</b>	<b>2,062</b>	<b>63</b>	"



108

109

N° 107.

**STATISTIQUE**

**DES RECETTES DU PETIT BÉTAIL,**

**PENDANT L'ANNÉE 1843.**

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord.)	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Malines.....	350	158	"	45	"	14	49	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Anvers.....	275	72	"	"	"	"	"	"	"	47	155	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde.....	618	218	14	"	"	"	"	"	"	"	"	528	"	"	"	"
Gand.....	1,848	48	"	"	"	"	68	"	619	"	1,047	18	"	"	"	"
Bruges.....	2,956	"	"	171	"	2,257	18	"	248	"	56	28	157	"	61	"
Ostende.....	27	"	"	"	"	"	"	"	"	27	"	"	"	"	"	"
Courtray.....	726	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	267	459	"	"	"
Mouscron.....	54	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	25	"	"	"
Tournay.....	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.....	5,684	76	101	16	"	55	503	75	"	756	"	1,282	39	156	"	"
Louvain.....	294	42	11	"	"	155	"	"	"	"	"	"	70	"	"	"
Tirlemont.....	5,071	195	1,062	578	"	289	"	"	"	"	"	"	515	15	"	"
Landen.....	47	"	"	54	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"
Waremmes.....	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ans.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chênée.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Verviers.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Herbesthal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
St-Trond.....	1,676	256	322	803	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	56	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	277	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	100	21	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Quiévrain.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Namur.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi.....	319	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.....	18,510	1,046	1,510	1,447	"	2,750	460	145	248	1,449	197	2,961	1,085	189	124	"

WAREMME.	ANS.	LIÈGE.	CRÉTEE.	VERVIER.	HEBESTHAL.	ST-FROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	BAL.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Les recettes sont exprimées en francs.
»	»	84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	58	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	756	»	»	»	»	
»	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	15	90	205	40	162	2,070	»	»	»	256	
»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	25	»	58	»	»	»	»	52	»	126	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	235	»	24	»	9	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45	20	»	»	»	14	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	110	6	»	»	205	
»	105	100	»	58	»	22	90	211	92	207	3,511	6	74	»	462	

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.			BRUXELLES. (NORD ET MIDI.)			MALINES.			ANVERS.			STATIONS INTERMÉDIAIRES DE LA LIGNE DU NORD.			TERMONDE.			GAND.			BRUGES.			OSTENDE.			COURTRAY.			MOUSCRON.			TOURNAY.		
	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 C <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.			
Bruxelles (Nord).....	28,920	91,463	120,383	•	•	•	3,072	3,171	6,243	6,797	11,825	18,622	567	536	1,103	925	885	1,810	4,226	9,556	13,782	1,656	6,738	8,394	1,003	5,685	6,688	1,049	7,045	8,094	40	725	765	458	3,036	3,494
Malines.....	4,224	8,771	12,995	1,643	1,331	2,974	•	•	•	570	703	1,273	104	144	248	160	225	385	277	851	1,128	75	307	382	101	255	356	38	398	436	1	5	6	55	278	333
Anvers.....	17,668	76,856	94,524	5,803	20,253	26,056	1,496	2,200	3,696	•	•	•	457	874	1,331	392	422	814	1,913	6,648	8,561	649	1,616	2,265	327	1,638	1,965	646	3,752	4,398	50	301	351	462	2,632	3,094
Stations intermédiaires de la ligne du Nord...	1,443	3,670	5,113	421	582	1,003	121	108	229	259	231	490	22	28	50	31	74	105	142	370	512	20	125	145	9	128	137	16	167	183	1	6	7	26	114	140
Termonde.....	1,996	13,710	14,706	505	1,582	2,087	207	240	447	146	474	620	35	80	115	•	•	•	469	1,080	1,549	80	302	382	19	212	231	77	423	500	3	25	28	24	521	545
Gand.....	11,804	52,120	63,924	2,976	7,102	10,078	411	1,421	1,832	920	4,224	5,144	117	301	418	745	938	1,683	•	•	•	1,183	3,971	5,154	625	4,246	4,871	1,646	7,142	8,788	37	455	492	547	3,954	4,501
Bruges.....	3,995	10,180	14,175	1,052	3,101	4,153	68	153	221	242	510	752	11	42	53	73	44	117	677	1,460	2,137	•	•	•	1,106	1,316	2,422	26	127	153	5	37	42	82	245	327
Ostende.....	3,302	19,850	23,152	784	4,631	5,415	63	294	357	181	1,319	1,500	5	147	152	34	265	299	535	2,387	2,922	902	661	1,563	•	•	•	184	1,322	1,506	5	148	153	108	1,236	1,344
Courtray.....	4,734	26,058	30,792	774	6,007	6,781	65	268	333	286	2,912	3,198	9	51	60	48	259	377	1,400	5,704	7,104	108	419	525	135	549	684	•	•	•	133	567	700	241	2,041	2,282
Mouscron.....	432	2,646	3,078	35	558	593	•	19	19	13	82	95	1	•	1	1	10	11	43	627	670	4	76	80	1	2	3	58	260	318	•	•	•	192	347	539
Tournay.....	1,163	9,215	10,378	145	1,273	1,418	43	176	219	79	629	708	7	56	63	18	159	177	286	2,270	2,556	62	234	296	22	339	361	151	1,401	1,552	161	585	746	•	•	•
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest..	3,374	11,630	15,004	742	2,688	3,430	216	640	856	332	798	1,130	58	94	152	158	160	318	700	863	1,563	164	535	699	116	585	701	246	609	1,055	28	157	185	60	584	644
Louvain.....	3,835	18,464	22,299	644	2,969	3,613	406	910	1,316	405	2,210	2,615	74	97	171	92	205	297	229	946	1,175	80	367	447	118	581	699	74	292	366	5	37	42	36	322	358
Tirlemont.....	2,701	14,624	17,325	832	3,619	4,451	248	782	1,030	246	1,330	1,576	29	76	105	16	200	216	52	929	981	7	107	114	5	607	612	5	278	283	•	209	209	11	723	734
Landen.....	350	887	1,237	59	209	268	14	33	47	17	92	109	2	3	5	1	5	6	8	20	28	1	3	4	•	5	5	•	•	•	•	•	1	4	5	
Waremmes.....	481	1,084	1,565	118	240	358	1	22	23	20	36	56	•	•	•	1	1	2	13	13	26	•	•	•	•	•	1	6	7	•	•	•	•	•	•	
Ans.....	112	622	734	15	59	74	2	5	7	5	106	111	1	1	2	•	9	9	2	70	72	•	7	7	2	5	7	•	15	15	•	•	•	1	•	1
Liège.....	6,802	49,448	56,250	2,475	12,797	15,272	222	1,681	1,903	704	7,635	8,339	34	214	248	76	1,156	1,234	494	4,139	4,633	154	1,536	1,690	105	1,232	1,337	109	2,548	2,657	•	35	35	113	1,029	1,142
Chênée.....	81	1,198	1,279	28	422	450	1	11	12	4	198	202	1	•	1	•	•	•	1	50	51	1	55	56	1	65	66	•	15	15	•	•	•	•	38	38
Verviers.....	323	6,893	7,216	67	1,305	1,372	2	133	135	23	1,151	1,174	1	•	1	•	31	31	29	773	802	3	212	215	8	293	301	1	310	311	•	8	8	4	66	70
Herbesthal (frontière).....	52	4,708	4,760	8	1,049	1,057	1	51	52	7	1,931	1,938	•	•	•	1	40	41	3	198	201	•	6	6	•	258	258	•	118	118	•	•	•	•	•	•
St-Trond.....	1,079	5,926	7,005	230	2,219	2,449	57	319	376	70	778	848	3	10	13	8	88	96	45	337	382	10	131	141	3	52	55	2	32	34	•	13	13	4	29	33
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est....	487	1,422	1,909	169	579	748	20	25	45	58	160	218	1	7	8	•	•	•	7	39	46	2	28	30	1	20	21	•	6	6	•	•	•	1	•	1
Bruxelles (Midi).....	6,845	34,329	41,174	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Hal.....	936	1,743	2,679	416	273	689	32	78	110	31	96	127	10	20	30	7	23	30	39	127	166	2	47	49	1	20	21	2	35	37	•	3	3	3	63	66
Braine-le-Comte.....	636	1,213	1,849	284	448	732	6	7	13	26	76	102	•	4	4	1	7	8	7	96	103	1	3	4	1	•	1	2	26	28	1	•	1	3	7	10
Soignies.....	621	1,624	2,245	256	625	881	2	21	23	10	102	112	1	13	14	3	23	26	7	32	39	2	50	52	1	•	1	2	41	43	•	•	•	6	39	45
Mons.....	3,239	6,108	9,347	1,089	1,796	2,885	67	144	211	231	722	953	8	27	35	25	38	63	94	353	447	41	212	253	37	64	101	14	56	72	•	•	•	•	•	•
Quiévrain.....	439	17,040	17,479	101	13,657	13,758	4	22	26	17	1,459	1,476	1	19	20	•	•	•	5	107	112	1	30	31	•	21	21	1	67	68	•	•	•	•	•	•
Charleroy.....	289	1,001	1,290	99	249	348	4	31	35	8	78	86	1	8	9	4	11	15	5	43	48	1	27	28	2	•	2	3	33	36	1	7	8	•	•	•
Namur.....	447	3,065	3,512	106	532	638	5	38	43	18	259	277	2	8	10	3	57	60	17	251	268	9	63	72	2	5	7	1	101	102	1	2	3	2	191	193
Stations intermédiaires de la ligne du Midi....	2,499	8,272	10,771	1,111	2,721	3,832	7	142	149	53	507	560	5	29	34	7	81	88	37	484	521	4	116	120	2	52	54	12	115	127	•	26	26	2	60	62
Totaux.....	115,312	504,840	620,150	22,987	94,876	117,863	6,863	13,145	20,008	11,778	42,633	54,411	1,567	2,889	4,456	2,900	5,418	8,318	11,762	40,823	52,583	5,220	17,984	23,204	3,753	18,235	21,988	4,366	26,942	31,308	472	3,351	3,823	2,442	17,559	20,001

# QUE des recettes des petites marchandises, pendant l'année 1843.

STATIONS INTERMÉDIAIRES DE LA LIGNE DE L'OUEST.			LOUVAIN.			TIRLEMONT.			LANDEN.			WAREMME.			ANS.			LIÈGE.			CHÈNÉE.			VERVIERS.			HERBESTHAL. (FRONTIÈRE.)			ST-TROND.			STATIONS INTERMÉDIAIRES DE LA LIGNE DE L'EST.				
TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>ts</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.					
991	2,183	3,174	1,609	3,448	5,057	1,684	5,096	6,780	74	516	590	179	882	1,061	14	285	299	3,374	20,099	23,473	20	1,124	1,144	254	2,797	3,051	28	740	568	683	4,484	5,167	218	606	824		
155	253	408	424	729	1,153	227	644	871	10	19	29	4	47	51	1	27	28	167	1,222	1,389	.	3	3	3	82	85	.	8	8	74	500	574	22	38	60		
389	843	1,232	1,126	4,388	5,514	536	3,579	4,115	27	261	288	47	510	557	14	213	227	1,687	13,210	14,897	9	169	178	164	873	1,037	14	1,684	1,698	265	3,283	3,548	111	461	572		
71	183	254	111	121	232	27	59	86	1	7	8	1	.	1	.	.	85	649	734	.	.	.	7	128	135	.	.	.	9	60	69	4	.	4			
143	233	376	142	1,153	1,295	24	307	331	.	1	1	1	8	9	1	176	177	49	3,511	3,560	.	25	25	4	264	268	.	173	173	20	492	512	2	29	31		
1,152	1,393	2,545	320	2,288	2,508	89	820	909	4	14	18	12	81	93	1	9	10	584	6,955	7,539	2	48	50	41	813	854	10	136	146	86	941	1,027	7	57	64		
296	405	701	103	338	441	22	125	147	.	9	9	.	.	.	1	.	1	127	1,427	1,554	4	5	9	7	66	73	.	26	26	19	154	173	2	31	33		
164	460	624	56	515	571	90	181	271	.	11	11	.	.	.	.	8	8	122	2,187	2,309	1	197	198	17	772	789	7	1,732	1,739	10	376	386	.	57	57		
1,162	1,967	3,129	79	802	881	9	83	92	1	1	2	2	.	2	1	3	4	151	2,926	3,077	.	14	14	3	110	113	7	295	302	6	66	72	.	.	.		
72	239	311	5	73	78	1	103	104	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	196	201	.	.	.	.	.	.	.	.	.	29	29	.	.	.			
54	245	299	24	503	527	9	334	343	1	.	1	5	16	21	.	.	.	82	744	826	1	.	1	4	124	128	.	.	.	5	64	69	.	3	3		
302	629	931	136	533	669	14	93	107	2	.	2	.	13	13	1	3	4	46	1,190	1,236	.	66	66	3	138	141	.	.	.	17	96	113	2	35	37		
75	177	252	.	.	.	472	804	1,276	122	297	419	147	424	571	6	429	435	238	3,636	3,874	13	444	457	25	273	298	1	.	1	293	1,358	1,651	120	398	518		
9	112	121	226	353	579	.	.	.	174	206	380	133	379	512	9	290	299	191	1,391	1,582	1	73	74	2	173	175	.	2	2	399	483	882	85	232	317		
.	.	.	54	83	137	31	61	92	.	.	.	28	7	35	4	117	121	42	157	199	1	.	1	2	3	5	.	.	.	50	47	97	36	25	61		
1	.	1	39	76	117	47	117	164	29	21	50	.	.	.	7	22	29	133	323	456	.	.	.	4	43	47	.	.	.	35	36	71	20	109	129		
4	4	8	7	81	88	18	40	58	5	104	109	27	72	99	.	.	.	3	4	7	.	2	2	1	1	2	.	.	.	6	9	15	6	28	34		
37	411	448	398	1,949	2,347	413	1,870	2,283	80	471	551	452	1,344	1,796	4	60	64	.	.	.	19	180	199	289	2,383	2,672	63	753	816	212	1,616	1,828	123	976	1,099		
.	.	.	2	43	45	2	29	31	.	4	4	1	3	4	.	1	1	3	7	10	.	.	.	18	91	109	.	.	.	4	32	36	15	26	41		
1	7	8	2	157	159	4	101	105	.	40	40	2	32	34	1	22	23	131	1,325	1,456	7	26	33	.	.	.	8	105	113	8	83	91	10	40	50		
.	.	.	.	5	5	.	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	10	520	530	.	.	.	23	421	444	.	.	.	.	.	.	.	.	.		
8	47	55	151	271	422	163	170	333	95	147	242	113	204	317	2	27	29	82	540	622	1	7	8	7	29	36	.	.	.	.	.	14	46	60			
1	12	13	43	62	105	53	48	101	13	28	41	6	18	24	1	11	12	61	296	357	10	3	13	15	30	45	1	.	1	8	4	12	4	.	4		
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
3	3	6	64	97	161	11	30	41	.	.	.	.	3	3	.	.	.	9	139	148	.	.	.	1	18	19	1	.	1	2	10	12	.	.	.		
1	3	4	11	43	54	1	9	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.	10	73	83	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	
.	6	6	10	46	56	1	12	13	.	.	.	2	4	6	.	.	.	11	101	112	.	.	.	.	20	20	.	.	.	1	13	14	.	.	.		
20	16	36	83	258	341	29	76	105	2	3	5	8	38	46	1	2	3	107	532	639	2	6	8	4	92	96	.	.	.	19	66	85	1	5	6		
1	.	1	5	28	33	1	3	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	608	616	1	3	4	1	32	33	.	931	331	.	4	4	.	.	.		
.	4	4	8	56	64	1	10	11	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	40	43	.	.	.	1	25	26	.	21	21	.	26	26	.	.	.		
2	39	41	7	102	109	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	1	.	1	.	.	.	4	21	25	.	.	.		
9	22	31	22	281	303	5	53	58	.	.	.	1	10	11	.	.	.	30	417	447	.	.	5	4	22	26	.	.	.	1	50	51	1	75	76		
5,123	9,896	15,019	5,267	18,784	24,051	3,985	14,859	18,844	640	2,160	2,800	1,171	4,095	5,266	69	1,705	1,774	7,552	64,425	71,977	92	2,400	2,492	905	9,823	10,728	140	6,006	6,146	2,236	14,403	16,639	803	3,278	4,081		

HAL.			BRAINE.			SOIGNIES.			MONS.			QUIÉVRAIN.			CHARLEROY.			NAMUR.			STATIONS INTERMÉDIAIRES DE LA LIGNE DU MIDI.			Observations.
TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	TRANSPORT AU MINIMUM DE 60 c <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.	TOTAL.	
16	52	68	5	8	13	10	9	19	53	431	484	4	30	34	43	43	6	61	67	18	70	88	Le franc a été pris pour unité dans l'indication des recettes. A cet effet, on a négligé les fractions au-dessous de 50 centimes et compté comme un franc celles au-dessus : de là résultent les différences que l'on rencontre dans les additions.	
62	270	332	44	173	217	51	369	420	608	2,983	3,591	98	1,137	1,235	27	162	189	53	557	610	142	1,395		1,537
3	32	35	1	7	8	3	20	23	40	211	251	1	20	21	98	98	7	89	96	5	50	55		
4	52	56	1	44	45	4	49	53	26	423	449	15	15	3	47	50	4	71	75	3	699	702		
26	212	238	14	105	119	10	153	163	163	2,999	3,162	4	104	108	11	207	218	36	334	370	31	789		820
7	17	24	3	19	22	2	29	31	38	354	392	1	6	7	1	2	3	11	78	89	9	54		63
4	10	14	1	4	5	1	33	34	16	538	554	5	118	123	1	66	67	4	147	151	4	31		35
	72	72	2	27	29	4	128	132	16	293	309	7	7	5	88	93	15	278	293	3	121	124		
	2	2	23	23	3	2	5	10	274	284	1	8	9	2	10	12	8	420	428	5	183	188		
1	11	12	3	2	5	11	60	71	73	466	539	39	39	11	127	138	4	81	85	26	230	256		
3	27	30	2	3	5	2	79	81	8	1,120	1,128	1	56	57	1	13	14	4	204	208				
22	152	174	12	133	145	2	2	8	8	8	8	8	9	17	17	5	5	1	13	14	4	204		208
5	568	573	2	28	30	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9		17
1	1	1	2	2	4	8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8		16
1	1	1	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9	17	8	9		17
			8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8	16	8	8		16
7	103	110	10	101	111	10	165	175	119	1,337	1,456	50	1,290	1,340	11	44	55	4	3	7	14	390		404
			4	4	8	20	20	40	1	57	58	17	17	34	5	5	10				4	4		8
	4	4	7	7	14	8	8	16	5	88	93	471	471	942	1	14	15	1	13	14	3	71		74
									23	23	46	82	82	164				3	3	6				
2	2	4	23	23	46	5	314	319	12	12	24	1	4	5	2	16	18	1	56	57				
	5	5	1	2	3	3	3	6	7	3	10	8	8	16	1	1	1	1	1	1	1	26		27
765	515	1,280	638	1,256	1,894	663	1,606	2,269	2,517	9,282	11,799	96	10,881	10,977	157	1,614	1,771	169	2,499	2,668	1,840	6,677		8,517
			38	73	111	50	57	107	94	234	328	5	29	34	3	26	29	5	45	50	106	194		300
22	37	59	27	16	43	99	100	199	4	16	20	4	16	20	4	24	28	6	13	19	121	203		324
26	46	72	17	28	45	115	94	209	13	61	74	8	15	23	5	51	56	120	182	302				
68	142	210	206	151	357	197	113	310	404	382	786	13	105	118	20	218	238	452	484	936				
	25	25	13	14	27	17	43	60	166	411	577	2	22	24	4	53	57	87	85	172				
1	2	3	2	5	7	6	16	22	15	45	60	5	21	26	30	127	157	91	114	205				
6	50	56	2	15	17	9	42	51	7	312	319	1	39	40	55	213	268	188	721	909				
44	146	190	106	133	239	179	246	425	199	502	701	115	205	320	56	174	230	139	562	701	347	1,036	1,383	
1,096	2,554	3,650	1,120	2,363	3,483	1,259	3,291	4,550	4,416	22,911	27,327	808	15,054	15,862	373	3,134	3,507	536	5,748	6,284	3,625	14,078	17,703	





113

N° 10<sup>10</sup>.

STATISTIQUE

**DES RECETTES DES TRANSPORTS PAR WAGGONS,**

PENDANT L'ANNÉE 1843.

POINTS DE DÉPART.	TOTAL GÉNÉRAL.	BRUXELLES (Nord).	MALINES.	ANVERS.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Nord.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LANDEN.
Bruxelles (Nord).....	41,016	"	145	550	"	22	1,024	212	504	500	157	660	04	660	"	"
Malines .....	1,485	209	"	14	56	"	"	52	116	512	"	174	"	"	22	"
Anvers.....	208,192	1,475	232	"	"	"	144	"	441	1,537	290	7,865	65	173	928	"
Stations intermédiaires de la ligne du Nord.	253	"	"	"	35	"	64	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Termonde .....	9,258	44	"	50	"	"	112	"	"	"	"	104	9	54	"	"
Gand.....	55,079	8,552	541	404	"	80	"	100	144	7,925	620	5,002	170	"	196	"
Bruges.....	2,678	571	"	55	55	"	125	"	42	"	"	"	"	240	68	"
Ostende.....	2,541	650	"	65	"	98	144	28	"	98	"	174	"	"	"	"
Courtray .....	7,668	500	"	477	"	58	2,975	58	"	"	81	784	225	"	"	"
Mouscron.....	171	"	"	"	"	"	51	"	"	54	"	77	9	"	"	"
Tournay .....	5,711	560	116	455	"	"	1,558	156	58	144	198	"	"	210	"	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Ouest.	1,295	167	"	"	"	"	"	551	75	52	22	208	"	54	"	"
Louvain.....	19,746	5,760	56	200	20	"	451	"	"	"	"	770	81	"	121	"
Tirlemont.....	1,410	297	22	512	"	"	"	"	"	150	"	"	"	99	"	"
Landen.....	1,089	"	"	"	"	"	954	"	"	"	"	"	"	"	126	"
Wareme.....	154	45	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	100	"	"
Aus .....	560	"	"	220	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20
Liège .....	86,715	22,550	4,081	55,280	"	268	6,474	2,254	7,776	5,528	412	1,100	67	1,125	468	58
Chénée.....	19,292	6,184	"	9,108	"	"	1,798	"	111	"	"	455	"	292	"	"
Verviers.....	5,251	1,998	"	353	"	"	"	"	248	"	"	"	"	216	"	"
Herbesthal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
St-Trond .....	7,052	902	"	2,679	"	"	2,494	512	"	"	"	"	"	440	126	"
Stations intermédiaires de la ligne de l'Est..	172	"	"	104	"	56	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bruxelles (Midi).....	5,901	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hal.....	796	77	"	80	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Braine-le-Comte.....	290	"	"	98	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soignies.....	497	160	"	147	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons .....	6,550	4,244	47	599	"	"	756	"	"	"	"	"	"	52	"	"
Quiévrain.....	5,206	751	"	67	"	"	1,898	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charleroy.....	2,144	64	"	1,824	"	"	"	"	"	"	"	"	"	104	"	"
Namur.....	5,591	1,437	542	884	"	"	154	"	"	"	"	"	"	252	"	"
Stations intermédiaires de la ligne du Midi..	4,946	1,596	91	1,042	"	"	929	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>Totaux.....</b>	<b>481,144</b>	<b>55,951</b>	<b>5,491</b>	<b>55,555</b>	<b>184</b>	<b>542</b>	<b>22,085</b>	<b>5,485</b>	<b>9,515</b>	<b>14,260</b>	<b>1,760</b>	<b>15,071</b>	<b>724</b>	<b>4,075</b>	<b>2,055</b>	<b>78</b>

WAREMME.	ANS.	LIÉGÉ.	CHÉNÉE.	VERVIERS.	HEBDESTRAI.	ST-TROND.	STATIONS intermédiaires de la ligne de l'Est.	HAI.	BRAINE.	SOIGNIES.	MONS.	QUÉVRAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	STATIONS intermédiaires de la ligne du Midi.	Observations.
86	"	28,594	4,434	3,404	"	123	148	"	"	"	"	"	"	"	"	Les recettes sont exprimées en francs.
"	"	106	"	207	"	"	"	50	"	"	"	55	"	114	"	
"	823	95,031	79,585	19,059	"	2,726	15,984	120	49	588	16,475	268	285	5,060	4,969	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	114	"	
156	"	7,859	"	"	"	686	"	"	"	"	"	"	"	"	184	
"	"	12,636	245	564	"	464	"	"	"	260	252	"	65	"	67	
"	"	1,372	"	"	"	78	"	"	"	"	87	97	"	"	92	
"	"	452	777	"	"	"	"	"	"	"	97	"	"	"	"	
"	"	2,254	102	114	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	530	"	126	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	553	"	"	"	49	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	9,000	496	1,970	"	154	524	68	43	"	208	"	156	515	355	
16	"	"	"	260	"	14	60	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	9	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	520	
20	9	"	76	568	"	62	16	"	"	"	568	204	"	"	369	
"	"	18	"	1,072	"	"	236	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	160	"	"	"	47	9	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	99	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	11	"	80	5,152	"	448	1,081	1,129	
"	"	"	"	"	"	"	55	"	"	"	550	"	"	"	56	
"	"	162	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	
"	"	160	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	
"	"	276	"	"	"	288	"	"	"	"	"	145	52	104	9	
"	"	506	"	116	"	"	"	"	"	"	88	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152	
"	"	"	"	"	"	"	"	45	"	"	104	"	20	"	135	
"	"	"	"	"	"	154	"	144	"	49	"	99	58	204	620	
278	845	187,083	48,852	28,240	"	4,826	14,869	436	92	977	21,579	864	1,042	4,992	8,775	

116

117

N° 111.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

PAR MOIS *du mouvement des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.*

DÉSIGNATION DES MOIS.	VOYAGEURS.							BAGAGES.
	VOYAGEURS CIVILS.				TRANSPORTS MILITAIRES.	TRANSPORTS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL.	
	1 <sup>e</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	TOTAL.				
Janvier . . . . .	14,855	53,477	108,681	177,013	»	»	177,013	477,812
Février . . . . .	14,094	47,799	102,120	164,013	»	»	164,013	487,166
Mars . . . . .	18,060	55,892	142,527	216,479	»	22	216,501	602,930
Avril . . . . .	20,250	60,066	145,434	225,750	»	»	225,750	673,625
Mai . . . . .	23,232	61,294	159,979	244,505	»	80	244,585	742,210
Juin . . . . .	25,587	71,520	160,906	258,013	29	505	258,547	770,909
Juillet . . . . .	32,253	83,085	169,421	284,759	119	360	285,238	888,663
Août . . . . .	44,915	99,932	220,540	365,387	115	771	366,273	1,344,640
Septembre . . . . .	45,903	117,265	239,361	402,529	1,968	2,513	407,010	1,253,284
Octobre . . . . .	29,006	84,790	162,063	275,859	7,180	48	283,087	1,010,871
Novembre . . . . .	21,376	60,054	146,331	227,761	363	125	228,249	689,300
Décembre . . . . .	20,775	59,224	149,026	229,025	»	58	229,083	602,215
Totaux . . . . .	310,306	854,398	1,906,389	3,071,093	9,774	4,482	3,085,349	9,543,625

MARCHANDISES.									TRANSPORT	
FINANCES.	MARCHANDISES DE DILIGENCE.		VOITURES.	CHEVAUX ET ESTIAUX.				MARCHANDISES DE ROULAGE. — Transport de station à station. — KILOGRAMMES.	PAR WAGGONS.	
	1 <sup>re</sup> DIVISION. — Transport au minimum de 50 cent. — NOMBRE.	2 <sup>e</sup> DIVISION. — Transport au poids. — KILOGR.		NOMBRE.	Chevaux. — TÊTES.	Gros bétail. — TÊTES.	Petit bétail. — TÊTES.		Chiens. — TÊTES.	NOMBRE de WAGGONS.
1,929	12,393	1,407,060	63	82	480	636	"	13,376,939	396	2,609,265
1,669	11,392	1,386,230	77	128	570	763	"	13,138,910	362	2,440,785
2,201	15,061	1,857,980	101	145	594	1,297	"	16,607,352	374	2,490,619
2,053	15,242	1,924,670	177	218	821	1,936	"	17,564,187	673	2,928,727
1,967	17,196	1,890,485	225	132	805	4,911	"	20,543,737	599	2,611,254
1,817	16,516	1,712,502	297	193	731	3,321	"	20,472,975	631	2,762,272
1,785	16,292	1,822,026	356	85	559	2,985	"	31,265,982	717	3,136,756
1,729	16,960	2,163,489	574	78	410	2,195	"	24,478,448	779	3,401,942
1,767	16,930	2,394,918	497	159	637	3,949	"	27,360,414	890	3,881,893
2,096	18,546	2,826,589	334	268	317	5,200	11	31,668,114	1,089	4,649,825
2,145	17,508	2,953,493	195	181	1,173	3,013	46	39,991,766	910	3,937,079
2,382	18,162	2,769,769	104	31	1,012	3,354	13	33,368,702	370	3,765,877
23,550	192,198	25,109,211	3,000	1,700	3,609	33,562	75	294,837,526	8,890	38,616,294

120

121

N° 112.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

PAR MOIS *des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.*

DÉSIGNATION DES MOIS.	VOYAGEURS.							BAGAGES.	FINANCES.
	VOYAGEURS CIVILS.				TRANSPORTS MILITAIRES.	TRANSPORTS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL.		
	1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	TOTAL.					
JANVIER . . . . .	60,181 50	117,499 25	113,034 05	290,715 40	»	»	290,715 40	15,445 47	2,584 85
FÉVRIER . . . . .	58,523 25	109,039 50	112,333 60	279,896 35	»	»	279,896 35	15,958 47	2,082 40
MARS . . . . .	73,408 50	124,851 75	163,203 05	361,463 30	»	12 44	361,475 74	19,109 52	2,660 00
AVRIL . . . . .	83,909 25	138,024 75	166,302 50	388,236 50	»	»	388,236 50	22,982 92	2,705 43
MAI . . . . .	93 570 75	135,503 50	180,307 00	410,381 85	»	12 00	410,393 85	25,666 97	2,378 35
JUIN . . . . .	105,486 25	159,909 25	182,103 10	447,498 60	14 75	546 23	448,059 58	27,958 55	2,155 95
JUILLET . . . . .	133,221 75	194,522 25	186,742 95	514,486 95	46 22	425 00	514,958 17	34,387 96	2,159 65
AOUT . . . . .	196,509 05	256,176 75	235,936 15	768,621 95	44 70	1,174 05	769 840 70	51,885 68	2,146 60
SEPTEMBRE . . . . .	197,615 85	291,492 65	270,391 05	759,499 55	4,224 86	3,209 46	766,933 87	47,124 83	2,185 60
OCTOBRE . . . . .	128,090 90	207,915 55	182,084 35	518,090 80	13,051 07	50 00	531,191 87	36,861 84	2,644 30
NOVEMBRE . . . . .	88,126 80	140,175 43	165,495 95	393,798 20	1,273 96	175 77	395,247 93	23,040 03	2,683 70
DÉCEMBRE . . . . .	85,517 45	136,712 70	163,042 85	385,273 00	»	36 24	385,309 24	20,379 97	3,047 32
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1,304,161 30</b>	<b>2,012,823 35</b>	<b>2,140,977 80</b>	<b>5,457,962 45</b>	<b>18,655 56</b>	<b>5,641 19</b>	<b>5,482,259 20</b>	<b>340,832 21</b>	<b>29,435 07</b>

(a) Y compris une somme de fr. 5,075 provenant de la location des waggons.

(b) Y compris une somme de fr. 900 provenant de la location des waggons.

(c) Y compris une somme de fr. 5,975 provenant de la location des waggons.

MARCHANDISES.											PRODUITS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.	
MARCHANDIS DE DILIGENCE.	VOITURES.	CHEVAUX, BESTIAUX ET CHIENS.	MARCHANDIS DE ROULAGE. TRANSPORT DE STATION A STATION.	TRANSPORT PAR WAGON.	BULLETINS.	CAMIONAGE.		FRAIS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT.	PRODUIT DES FRAIS DE TRACTION SUR LES EMBRANCHEMENTS EN DEHORS DES STATIONS.	TOTAL.			
						PRISE A DOMICILE.	REMISE A DOMICILE.						
34,551 28	3,150 00	4,760 00	100,503 16	32,840 00	203 60	233 83	1,285 67	614 00	502 95	181,344 34	1,178 18	488,683 39	
34,037 60	5,233 00	5,667 75	98,279 87	30,948 00	213 60	256 00	1,466 23	482 00	675 75	179,342 20	530 18	475,736 20	
45,730 17	5,307 00	5,665 75	118,346 96	31,325 00	262 00	258 20	1,925 12	523 50	1,005 20	213,199 80	106 91	593,891 97	
46,491 09	9,617 00	8,589 25	122,038 61	36,486 00	244 90	456 08	2,416 28	718 70	1,612 80	231,975 56	204 64	643,399 62	
49,521 26	12,773 00	7,564 75	122,502 11	32,203 00	266 80	322 25	1,747 25	678 40	1,705 10	231,752 27	951 96	608,765 05	
46,074 59	17,611 00	7,860 30	128,406 70	35,964 00	244 90	302 10	1,475 43	421 20	2,349 06	242,864 73	659 64	719,542 50	
47,799 87	20,790 00	5,566 75	155,080 38	37,047 00	234 90	390 20	1,703 11	435 70	2,673 45	273,800 01	257 41	823,403 55	
54,263 12	33,054 00	5,231 50	152,235 50	42,775 00	237 30	298 50	1,507 08	365 45	2,403 00	294,517 65	1,192 16	1,057,436 19	
58,156 75	28,755 00	8,286 25	155,671 95	47,678 50	242 00	318 89	1,194 70	465 75	1,831 97	304,807 36	531 94	1,119,398 00	
68,418 95	18,781 00	10,283 25	172,199 65	56,943 00	256 50	465 30	1,243 28	878 00	1,663 23	333,775 86	574 36	902,433 93	
69,016 47	10,877 00	10,048 50	<sup>(a)</sup> 220,967 64	49,422 00	253 60	398 78	1,707 49	591 60	1,862 45	367,827 23	2,150 89	788,266 08	
66,088 62	5,423 00	6,567 25	<sup>(b)</sup> 210,638 91	47,423 00	271 90	245 35	1,126 35	643 05	1,777 20	353,251 97	2,371 10	760,312 28	
620,149 77	171,371 00	86,089 50	<sup>(c)</sup> 1,766,473 26	481,144 50	2,933 30	3,984 48	18,797 99	6,817 35	20,262 76	3,207,458 98	10,718 37	9,041,368 76	
												A déduire pour sommes dues à l'administration française du chef des recettes effectuées sur les sections internationales.....	46,829 43
												TOTAL RÉEL.....	8,994,439 33

124

125

N<sup>o</sup> 115.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

PAR MOIS *du mouvement des marchandises, pendant l'année 1843.*

DESIGNATION DES MOIS.	FONDS ET VALEURS.							MARCHANDISES DE DILIGENCE.					VOITURES.			CHEVAUX.				
	SOMMES DE							Transport au minimum de 60 centim. — 1 <sup>re</sup> CLASSE	TRANSPORT AU POIDS.				TOTAL DU POIDS.	à 4 roues.	à 2 roues.	TOTAL.	CHEVAUX.			
	1 à 100 francs.	101 à 500 francs.	501 à 1,000 francs.	1,001 à 5,000 francs.	Au-dessus de 5,000 francs.	Or et papier.	TOTAL.		Colis.	Kilog.		4 <sup>e</sup> CLASSE.					à 4 roues.	à 2 roues.	TOTAL.	Par 3.
								Kilog.	Kilog.	Kilog.	Par 3.	Par 2.	Par 1.	TOTAL.						
JANVIER . . .	894	612	174	329	25	5	1,930	12,393	204,120	1,202,940	"	1,407,060	81	2	63	68	10	4	82	
FÉVRIER . . .	703	572	190	130	18	6	1,669	11,392	171,970	1,214,260	"	1,386,230	74	3	77	105	12	11	128	
MARS . . . . .	955	792	237	194	21	3	2,201	15,061	216,850	1,631,130	"	1,837,980	93	8	101	109	22	14	145	
AVRIL . . . . .	893	684	237	206	28	5	2,053	15,242	218,450	1,706,220	"	1,924,670	173	4	177	180	16	16	218	
MAI . . . . .	855	705	196	178	26	7	1,967	17,195	330,648	1,269,686	290,151	1,890,485	221	4	225	127	"	5	132	
JUIN . . . . .	794	606	206	185	22	4	1,817	16,516	319,298	1,112,861	280,343	1,712,502	289	8	297	178	"	15	193	
JUILLET . . .	833	584	167	176	21	4	1,785	16,292	346,848	1,174,163	301,015	1,822,026	346	10	356	63	"	22	85	
AOÛT . . . . .	765	563	177	188	30	6	1,729	16,969	373,212	1,320,933	469,324	2,163,469	566	8	574	64	"	14	78	
SEPTEMBRE .	683	659	191	206	32	5	1,767	16,930	407,371	1,419,561	507,846	2,394,918	495	2	497	140	"	19	159	
OCTOBRE . . .	914	707	201	222	40	12	2,096	18,546	473,608	1,691,960	651,021	2,826,589	328	6	334	263	"	5	268	
NOVEMBRE . .	990	681	215	219	32	8	2,145	17,508	455,833	1,583,129	914,531	2,953,493	192	3	195	177	"	4	181	
DÉCEMBRE . .	1,101	748	218	286	40	9	2,382	18,162	411,110	1,484,407	874,252	2,769,769	100	4	104	26	"	5	31	
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>10,380</b>	<b>7,904</b>	<b>2,409</b>	<b>2,448</b>	<b>335</b>	<b>74</b>	<b>23,550</b>	<b>192,198</b>	<b>3,929,518</b>	<b>16,821,210</b>	<b>4,358,483</b>	<b>25,109,211</b>	<b>2,938</b>	<b>62</b>	<b>3,000</b>	<b>1,506</b>	<b>60</b>	<b>134</b>	<b>1,700</b>	

CHEVAUX ET BESTIAUX.									MARCHANDISES DE ROULAGE. ( Station à station. )					TRANSPORT PAR WAGGONS.		Observations.
GROS BÉTAIL.				PETIT BÉTAIL.				CHIENS. Par tête.	1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	OBJETS DANGEREUX OU DE GRANDES DIMENSIONS.	TOTAL.	NOMBRE DE WAGGONS.	POIDS CHARGÉ EN KILOG.	
Par 3 ou 6.	Par 3 ou 4.	Par 1 ou 2.	TOTAL.	Un wagon à petit bétail.	6 à 10 porcs, 11 à 20 moutons.	1 à 5 porcs, 1 à 10 moutons.	TOTAL.									
383	68	29	480	467	130	39	636	"	9,803,954	3,410,068	162,917	"	13,376,939	596	2,609,365	
476	78	16	570	626	82	57	765	"	9,645,478	3,367,080	125,304	1,048	13,138,910	562	2,440,783	
495	73	26	594	1,182	63	52	1,297	"	12,265,412	4,168,615	153,325	"	16,607,352	574	2,490,619	
656	117	48	821	1,826	40	70	1,936	"	13,521,579	3,888,061	153,637	910	17,554,187	673	2,928,727	
671	93	41	805	4,749	102	60	4,911	"	16,446,470	3,881,039	216,228	"	20,543,737	599	2,611,254	
607	90	34	731	3,145	100	76	3,321	"	16,370,273	3,863,271	234,431	"	20,472,975	631	2,762,272	
461	73	25	559	2,836	76	73	2,985	"	27,064,848	3,090,714	210,420	"	31,265,982	717	3,136,756	
334	63	13	410	1,854	234	107	2,195	"	20,857,215	3,437,551	183,682	"	24,478,448	779	3,401,942	
523	85	29	637	3,714	129	106	3,949	"	23,696,060	3,482,383	181,971	"	27,360,414	890	3,881,893	
741	54	22	817	5,004	116	80	5,200	11	27,068,555	3,869,724	729,835	"	31,668,114	1,089	4,640,825	
1,123	36	14	1,173	2,828	99	86	3,013	46	34,808,297	4,564,539	618,930	"	39,991,766	910	3,937,079	
947	29	36	1,012	3,189	80	85	3,364	18	33,124,976	4,870,670	373,056	"	38,368,702	870	3,765,877	
7,417	859	333	8,609	31,420	1,251	891	33,562	75	245,593,117	45,898,715	3,343,736	1,958	294,837,526	8,890	38,616,294	

N<sup>o</sup> 114.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

PAR MOIS *de la recette des marchandises, pendant l'année 1843.*

DÉSIGNATION DES MOIS.	FONDS ET VALEURS.							MARCHANDISES DE DILIGENCE.					CHEVAUX ET			
	SOMMES DE					OR ET PAPIER.	TOTAL.	Transport au minimum de 60 centim. <sup>s</sup> .	TRANSPORT AU POIDS.				TOTAL.	VOITURES.	CHEVAUX.	GROS BÉTAIL.
	1 A 100 FR.	101 A 500 FR.	501 A 1,000 FR.	1,001 A 5,000 FR.	AU-DESSUS DE 5,000 FRANCS.				1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	4 <sup>e</sup> CLASSE.				
JANVIER . . .	682 25	672 40	266 25	732 85	167 25	63 85	2,584 85	7,435 80	6,796 07	20,310 41	"	34,551 28	3,150 00	1,517 50	1,980 50	
FÉVRIER . . .	553 00	641 65	263 50	482 95	113 90	27 40	2,082 40	6,835 20	6,273 93	20,928 47	"	34,037 60	5,233 00	2,353 25	2,302 00	
MARS . . . . .	754 15	909 95	339 25	523 20	118 45	13 90	2,660 90	9,036 60	8,068 90	28,624 67	"	45,730 17	5,307 00	2,188 50	2,630 00	
AVRIL . . . . .	682 50	793 85	351 70	535 75	289 00	52 65	2,705 45	9,145 20	8,079 19	29,266 70	"	46,491 00	9,617 00	3,952 75	3,492 50	
MAI . . . . .	636 00	783 65	289 35	467 25	140 35	61 75	2,378 35	10,317 60	11,926 84	22,370 45	4,906 37	49,521 26	12,775 00	1,976 50	3,364 75	
JUIN . . . . .	564 00	675 40	293 00	452 75	130 30	40 50	2,155 95	9,909 60	11,809 87	19,305 00	5,050 12	46,074 59	17,611 00	3,177 00	3,038 75	
JUILLET . . . .	602 25	641 90	256 50	444 25	185 05	29 70	2,159 65	9,767 70	12,282 56	20,490 86	5,258 75	47,799 87	20,790 00	1,851 25	2,238 00	
AOUT . . . . .	568 40	633 40	262 25	495 75	159 50	27 30	2,146 60	10,176 00	13,822 15	22,517 55	7,747 42	54,263 12	33,054 00	1,890 25	1,833 75	
SEPTEMBRE . . .	493 50	716 65	282 25	515 00	156 65	21 55	2,185 60	10,158 00	15,255 39	23,918 05	8,825 31	58,156 75	28,755 00	3,345 50	2,818 75	
OCTOBRE . . . .	670 00	782 25	288 65	566 50	242 40	94 50	2,644 30	11,127 60	17,657 35	28,314 70	11,319 30	68,418 95	18,781 00	4,479 75	3,515 00	
NOVEMBRE . . . .	735 55	731 80	303 75	584 25	278 05	50 30	2,683 70	10,505 70	16,551 12	27,693 08	14,266 57	69,016 47	10,677 00	2,993 25	5,719 50	
DÉCEMBRE . . . .	822 70	829 05	321 00	706 25	314 62	53 70	3,047 32	10,897 20	15,537 64	25,516 45	14,137 33	66,088 62	5,423 00	658 00	4,233 25	
TOTAUX . . . . .	7,764 30	8,811 95	3,517 45	6,508 75	2,295 52	537 10	29,435 07	115,312 20	144,061 01	289,265 39	71,511 17	620,149 77	171,371 00	30,468 50	37,166 75	

BESTIAUX.			MARCHANDISES DE ROULAGE. (Station à station.)					TRANSPORT PAR WAGGONS.	BULLETINS.	PRODUIT DES FRAIS DE TRACTION SUR LES EMBRANCHEMENTS.	PRODUIT DU CAMIONAGE.		PRODUITS DES FRAIS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT.	PRODUIT DU PRIX DE LA LOCATION DES WAGGONS.	TOTAL GÉNÉRAL.
PETIT BÉTAIL.	CHIENS.	TOTAL.	1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	OBJETS DANGEREUX OU DE GRANDES DIMENSIONS.	TOTAL.				PRISE A DOMICILE.	REMISE A DOMICILE.			
1,162 00	»	4,760 00	59,862 82	38,296 25	2,347 00	»	100,506 16	32,840 00	205 60	592 95	253 83	1,285 67	614 00	»	181,344 34
1,012 50	»	5,667 75	57,811 09	38,577 63	1,869 70	21 45	98,279 87	30,948 00	213 60	675 75	256 00	1,466 23	482 00	»	179,342 20
847 25	»	5,665 75	69,825 44	46,098 52	2,453 00	»	118,346 96	31,325 00	262 00	1,095 20	358 20	1,925 12	523 50	»	213,199 80
1,144 00	»	8,589 25	76,059 26	44,048 23	2,511 02	19 50	122,638 01	36,486 00	244 90	1,612 80	456 08	2,416 28	718 70	»	231,975 56
2,223 50	»	7,564 75	82,965 83	36,625 57	2,010 71	»	122,502 11	32,295 00	266 80	1,705 10	322 25	1,747 25	678 40	»	231,752 27
1,644 75	»	7,860 50	88,902 80	36,207 05	3,296 85	»	128,406 70	35,964 00	244 20	2,349 06	302 10	1,475 43	421 20	»	242,864 73
1,477 50	»	6,566 75	118,864 48	32,911 70	3,304 20	»	155,080 38	37,047 00	234 90	2,673 45	309 20	1,703 11	435 70	»	273,800 01
1,507 50	»	5,231 50	113,199 24	36,348 79	2,687 47	»	152,235 50	43,775 00	237 30	2,403 60	298 50	1,507 08	365 45	»	294,517 65
2,122 00	»	8,286 25	115,224 80	37,881 36	2,566 79	»	155,671 95	47,678 50	242 00	1,851 97	318 89	1,194 70	465 75	»	304,807 36
2,275 50	13 00	10,283 25	120,388 45	41,400 43	10,410 17	»	172,199 05	56,943 00	256 50	1,663 23	465 30	1,243 28	878 00	»	333,775 86
1,256 25	77 50	10,046 50	153,169 18	55,805 86	8,917 60	»	217,892 64	49,422 00	253 60	1,862 45	398 78	1,707 49	591 60	3,075	367,827 23
1,637 25	38 75	6,567 25	154,596 03	68,625 73	5,517 17	»	218,738 93	47,423 00	271 00	1,777 20	245 35	1,126 35	643 05	900	352,251 97
18,310 00	129 25	86,089 50	1,210,869 42	502,797 12	48,790 77	40 95	1,762,493 26	481,144 50	2,933 30	20,262 76	3,984 48	18,797 99	6,817 35	3,975	3,207,458 86

128

129

N° 121.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF**

**PAR STATION** *du mouvement des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.*

LIGNES.	DÉSIGNATION DES STATIONS.	VOYAGEURS.						BAGAGES.	
		VOYAGEURS CIVILS.				TRANSPORTS MILITAIRES.	TRANSPORTS EXTRAORDINAIRES.		TOTAL GÉNÉRAL.
		1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	TOTAL.				
NORD.	Bruxelles .....	70,295	137,697	233,869	441,861	467	1,272	443,600	1,684,340
	Vilvorde .....	2,740	17,126	52,714	72,580	"	99	72,679	29,484
	Malines .....	18,257	57,877	134,540	210,674	1,867	161	212,702	459,907
OUEST.	Anvers .....	35,431	75,554	131,976	242,961	455	442	243,858	986,545
	Termonde .....	4,395	22,097	63,073	89,565	"	61	89,626	145,161
	Wetteren .....	1,071	6,203	35,165	42,439	"	"	42,439	26,107
	Gand .....	26,952	75,124	139,542	291,618	56	481	292,155	880,696
	Bruges .....	11,733	30,347	94,679	136,764	929	"	137,693	285,412
	Ostende .....	12,650	25,035	49,900	87,585	1,382	30	88,997	361,961
	Deynze .....	1,116	7,094	34,951	43,161	"	72	43,233	61,225
	Courtray .....	10,325	36,229	107,714	154,278	"	326	154,604	649,938
	Tournay .....	5,863	15,871	50,783	72,517	"	108	72,625	250,399
	Roubaix .....	743	2,299	8,003	11,045	"	"	11,045	51,178
EST.	Louvain .....	11,553	37,527	84,748	133,828	3,602	506	137,936	288,083
	Tirlemont .....	3,531	16,264	48,295	68,090	"	147	68,237	161,324
	Landen .....	433	2,809	14,937	18,181	"	"	18,181	14,887
	Waremmé .....	598	5,858	30,166	36,622	"	"	36,622	27,505
	Aus .....	118	1,167	17,328	18,613	633	"	19,296	27,497
	Liège .....	21,807	35,540	88,329	145,676	191	30	145,897	881,553
	Verviers .....	8,394	15,179	51,401	74,974	"	"	74,974	354,835
	Herbesthal .....	1,233	2,315	4,034	7,632	"	"	7,632	99,628
	St-Trond .....	2,237	8,423	23,358	34,023	142	"	34,165	115,846
	Bruxelles .....	23,144	60,394	73,032	156,570	"	38	156,608	550,222
MIDI.	Hal .....	5,152	28,719	54,425	88,296	"	"	88,296	92,236
	Braine-le-Comte .....	2,180	16,298	24,167	42,645	"	"	42,645	60,982
	Soignies .....	1,433	10,346	14,761	26,542	"	125	26,667	50,078
	Mons .....	10,446	46,563	63,044	120,053	"	584	120,637	312,572
	St-Ghislain .....	1,307	13,812	27,018	42,137	"	"	42,137	36,909
	Quiévrain .....	8,545	25,770	34,661	68,976	"	"	68,976	343,355
	St-Saulve .....	97	1,567	2,154	3,818	"	"	3,818	19,557
	Charleroy .....	2,719	8,106	26,288	37,113	"	"	37,113	94,152
Namur .....	3,741	9,181	37,334	50,256	"	"	50,256	140,049	
Totaux .....		310,306	854,398	1,906,389	3,071,093	9,774	4,482	3,085,349	9,543,625

## MARCHANDISES.

FINANCES.	MARCHANDISES DE DILIGENCE.		VOITURES.	CHEVAUX ET BESTIAUX.				MARCHANDISES DE ROULAGE. — Transport de station à station. — KILOGRAMMES.	Observations.	
	1 <sup>re</sup> DIVISION. Transport au minimum de 50 cent <sup>s</sup> . — NOMBRE.	2 <sup>e</sup> DIVISION. Transport au poids. — KILOGR.		NOMBRE.	Chevaux.	Gros bétail.	Petit bétail.			Chiens.
	TÊTES.	TÊTES.			TÊTES.	TÊTES.				
4,551	48,201	4,166,293	643	191	90	"	3	13,355,165	Le mouvement des stations secondaires et des haltes intermédiaires est compris dans les résultats indiqués pour les stations principales dont elles dépendent.	
129	1,462	121,910	"	"	"	"	"	243,168		
772	7,450	658,043	32	7	3,331	417	"	4,808,046		
1,697	30,390	3,904,221	310	816	822	155	9	41,117,591		
685	4,448	846,641	4	1	234	297	"	2,342,210		
96	1,613	113,915	1	"	60	828	"	169,960		
2,709	20,309	2,737,664	132	90	490	1,452	"	12,377,121		
1,033	6,683	464,135	49	13	340	6,317	"	1,277,600		
498	5,536	589,759	201	9	2	4	"	4,419,186		
187	876	94,581	"	"	5	330	"	91,990		
1,441	8,670	1,500,146	212	69	869	1,029	"	10,100,175		
793	2,682	638,769	23	74	87	144	"	13,331,880		
16	111	22,900	6	"	"	"	"	70,198		
1,163	6,651	1,185,567	37	32	246	516	3	30,113,656		
650	4,704	872,305	13	7	370	15,201	"	6,019,898		
187	657	79,986	"	1	60	80	"	4,854,903		
393	872	93,116	"	1	9	5	"	7,543,698		
72	137	28,775	"	5	2	"	"	39,002,280		
2,252	11,494	1,940,465	453	120	547	"	4	54,053,606		
138	662	343,514	201	22	3	"	2	1,477,438		
6	87	349,442	63	30	60	"	54	517,500		
642	1,856	323,429	11	7	281	5,624	"	2,480,433		
708	11,409	1,918,225	313	154	164	250	"	10,802,702		
378	2,770	248,959	3	2	9	225	"	3,157,665		
240	1,393	126,790	3	2	1	62	"	30,585,807		
232	1,035	110,799	15	2	"	"	"	7,730,009		
1,046	5,895	362,023	52	17	3	"	"	4,262,530		
188	708	91,396	"	"	1	83	"	3,557,574		
228	1,143	322,297	150	16	1	"	"	7,267,036		
"	"	"	"	"	"	"	"	"		
191	966	152,959	5	1	1	153	"	9,964,400		
229	1,278	198,185	18	11	1	390	"	5,849,393		
23,550	192,193	25,109,211	3,000	1,700	8,609	33,562	75	333,453,820		

132

133

N° 122.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF**

*PAR STATION des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant  
l'année 1843.*

LIGNES.	DÉSIGNATION DES STATIONS.	VOYAGEURS.							BAGAGES.
		VOYAGEURS CIVILS.				TRANSPORTS MILITAIRES.	TRANSPORTS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL.	
		1 <sup>re</sup> CLASSE.	2 <sup>e</sup> CLASSE.	3 <sup>e</sup> CLASSE.	TOTAL.				
NORD.	Bruxelles.....	310,334 65	377,548 60	330,010 15	1,017,893 40	1,138 38	1,572 40	1,020,604 18	70,363 61
	Vilvorde.....	3,864 00	13,192 25	22,607 00	39,753 25	"	55 23	39,808 48	616 31
	Malines.....	42,524 10	91,969 85	117,044 40	251,538 35	1,432 25	76 85	253,047 46	10,381 25
	Anvers.....	142,276 60	201,793 85	170,492 70	520,562 15	1,047 50	655 75	522,265 40	35,073 19
	Termonde.....	12,686 50	44,053 25	60,206 00	122,945 75	"	23 71	122,969 46	3,564 79
OUEST.	Wetteren.....	2,667 25	8,386 25	22,341 75	33,395 25	"	"	33,395 25	468 21
	Gand.....	114,995 10	198,168 65	228,484 80	541,648 55	65 63	710 79	542,424 87	29,618 22
	Bruges.....	45,961 05	70,375 05	85,211 35	201,547 45	2,073 70	"	204,221 15	9,461 69
	Ostende.....	72,837 45	75,647 80	50,361 05	207,846 30	3,110 07	37 50	210,993 87	20,356 70
	Deynze.....	2,907 90	11,544 30	23,505 55	37,957 75	"	99 00	38,056 75	1,343 12
	Courtray.....	46,212 65	94,542 85	117,333 70	258,089 20	"	446 40	258,535 60	19,047 51
	Tournay.....	31,355 80	43,249 65	60,611 85	135,217 30	"	134 04	135,351 34	8,380 64
	Roubaix.....	3,740 25	5,338 75	7,188 00	16,267 00	"	"	16,267 00	800 78
	Louvain.....	36,399 00	78,797 50	94,933 75	210,130 25	5,718 46	523 38	216,372 09	7,997 41
	Tirlemont.....	12,091 00	35,357 50	53,152 25	100,600 75	"	163 88	100,764 63	3,862 25
EST.	Landen.....	1,387 00	5,268 00	13,885 50	20,540 50	"	"	20,540 50	328 01
	Waremmé.....	2,194 50	10,448 25	25,594 25	38,237 00	"	"	38,237 00	736 60
	Ans.....	570 75	3,160 50	18,209 00	21,940 25	2,378 75	"	24,319 00	1,098 01
	Liège.....	126,084 00	137,710 50	153,581 75	417,376 25	664 14	63 75	418,104 14	44,745 65
	Verviers.....	46,897 25	41,361 50	48,864 25	137,113 00	"	"	137,113 00	17,337 78
	Herbesthal.....	9,929 25	9,936 00	8,117 00	27,982 25	"	"	27,982 25	5,080 18
	St-Trend.....	10,524 25	24,900 00	32,330 25	67,744 50	426 78	"	68,171 28	3,655 19
	Bruxelles.....	101,951 00	158,130 75	105,277 25	365,359 00	"	87 76	365,446 76	18,265 03
	Hal.....	7,576 75	30,405 75	36,482 00	74,464 50	"	"	74,464 50	1,469 92
	Braine-le-Comte.....	6,014 25	24,926 00	23,982 75	54,923 00	"	"	54,923 00	1,300 49
MIDI.	Soignies.....	3,887 00	16,312 00	14,760 00	34,959 00	"	281 25	35,240 25	1,003 90
	Mons.....	35,944 75	88,538 00	70,095 50	194,578 25	"	709 50	195,287 75	8,358 14
	St-Ghislain.....	3,013 00	16,437 50	16,549 00	35,999 50	"	"	35,999 50	722 54
	Quiévrain.....	41,111 00	50,611 75	34,974 50	126,697 25	"	"	126,697 25	7,911 34
	St-Saulve.....	529 75	3,237 25	2,054 50	5,841 50	"	"	5,841 50	200 34
	Charleroy.....	9,553 75	18,948 00	20,112 50	57,614 25	"	"	57,614 25	2,674 11
	Namur.....	16,149 75	22,506 60	42,543 50	81,199 75	"	"	81,199 75	5,000 30
TOTAUX.....		1,394,161 30	2,012,823 36	2,140,977 80	5,457,962 45	78,655 56	5,641 19	5,482,259 20	340,823 21

**Observations.** — Le produit des stations secondaires et des haltes intermédiaires est compris dans les résultats indiqués pour les stations principales dont elles dépendent. — Les dépenses pour le factage et le camionnage des marchandises de toute espèce se sont élevées, pendant l'année 1863, à fr. 128,736-20. — Les sommes indiquées au tableau ci-dessus, pour le produit de la remise à domicile, sont celles perçues pour la remise à domicile des marchandises de roulage seulement. — Il n'est pas possible d'indiquer les sommes perçues pour la remise à domicile des marchandises de diligence et finances, ces sommes étant comprises dans celles des recettes de ces transports.

MARCHANDISES.											PRODUITS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.
FINANCES.	MARCHANDS DE DILIGENCE.	VOITURES.	CHEVAUX, BESTIAUX ET CHIENS.	MARCHANDIS DE ROULAGE. TRANSPORT DE STATION A STATION.	BULLETINS.	CAMIONAGE.		FRAIS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT.	PRODUIT DES FRAIS DE FRACTION SUR LES EMBARQUEMENTS EN DEHORS DES STATIONS.	TOTAL.		
						PRISE A DOMICILE.	REMISE A DOMICILE.					
5,616 45	120,382 85	30,280 00	5,135 25	131,058 48	328 90	449 70	1,389 28	861 00	38 20	301,546 11	860 46	1,393,374 36
105 05	3,442 56	"	"	1,405 30	22 20	"	38 00	"	"	5,011 71	12 17	45,448 67
607 25	14,114 33	4,157 00	14,711 75	26,939 81	91 00	681 54	1,018 59	4 00	84 60	62,409 87	1,793 66	327,632 23
1,928 10	96 163 86	14,579 00	19,074 75	517,576 61	201 60	435 87	1,789 27	2,405 55	7,109 25	661,293 86	348 80	1,219,581 25
559 65	19,364 88	141 00	1,555 50	30,397 45	100 36	"	309 47	293 50	"	62,721 75	99 12	179,353 12
124 75	3,165 27	42 00	1,709 50	660 60	20 10	"	27 54	"	6 70	5,746 46	8 83	30,618 75
2,989 40	65,664 41	5,803 00	5,207 00	103,931 91	332 80	347 20	434 15	100 00	"	185,869 87	426 01	757,338 97
1,399 10	14,256 75	2,748 00	5,063 50	16,559 70	249 80	103 00	519 72	36 00	"	40,935 57	80 70	254,699 11
711 15	23,293 45	18,981 00	399 50	60,586 74	270 80	46 50	2,161 56	58 00	"	103,508 70	97 17	337,956 44
210 60	2,025 69	"	492 00	745 00	24 10	"	27 50	"	"	3,524 89	10 38	42,935 14
2,026 40	32,537 01	9,641 00	3,462 25	46,913 63	244 90	"	389 15	40 00	"	95,264 34	80 69	372,928 14
1,175 15	13,540 91	1,214 00	581 75	33,244 50	169 20	17 50	202 43	44 00	"	50,198 46	985 07	194,915 51
16 50	243 63	69 00	"	203 07	2 80	"	11 65	"	"	546 65	2 65	17,617 08
1,232 80	22,669 96	1,934 00	2,202 25	193,480 71	88 70	292 91	718 41	30 00	8,600 45	231,250 18	43 71	455,663 39
664 55	17,684 08	594 00	8,950 00	31,982 71	61 10	170 90	464 42	10 45	"	60,582 21	13 18	165,222 27
178 75	1,483 42	"	414 00	19,417 76	20 20	"	25 17	"	"	21,538 30	27 32	42,434 13
412 35	1,727 68	"	81 50	14,580 61	34 40	"	15 54	"	"	16,852 08	18 54	55,844 22
105 10	733 77	"	222 00	151,280 96	6 50	"	27 03	"	"	152,375 36	1,086 86	178,879 23
3,681 50	57,618 16	30,782 00	6,847 75	399,937 00	208 10	1,376 09	3,085 28	1,683 00	"	505,198 88	499 90	968,548 57
256 85	7,771 86	15,007 00	670 75	19,541 41	24 30	20 85	8 25	10 00	"	43,311 27	142 67	197,904 72
253 72	4,775 05	5,322 00	699 50	4,521 00	" 10	"	155 62	"	"	15,726 99	6 81	48,796 23
631 35	7,116 97	529 00	2,999 50	23,934 43	45 00	1 05	211 67	42 00	"	35,510 97	374 12	107,711 56
933 60	41,173 75	13,636 00	3,093 00	71,384 36	97 30	3 15	35 72	242 00	498 05	131,096 93	96 19	514,904 91
390 70	5,006 22	67 00	150 25	12,462 70	25 50	5 70	194 71	20 00	223 16	18,545 94	86 06	94,566 42
350 15	2,075 64	114 00	42 75	128,237 17	66 40	"	3,771 86	"	2,236 55	137,489 52	687 90	194,400 91
264 00	2,245 25	325 00	15 75	33,769 94	43 50	"	1,011 93	38 00	313 40	43,026 77	28 64	79,299 56
1,372 40	10,595 30	1,664 00	271 50	31,944 97	62 80	"	191 75	20 00	179 20	40,302 01	902 31	250,850 21
262 00	2,150 12	"	23 25	15,309 43	15 40	2 53	353 51	150 95	1 30	18,259 49	36 40	55,017 93
341 35	18,628 72	6,590 00	456 25	25,452 39	30 80	"	9 69	8 00	3 25	51,520 45	111 41	186,240 45
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	" 15	6,050 69
273 20	3,294 60	156 00	145 50	56,681 32	25 10	30 00	183 00	664 80	629 03	62,076 55	1,652 03	124,016 94
361 15	4,575 53	956 00	411 25	38,400 09	19 60	"	7 50	56 10	339 62	45,216 84	98 46	131,515 35
29,435 07	620,149 77	171,371 00	80,089 50	2,247,617 76	2,933 30	3,984 48	18,797 99	6,817 35	20,262 70	3,207,458 93	10,718 37	9,041,268 76
A déduire pour sommes dues à l'administration française du chef des recettes effectuées sur les sections internationales.....												46,829 43
TOTAL RÉEL.....												8,994,439 33

N<sup>o</sup> 131.

**ESTIMATION des objets en approvisionnement au magasin central de Malines,  
à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1843.**

	OBJETS destinés A L'EXPLOITATION et payés sur les fonds DU BUDGET.	OBJETS destinés A LA CONSTRUCTION du matériel et des lignes et payés sur les fonds DE L'EMPRUNT.
1 <sup>re</sup> catégorie . . . . .	44,469 72	3,816 27
2 <sup>e</sup> " . . . . .	12,602 98	26,532 92
3 <sup>e</sup> " . . . . .	35 055 52	115,846 67
4 <sup>e</sup> " . . . . .	12,103 37	48,667 37
5 <sup>e</sup> " . . . . .	73,656 21	17,685 00
6 <sup>e</sup> " . . . . .	52,497 00	222,590 21
7 <sup>e</sup> " . . . . .	"	"
8 <sup>e</sup> " . . . . .	"	154,973 80
9 <sup>e</sup> " . . . . .	295,740 68	72,739 68
10 <sup>e</sup> " . . . . .	57,897 11	27,490 95
11 <sup>e</sup> " . . . . .	32,519 83	60,529 50
12 <sup>e</sup> " . . . . .	15,288 39	7,779 15
13 <sup>e</sup> " . . . . .	"	2,219 21
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1843. . .	631,830 81	760,872 72
<b>Total général. . . .</b>	<b>1,392,703 54</b>	

N<sup>o</sup> 13<sup>2</sup>.

ESTIMATION des objets en approvisionnement au magasin central de Malines,  
à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1844.

	OBJETS destinés A L'EXPLOITATION et payés sur les fonds DU BUDGET.	OBJETS destinés A LA CONSTRUCTION du matériel et des lignes et payés sur les fonds DE L'EMPRUNT.
1 <sup>re</sup> catégorie . . . . .	62,531 28	13,081 68
2 <sup>e</sup> " . . . . .	17,327 74	31,679 07
3 <sup>e</sup> " . . . . .	35,265 04	203,797 29
4 <sup>e</sup> " . . . . .	6,031 88	101,754 37
5 <sup>e</sup> " . . . . .	102,805 39	"
6 <sup>e</sup> " . . . . .	81,605 17	199,741 35
7 <sup>e</sup> " . . . . .	"	"
8 <sup>e</sup> " . . . . .	56,359 70	271,633 95
9 <sup>e</sup> " . . . . .	269,544 87	51,845 41
10 <sup>e</sup> " . . . . .	58,931 39	18,331 76
11 <sup>e</sup> " . . . . .	39,066 50	55,221 10
12 <sup>e</sup> " . . . . .	24,645 53	20,471 86
13 <sup>e</sup> " . . . . .	"	5,786 10
14 <sup>e</sup> " . . . . .	8,800 00	74,355 90
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1844. . . .	762,914 49	1,047,699 84
Total général. . . . .	1,810,614 33	

ÉTAT GÉNÉRAL des rails et accessoires qui ont été remplacés sur les diverses sections, pendant l'année 1843.

SECTIONS.	CAUSES DU RENOUVELLE- MENT.	RAILS DE			COUSSINETS			CHEVILLES.	CLAVETTES.
		4 portées.	5 portées.	6 portées.	d'abouts.	intermédi- aires.	de traverse.		
Bruxelles à Malines .	Rupture .	7	30	2	463	410	31	562	2,692
	Usure . .	9	102	»	»	»	»	»	»
Malines à Anvers . .	Rupture .	11	18	9	298	222	66	850	1,895
	Usure . .	5	38	16	»	»	»	»	»
Malines à Termonde .	Rupture .	»	34	4	415	411	5	287	629
	Usure . .	»	8	»	19	14	»	»	23
Termonde à Gand . .	Rupture .	8	58	4	290	282	»	516	1,587
	Usure . .	»	112	»	78	296	»	738	542
Gand à Bruges . . . .	Rupture .	13	72	4	113	103	5	1,257	1,947
	Usure . .	»	20	7	20	29	»	71	40
Bruges à Ostende . .	Rupture .	3	12	»	49	92	7	1,111	1,119
	Usure . .	»	5	»	4	7	»	115	98
Gand à Courtray . . .	Rupture .	»	43	2	97	142	6	425	858
	Usure . .	»	9	»	43	55	»	40	178
Courtray à Tournay .	Rupture .	3	8	»	422	273	2	927	988
	Usure . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Malines à Louvain . .	Rupture .	»	1	»	352	203	14	822	7,126
	Usure . .	14	97	26	»	»	»	»	»
Louvain à Tirlemont .	Rupture .	1	14	1	199	220	6	1,556	4,660
	Usure . .	6	85	20	»	»	»	»	»
Tirlemont à Waremme	Rupture .	3	31	1	579	485	25	2,784	4,090
	Usure . .	46	288	87	»	»	»	»	»
Waremme à Ans . . .	Rupture .	16	6	»	333	297	17	1,971	1,785
	Usure . .	32	190	107	»	»	»	»	»
Lauden à St-Trond .	Rupture .	»	»	9	45	72	12	1,176	896
	Usure . .	6	64	»	»	»	5	»	»
Bruxelles à Tubise . .	Rupture .	»	33	1	183	312	20	273	277
	Usure . .	»	20	»	»	»	»	245	425
Tubise à Soignies . .	Rupture .	»	42	»	619	705	2	357	659
	Usure . .	»	24	»	»	»	»	483	904
Soignies à Mons . . .	Rupture .	»	33	»	514	536	1	548	471
	Usure . .	»	25	»	»	»	»	651	709
Mons à Quiévrain . .	Rupture .	»	»	»	598	573	22	181	310
	Usure . .	»	»	»	»	»	»	186	571
Totaux . . . . .	Rupture .	65	435	37	5,569	5,338	241	15,603	31,989
	Usure . .	118	1087	263	164	401	5	2,529	3,490

144

145

N° 15.

*État du matériel, en locomotives et en voitures, au 1<sup>er</sup> janvier 1844.*

SITUATION.	LOCOMOTIVES.						NOMBRE TOTAL DE TENDERS.	VOITURES POUR LES VOYAGEURS.										
	DE 14 POUCES.	DE 13 POUCES.	DE 12 ½ POUCES.	DE 12 POUCES.	DE 11 POUCES.	NOMBRE TOTAL DE LOCOMOTIVES.		BERLINES.		BILIGENCES.	CHARS-A-B. A GLACES.	DILIGENCES ET CHARS-A-BARCS.	CHARS-A-BARCS ET WAGGONS.	WAGGONS.		A l'usage de la poste aux lettres.		TOTAL.
								ROYALES.	ORDINAIRES.					COUVERTS.	DÉCOUV.	DILIGENC.	CHARS-A-B.	

## SITUATION DU MATÉRIEL

En bon état.....	21	13	45	28	11	118	118	2	5	79	141	3	3	161	58	2	4	433
En réparation.....	2	1	4	12	6	25	20	.	1	16	45	.	.	10	75	.	1	148
En construction.....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	16	.	.	.	.	.	.	.	16

## COMPARAISON DE LA SITUATION AU

1843. 1 <sup>er</sup> janvier.....	18	8	44	39	20	129	127	2	4	95	187	.	.	171	49	2	4	514
1844. 1 <sup>er</sup> janvier.....	23	14	49	40	17	143	138	2	6	95	186	3	3	171	133	2	5	606
Différence au 1 <sup>er</sup> janvier 1844. }	En plus..	5	6	5	1	14	11	.	2	.	.	3	3	.	84	.	1	92
	En moins.	.	.	.	.	3	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.



---



---

## TABLE DES ANNEXES.

---

- I. Relevé général des dépenses de premier établissement du chemin de fer, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1834 jusqu'au 31 décembre 1843.
- II. Récapitulation générale, au 1<sup>er</sup> janvier 1844, des sommes mises à la disposition du Gouvernement pour l'établissement des chemins de fer, décrétés par les lois des 1<sup>er</sup> mai 1834 et 26 mai 1837.
- III. Relevé des dépenses d'exploitation, pendant l'année 1843.
- IV. Tableau statistique de la consommation du coak, pendant l'année 1843.
- V. Tableau de la fabrication du coak aux divers fours de l'administration, pendant l'année 1843.
- VI. Répartition du nombre total des lieues parcourues pendant l'année 1843, entre les divers services.
- VII. Renseignements sur la comptabilité des recettes.
- VIII. Id. id. des dépenses.
- IX<sup>1</sup>, IX<sup>2</sup>, IX<sup>3</sup>, IX<sup>4</sup>, IX<sup>5</sup>, IX<sup>6</sup>, IX<sup>7</sup>, IX<sup>8</sup>, IX<sup>9</sup>, IX<sup>10</sup>. Tableaux statistiques, par station de départ et par destination, du mouvement des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.
- X<sup>1</sup>, X<sup>2</sup>, X<sup>3</sup>, X<sup>4</sup>, X<sup>5</sup>, X<sup>6</sup>, X<sup>7</sup>, X<sup>8</sup>, X<sup>9</sup>, X<sup>10</sup>. Tableaux statistiques, par station de départ et par destination, des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.
- XI<sup>1</sup>, XI<sup>2</sup>, XI<sup>3</sup>, XI<sup>4</sup>. États récapitulatifs, *par mois*, du mouvement et des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.
- XII<sup>1</sup>, XII<sup>2</sup>. États récapitulatifs, *par station*, du mouvement et des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant l'année 1843.
- XIII<sup>1</sup>, XIII<sup>2</sup>. Estimation des objets en approvisionnement au magasin central de Malines, au 1<sup>er</sup> janvier 1843 et au 1<sup>er</sup> janvier 1844.
- XIV. État général des rails et accessoires qui ont été remplacés sur les diverses sections, pendant l'année 1843.
- XV. État du matériel en locomotives et en voitures, au 1<sup>er</sup> janvier 1844.
-